

**Concours : Agrégation externe**

**Section : Sciences économiques et sociales**

**Session 2017**

Rapport de jury présenté par :

**Marc Montoussé**  
président du jury

---

## SOMMAIRE

### **I - Introduction générale**

- 1.1. Description des épreuves
- 1.2. Bilans de l'admissibilité et de l'admission
- 1.3. Tendances d'ensemble

### **II - Epreuve de composition de sciences économiques**

- 2.1. Les résultats : distribution des notes
- 2.2. Commentaires généraux sur les prestations des candidats
- 2.3. Proposition de corrigé

### **III - Epreuve de composition de sociologie**

- 3.1. Les résultats : distribution des notes
- 3.2. Commentaires généraux sur les prestations des candidats
- 3.3. Proposition de corrigé

### **IV - Epreuve optionnelle d'histoire et géographie du monde contemporain**

- 4.1. Les résultats : distribution des notes
- 4.2. Commentaires généraux sur les prestations des candidats
- 4.3. Proposition de corrigé

### **V - Epreuve optionnelle de droit public et science politique**

- 5.1. Les résultats : distribution des notes
- 5.2. Commentaires généraux sur les prestations des candidats
- 5.3. Proposition de corrigé

### **VI - Epreuve orale de leçon**

- 6.1. Nature et déroulement de l'épreuve
- 6.2. Les résultats : distribution des notes
- 6.3. Liste des sujets
- 6.4. Commentaires et recommandations

### **VII - Epreuve de dossier**

- 7.1. Nature et déroulement de l'épreuve
- 7.2. Les résultats : distribution des notes
- 7.3. Commentaires et recommandations

### **VIII - Rapport sur l'épreuve orale de mathématiques et statistiques appliquées aux sciences sociales**

- 8.1. Nature et déroulement de l'épreuve
- 8.2. Les résultats : distribution des notes
- 8.3. Commentaires et recommandations
- 8.4. Exemples de sujets proposés

### **Annexe : Exemples de bonnes copies**

## I - Introduction générale

Le nombre de postes au concours externe de l'agrégation de sciences économiques et sociales a de nouveau légèrement diminué cette session après la forte augmentation de ces dernières années : 42 postes pour cette session 2017 (47 à la session 2016, 50 à la session 2015, 42 à la session 2014, 40 à la session 2013, 35 à la session 2012 contre seulement 23 à la session 2011).

Le nombre de candidats inscrits est de 668 (contre 648 en 2016 ; 628 en 2015 ; 663 en 2014 ; 655 en 2013 et 549 en 2012). Le nombre de candidats non éliminés est de 198 (contre 197 en 2016 ; 240 en 2015 ; 212 en 2014 et 176 en 2013).

88 candidats ont été déclarés admissibles (contre 97 en 2016 ; 101 en 2015 ; 87 en 2014 ; 79 en 2013 ; 63 en 2012 et 46 en 2011). 42 candidats ont été déclarés admis.

### 1.1. Description des épreuves

#### ➤ Épreuves écrites d'admissibilité

Le texte de référence définissant les modalités des épreuves écrites du concours est l'arrêté du 6 janvier 2011 :

« A. - Épreuves écrites d'admissibilité

1° Composition de sciences économiques (durée : sept heures ; coefficient 4).

2° Composition de sociologie (durée : sept heures ; coefficient 4).

3° Composition portant, au choix du candidat exprimé lors de l'inscription, soit sur l'histoire et la géographie du monde contemporain, soit sur le droit public et la science politique (durée : cinq heures ; coefficient 2). »

Chaque année sont publiés sur le site du ministère les programmes annuels des épreuves d'admissibilité, assortis d'une bibliographie indicative.

Les épreuves de sciences économiques et de sociologie comportent chacune trois thèmes renouvelables par tiers tous les ans. Cette année les thèmes étaient les suivants :

- en Sciences économiques : « Finance internationale » ; « Economie des institutions » ; « Histoire de la pensée économique depuis 1945 ». Le premier thème laissera place à « Economie du travail » pour la session 2018.

- en Sociologie : « La déviance » ; « La société des individus » ; « Justice et injustices sociales ». Le premier thème laissera place à « La mobilité sociale » pour la session 2018.

L'épreuve optionnelle ne comporte que deux thèmes :

- en Histoire et géographie du monde contemporain : « Industrialisation et désindustrialisation en France de 1815 à la fin des années 1980 » ; « L'idée d'Europe et la construction européenne de 1848 à 1986 ». Le premier thème laissera place à « Etat et entreprises en France du début du XIXe à 1882 » pour la session 2018.

- en Droit public et science politique : « Les partis politiques dans les démocraties contemporaines » ; « Immigration, minorités et politique dans les démocraties contemporaines ». Le premier thème laissera place à « Droits et politique » pour la session 2017.

➤ **Epreuves orales d'admission**

Les textes de référence définissant les modalités des épreuves orales du concours sont l'arrêté du 6 janvier 2011 et l'arrêté du 25 juillet 2014 :

« Lors des épreuves d'admission du concours externe, outre les interrogations relatives aux sujets et à la discipline, le jury pose les questions qu'il juge utiles lui permettant d'apprécier la capacité du candidat, en qualité de futur agent du service public d'éducation, à prendre en compte dans le cadre de son enseignement la construction des apprentissages des élèves et leurs besoins, à se représenter la diversité des conditions d'exercice du métier, à en connaître de façon réfléchie le contexte, les différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République. Le jury peut, à cet effet, prendre appui sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation fixé par l'arrêté du 1er juillet 2013. » Arrêté du 25 juillet 2014.

« 1° Leçon portant sur le programme de l'option sciences économiques et sociales de la classe de seconde ou sur le programme de sciences économiques et sociales de première ou de terminale ES des lycées (y compris sur le programme de l'option sciences économiques et sociales en première ES et sur celui de l'enseignement de spécialité en classe de terminale ES), suivie d'un entretien avec le jury (durée de la préparation : six heures ; durée de l'épreuve : une heure maximum [leçon : quarante-cinq minutes ; entretien : quinze minutes maximum] ; coefficient 5). » Arrêté du 6 janvier 2011.

« 2° Commentaire d'un dossier portant sur un problème économique ou social d'actualité, suivi d'un entretien avec le jury (durée de la préparation : quatre heures ; durée de l'épreuve : quarante-cinq minutes maximum [commentaire : trente minutes ; entretien : quinze minutes maximum] ; coefficient 3). » Arrêté du 25 juillet 2014.

« 3° Epreuve de mathématiques et statistique appliquées aux sciences sociales et économiques (durée de la préparation : une heure trente minutes ; durée de l'épreuve : trente minutes ; coefficient 2). » Arrêté du 6 janvier 2011. Le programme de cette épreuve est publié sur le site du ministère avec les programmes des épreuves d'admissibilité.

## 1.2. Bilans de l'admissibilité et de l'admission

*Évolution du nombre des présents aux trois épreuves écrites depuis 2007*

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Sciences économiques	192	146	153	144	125	159	191	242	262	218	<b>216</b>
Sociologie	188	136	143	138	121	151	181	223	248	209	<b>207</b>
Histoire/géographie	103	59	59	73	62	56	46	63	77	66	<b>71</b>
Droit public et science pol.	79	72	81	62	54	89	130	149	167	135	<b>131</b>

➤ **Bilan de l'admissibilité**

La grille de notation de référence pour chacune des épreuves écrites a été la suivante :

Copies quasiment blanches ou ne traitant pas le sujet	1
Manque important de références de base – pas d'argumentation	2-5
Sujet mal traité (manque de rigueur dans la démonstration / manque de pertinence du plan / peu de références de base)	6-9
Une problématique et une démonstration correctes, des références de base maîtrisées, mais des maladresses (réponse partielle ou superficielle ; des erreurs)	10-13
Problématique et démonstration solides - références bien maîtrisées	14-16
Très bonnes copies (très bonne maîtrise du sujet avec des connaissances particulièrement solides), voire copies remarquables	17-20

La moyenne générale des candidats non éliminés (présents aux trois épreuves d'admissibilité) est de 9,2/20 ; en hausse significative par rapport aux années précédentes (8,76 en 2016 ; 8,02 en 2015 ; 7,39 en 2014 ; 7,71 en 2013 ; 7,4 en 2012 ; 7,72 en 2011). La moyenne générale des seuls admissibles est de 12,79/20 (contre 12,17 en 2016 ; 11,5 en 2015 ; 10,68 en 2014 ; 10,7 en 2013 et 10,6 en 2012) ce qui confirme la nette amélioration du niveau général. La moyenne du dernier admissible est 9,8/20 en forte augmentation par rapport à celles des dernières sessions (8,6 en 2016 et 2015 ; contre 8,4 en 2014).

*Évolution du bilan d'ensemble de l'admissibilité*

Admissibilité	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Barre	8,8	10	11	10,2	9,4	9,4	10	8,4	8	8,4	8,4	8,6	8,6	<b>9,8</b>
Nombre	59	63	50	44	44	47	44	46	63	79	87	101	97	<b>88</b>

Les moyennes aux épreuves écrites d'admissibilité (copies blanches non comprises) sont globalement en hausse par rapport aux années précédentes :

*Épreuves écrites d'admissibilité*

Épreuve	Présents et ayant composé (2017)	Moyennes 2017	Moyennes 2016	Moyennes 2015	Moyennes 2014	Moyennes 2013
Économie	213	<b>8,97</b>	8,35	7,29	6,75	7,62
Sociologie	204	<b>9,01</b>	8,82	8,19	7,07	7,18
Droit et science po.	129	<b>9,03</b>	8,19	8,32	7,05	7,55
Hist-Géo	70	<b>9,17</b>	8,97	8,51		

 ➤ **Bilan de l'admission**

Sur les 88 candidats déclarés admissibles, 79 se sont présentés à toutes les épreuves orales d'admission. Tous les postes mis au concours ont été pourvus, le nombre de candidats admis est donc de 42.

La moyenne des notes des 79 candidats présents aux épreuves d'admission s'élève à 11,41/20 (contre 12,2 en 2016 ; 10,47 en 2015 ; 9,48 en 2014 ; 9,46 en 2013 ; 10,38 en 2012 et 10,16 en

2011). La moyenne générale des admis s'élève à 13,04/20 (contre 13,58 en 2016 ; 12,68 en 2015 ; 11,80 en 2014 ; 11,31 en 2013 et 11,95 en 2012), le dernier admis ayant 11,5/20 (contre 11,15 en 2016 ; 10,75 en 2015 ; 9,75 en 2014 ; 9,80 en 2013 et 9,65 en 2012) ; ce qui confirme l'amélioration très nette du niveau général des candidats.

#### Épreuves orales d'admission

	Présents 2017	Moyenne des présents 2017	2016	2015	2014	2013
Leçon	79	11,05	11,44	10,43	9,27	8,92
Dossier (+ éthique avant 2015)	80	10,49	10,20	10,46	9,14	9,7
Mathématiques et Stats	80	10,70	10,91	10,57	10,54	9,7

Avec une moyenne générale (admissibilité et admission) de 17,05/20, le major du concours réalise une performance remarquable ; ses notes aux épreuves d'admission sont excellentes (18, 17 et 20). Il mérite les plus chaleureuses félicitations du jury. Les 10 premiers candidats ont tous obtenu une moyenne générale supérieure à 14,9, ce qui confirme le très bon niveau des candidats cette année.

#### Répartition par académie des admis

31 admis sur 42 sont originaires des académies franciliennes et de l'académie de Lille.

Académies	Admissibles	Admis	2016	2015	2014	2013	2012
Aix-Marseille	2	1	2	0	1	1	0
Besançon	1	1	1	0	0	0	0
Bordeaux	4	1	1	2	3	2	4
Caen	0	0	0	0	0	0	0
Clermont-Ferrand	0	0	0	0	0	0	0
Dijon	2	1	0	0	0	0	0
Grenoble	3	0	0	1	0	1	0
Lille	22	14	14	11	7	9	6
Lyon	8	3	6	6	4	5	3
Montpellier	1	0	1	0	1	1	0
Nancy-Metz	1	0	1	0	1	0	2
Poitiers	1	0	0	1	0	0	0
Rennes	2	1	0	0	1	0	1
Strasbourg	1	1	0	0	1	1	1
Toulouse	1	1	0	0	0	0	1
Nantes	0	0	0	0	1	0	0
Orléans-Tours	1	0	0	0	0	0	0
Reims	1	1	0	0	0	0	0
Amiens	1	0	0	0	1	0	2
Rouen	0	0	0	2	0	0	1
Limoges	0	0	0	0	0	0	0
Nice	1	0	0	1	0	0	0
Corse	0	0	0	0	0	0	0
DOM	0	0	0	0	0	0	0
Paris- Créteil-	35	17	20	26	21	20	14

Versailles							
------------	--	--	--	--	--	--	--

#### Résultats selon le sexe

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Femme	17	13	10	16	13	13	9	24	25	21	19	25	19
Homme	16	10	13	7	10	10	14	11	15	21	31	21	23

#### Résultats selon l'âge

La structure par âge des admis confirme que les jeunes candidats réussissent globalement mieux que leurs aînés.

Années de naissance	Admissibles	Admis
1963-1979	15	<b>4</b>
1980-1987	6	<b>1</b>
1988-1990	14	<b>5</b>
1991-1992	19	<b>9</b>
1993-1994	34	<b>23</b>

#### Résultats selon l'origine ou l'activité des candidats

Sur les 14 normaliens admissibles, 13 ont été déclarés admis. Les normaliens et les étudiants (hors ESPE) totalisent 33 postes sur les 42.

2017	Admissibles	Admis	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
ENS	<b>14</b>	<b>13</b>	13	22	13	15	6	0	10
Etudiants (hors ESPE)	<b>38</b>	<b>20</b>	20	21	18	19	19	10	7
ESPE	<b>2</b>	<b>1</b>	1	1	2	0	0	1	0
Enseignants titulaires	<b>29</b>	<b>5</b>	10	3	7	5	10	11	6
Autres	<b>5</b>	<b>3</b>	2	3	2	1	0	1	0

### 1.3. Tendances d'ensemble

La session 2017 conforte donc certaines grandes tendances des sessions précédentes :

- une tendance à l'amélioration du niveau général des candidats ;
- une excellente réussite des normaliens et des étudiants hors ESPE ;
- de très bonnes performances de l'académie de Lille et des académies franciliennes ;
- une meilleure réussite des jeunes candidats.

J'adresse mes félicitations les plus sincères aux lauréats du concours 2017 et tiens à remercier vivement l'ensemble des membres du jury, les surveillants du concours qui, comme d'habitude ont fait preuve de grandes qualités – compétence, disponibilité et gentillesse avec les candidats - et l'administration de l'UFR de sciences économiques de Caen au sein de laquelle se tenaient les oraux, sans oublier la gestionnaire du concours, Priscilla Plateaux, dont l'efficacité et la disponibilité sont particulièrement précieuses.



## Concours de recrutement du second degré

### Rapport de jury

---

**Marc Montoussé**

## II - Epreuve de composition de sciences économiques

**Jury :** ABEILLE-BECKER Camille, DELER Jean-Yves, HEURTEVENT Damien, MORIN Sylvain, SAIDI Aurélien, SCHMUTZ Catherine, VOLLAIRE Cécile, YVANIES Sandrine.

**Rapport :** SAIDI Aurélien.

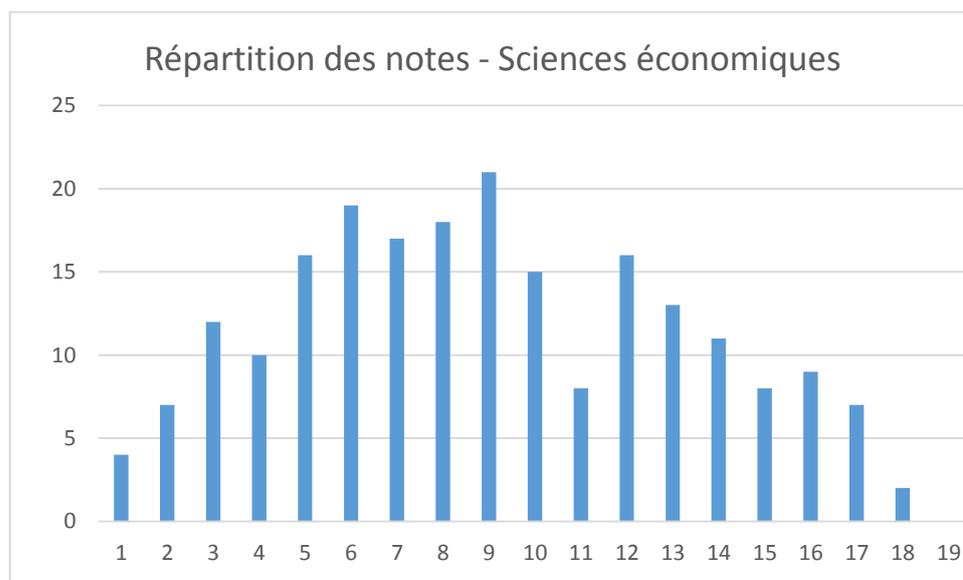
**Sujet :** « Quelle place pour les marchés financiers internationaux dans le financement des économies nationales ? »

### 2.1. Les résultats : distribution des notes

213 candidats présents et ayant composé, 3 copies blanches.

La moyenne générale des notes des présents (hors copies blanches) s'établit à 8,97/20, bien au-dessus des années précédentes (8,35 en 2016 ; 7,29 en 2015 ; 6,75 en 2014 ; 7,62 en 2013 ; 6,57 en 2012 ; 7,19 en 2011 ; 7,26 en 2010 ; 6,71 en 2009).

Les notes sont comprises entre 1 et 18.



### 2.2. Commentaires généraux sur les prestations des candidats

Le sujet n'introduit aucun périmètre géographique ou temporel. Si bien qu'il convenait au candidat de spécifier ce périmètre et éventuellement – dans le cas où il aurait choisi de le réduire à une courte période (e.g. la période récente) ou à une zone bien particulière (e.g. la France ou l'Europe) – de justifier son choix.

L'énoncé ouvrait la voie à un traitement historique du sujet. Cette approche est d'autant plus aisée à adopter qu'il devient difficile de distinguer à partir des années 1980 les marchés financiers des marchés financiers internationaux. On peut reprocher à beaucoup de copies d'avoir traité des premiers sans parvenir à les distinguer véritablement des seconds. Elargir le périmètre aux années

1950-60, voire au XIX<sup>e</sup> siècle, permettait d'éviter cet écueil : cette stratégie conduisait le candidat à nécessairement devoir distinguer d'une manière ou d'une autre entre les transactions en monnaie nationale et les transactions en monnaie étrangère (e.g. euro-obligations).

Le sujet touchait au financement des économies nationales. Bien que de nombreux éléments puissent être mobilisés sur ce sujet assez général, il était attendu du candidat qu'il porte son attention sur les marchés internationaux de capitaux. Le marché international des changes – s'il est abordé – ne peut l'être que de manière marginale, dans sa relation éventuelle avec l'instabilité du système financier international, sur les questions de gouvernance.

Si l'on distingue conventionnellement trois types de marchés financiers internationaux, seuls le marché des capitaux et le marché des changes sont susceptibles d'apporter une solution aux problèmes de financement des économies nationales. Le marché de gestion des risques internationaux appelle quant à lui une problématique différente que nous ne prétendons pas couvrir dans ce travail. Il est important de noter cependant que ce marché peut jouer un rôle annexe dans le financement des économies nationales en ce qu'il permet de garantir le risque de défaillance d'un Etat (et offre donc des garanties possibles aux détenteurs de capitaux).

Le corrigé a pris le parti de retenir la période de la fin des années 1960 à nos jours et de couvrir tant l'émergence des marchés internationaux de capitaux que la remise en cause de leur fonctionnement postérieurement à la crise de 2008. Dans la pratique, il se focalise sur les dernières décennies, tant dans les exemples choisis que dans les données empiriques retenues (les années 1960 n'ayant d'intérêt que dans le cadre d'une chronologie indicative). Par ailleurs, le corrigé s'évertue à traiter des pays de l'OCDE comme des pays émergents dans la mesure où le recours aux marchés financiers internationaux semble avoir suivi des dynamiques asymétriques durant ces quarante ou cinquante dernières années.

Il ne s'agit là que du choix personnel du correcteur. Toute autre proposition, clairement revendiquée par le candidat, était acceptée dès lors que des éléments explicatifs étaient fournis. Le jury a cependant veillé à ce que l'optique du sujet soit respectée. En effet, si le sujet pouvait être entendu dans une approche positive (quelle est la place des marchés internationaux de capitaux dans le financement externe des Etats), il n'était pas possible d'en omettre la portée normative (« quelle place pour » pouvant être traduit par « quelle place devrait occuper les marchés de capitaux »). Le corrigé se propose de couvrir les deux aspects (évolution historique pour l'approche positive, critiques récentes du système financier pour l'approche normative).

Un dernier élément du sujet était à discuter par les candidats dans le cadre de leur introduction ou de leur développement : de quels acteurs ou de quels secteurs institutionnels est-il question lorsque le sujet évoque la notion « d'économies nationales » ? S'agit-il du secteur privé (ménages et SNF), du secteur public (APU) ? La problématique est sans doute différente d'un pays à l'autre selon que l'endettement privé ou l'endettement public est prépondérant.

Il est fortement recommandé aux candidats de faire usage de nuances dans leur plan (comme dans leurs arguments). Un plan du type « *I. Les marchés financiers sont efficaces, II. Les marchés ne sont pas efficaces* » n'est pas du meilleur effet. Outre le sentiment de contradiction laissé aux correcteurs, il conduisait ici à adopter une approche purement théorique dans la première partie et purement empirique dans la seconde. On est en droit d'attendre que les futurs agrégés de sciences économiques et sociales ne pratiquent pas une « économie hors-sol », qu'ils soient capables de mobiliser des connaissances historiques et des données empiriques pour illustrer les modèles qu'ils

utilisent. De manière plus générale, un plan construit autour d'une opposition thèse/antithèse trouve plus de pertinence dans un énoncé du type « *I. Oui, II. Oui mais* » ou « *I. Non, II. Non mais* » que « *I. Oui, II. Non* ». Le jury rappelle enfin que l'usage d'un plan apparent est laissé à la libre appréciation du candidat.

### 2.3. Proposition de corrigé

Les travaux de Cootner [1964], et plus encore ceux de Fama [1965, 1970 1991], ont largement contribué à édifier les soubassements théoriques et idéologiques de la justification des marchés financiers, auxquels ces auteurs reconnaissent une forme, plus ou moins approfondie, d'efficience. Selon Lardic et Mignon [2006], « la théorie de l'efficience suppose que le prix observé sur le marché reflète instantanément toute l'information disponible. [II] englobe instantanément les conséquences des événements passés et reflète les anticipations concernant les événements futurs ».

Ces prix sont la résultante de nombreuses décisions individuelles, prises indépendamment les unes des autres. Ils fournissent rétroactivement une information nécessaire et pertinente à ces prises de décision. Dans un environnement concurrentiel, si on laisse les marchés financiers fonctionner librement, les prix sont supposés converger vers la valeur fondamentale des actifs. Il ne s'agit ici que de l'application aux marchés financiers du rôle que confère plus globalement Milton Friedman à son « système de prix ».

Au sein de cet ensemble, les marchés internationaux de capitaux se donnent pour fonction première de faire émerger des taux d'intérêt (ou corollairement, des prix d'actifs) assurant l'égalisation de l'offre et de la demande de fonds prêtables à l'échelle mondiale. S'ils reflètent la rareté de l'épargne au niveau international, ces taux traduisent également le degré de défiance des agents à capacité de financement (ACF) vis-à-vis de certains emprunteurs, par le biais d'une prime de risque qui leur serait imposée.

Alors qu'ils représentaient 150 milliards de dollars de flux (nets des éventuels rachats) au début de années 80, les marchés internationaux de capitaux en brassent plus de 6 000 milliards de dollars avant la crise de 2008, durant laquelle les crédits internationaux syndiqués ont été divisés par deux [Fontaine, et Hamet, 2011]. Originellement composés d'opérations réalisées en monnaie nationale avec des agents non-résidents, ces flux ont pris la forme d'opérations financières (monétaires, obligataires, crédits ou actions) libellées en devises externes, dites « euro-devises », sur un territoire différent de celui de l'emprunteur. Il s'agit donc de marchés offshores – principalement installés à Londres – et qui échappent donc à toute réglementation domestique. Si les émissions nettes d'euro-devises sont constituées de 70 à 80 % de dollars et d'euros (selon les années), le yen, la livre sterling et le franc suisse font également partie des monnaies couramment prêtées sur ces marchés. Au fil du temps, les seuls marchés obligataires internationaux (comptant aujourd'hui pour 50 % des émissions en euro-devises) ont fini par représenter la moitié des encours des marchés obligataires nationaux, soit respectivement 25 000 et 51 000 milliards de dollars [Fontaine, et Hamet, 2011].

La théorie financière moderne – telle qu'elle a été façonnée par les écrits de Markowitz [1952] ou ceux de Sharpe [1964] – fait reposer l'allocation optimale des ressources de ces agents sur un arbitrage entre le rendement des titres et le risque accepté. Pour un niveau de risque donné et en l'absence de toute contrainte pesant sur la mobilité des capitaux, les ACF sont supposés placer leur épargne dans les pays offrant le rendement le plus élevé, donc les perspectives de croissance les plus fortes.

Si les arguments théoriques en faveur de la libéralisation des marchés financiers, impulsée au milieu des années 80 dans les principaux pays de l'OCDE, reposaient presque intégralement sur le

caractère efficient de l'allocation des ressources au niveau international, les faits empiriques se sont montrés plus têtus. Plutôt que de voir l'excédent d'épargne des pays du Nord venir financer les besoins des pays du Sud, les flux de capitaux se sont majoritairement dirigés vers les pays les plus développés, retardant d'autant l'émergence d'une véritable infrastructure financière, dans les pays émergents, capable de drainer ces capitaux. Or, selon Lucas [1990], le déficit de productivité dans les pays émergents ne saurait expliquer le faible volume des flux de capitaux Nord-Sud tant le niveau des salaires y est faible et la rentabilité du capital élevée par rapport aux pays les plus avancés. Les travaux de Feldstein et Horioka [1980] avaient préalablement questionné l'existence d'un marché financier intégré à l'échelle internationale : sous cette hypothèse, les taux d'épargne et d'investissement devraient être décorrélés au niveau national ; or, les deux économistes concluent à un coefficient de corrélation linéaire de 90 %. Plusieurs hypothèses ont été mis en avant pour expliquer ce paradoxe : barrières à la mobilité internationale du capital, aversion au risque, biais culturel, etc.

Si le paradoxe de Feldstein-Horioka semble s'atténuer ces deux dernières décennies (avec des coefficients de corrélation linéaire moins élevés), le processus d'allocation de l'épargne au niveau international, au lieu de converger vers une égalisation des prix et des rémunérations des actifs financiers, a néanmoins conduit à accroître les déséquilibres existants (en termes de déficits publics ou des transactions courantes, en matière de changes ou de parité des taux d'intérêt, etc.). Parallèlement, l'excès d'épargne observé dans certains pays, souvent présenté par les commentateurs économiques comme un signe de bonne santé économique, a pu provenir de causes conjoncturelles tout à fait fortuites (telle l'augmentation du prix du pétrole) ou de problèmes structurels persistants (e.g. un sous-investissement chronique dans les infrastructures).

**Dans quelle mesure les marchés financiers, et principalement les marchés de capitaux, sont-ils parvenus à assurer au cours du temps l'égalisation de l'épargne et de l'investissement au niveau international, et répondre efficacement aux besoins de financement des différents pays, notamment en développement ?**

Dans une première partie, nous décrirons la montée en puissance des marchés internationaux de capitaux durant les décennies 1960, 1970 et 1980, caractérisées par un renversement progressif dans la destination des flux de capitaux entre pays du Nord et économies du Sud. La deuxième partie de notre travail présentera l'inexorable amplification des déséquilibres financiers au niveau international, des années 1990 au début des années 2000, et les mesures – souvent limitées – mises en place pour tenter de les juguler. Nous verrons enfin (partie III) que l'instabilité inhérente aux marchés financiers internationaux appelle à une régulation du système, tant au niveau micro que macroéconomique, de par la nature même des marchés financiers internationaux, qui échappent à tout contrôle national. Il s'agira ainsi d'entrevoir les leçons que l'on peut tirer, 10 ans après, de la crise de 2007-2008, quant à la place que l'on peut/doit laisser à ces marchés dans le financement des économies nationales.

**I. Des années 1960 aux années 1980 : des marchés internationaux de capitaux progressivement dévoyés ?**

La montée en puissance des marchés internationaux de capitaux s'est faite prioritaire au profit des pays du Nord, en réponse notamment aux insuffisances du système monétaire et financier né des accords de Bretton Woods (section a). Si ces marchés ont pu répondre à leur vocation première de transfert de l'épargne mondiale vers les pays émergents dans les années 70, il est apparu rapidement, lors de la décennie suivante, que les flux de capitaux s'orientaient plutôt du Sud vers le Nord, rompant avec la logique originelle qui sous-tendait la place des marchés financiers dans le financement des économies nationales (section b).

**a. De Bretton Woods à l'émergence des euromarchés**

**i. Les contradictions du système de Bretton Woods**

Les accords entérinés à Bretton Woods en 1944 ont conduit à privilégier un objectif de retour rapide aux échanges commerciaux et aux équilibres extérieurs, dans le cadre d'un système de changes fixes, doté d'un fonds d'assistance mutuelle entre les pays en cas de déséquilibres temporaires de la balance des paiements courants. Les déséquilibres permanents devaient, quant à eux, pouvoir se résorber par l'intermédiaire de dévaluations ciblées. Nul n'envisage alors ces déséquilibres comme significatifs, ce qui n'appelle pas à se préoccuper dans un premier temps des mouvements internationaux de capitaux. La BIRD (banque internationale pour la reconstruction et le développement), et plus encore le plan Marshall dans la seconde moitié des années 40, viennent apporter les financements nécessaires à la reconstruction européenne.

L'absence d'une véritable réflexion autour d'un système financier, capable d'ajuster à l'échelle internationale les besoins et les capacités de financement, a constitué, selon Aglietta et Moatti [2000], le terreau fertile des déséquilibres financiers apparus depuis lors. Comptablement, l'équilibre ressources-emplois en économie ouverte et la définition du revenu national disponible brut requièrent conjointement que toute insuffisance de l'épargne nationale (privée ou publique) par rapport à l'investissement se traduise par un déficit de la balance des transactions courantes. En supposant nuls les soldes de la balance des revenus et de la balance des transferts (donc que le revenu national disponible brut se limite au produit intérieur brut), on a :

$$\left. \begin{array}{l} Y + M = C + I + G + X \\ Y - T = C + S \end{array} \right\} \Rightarrow (S - I) + (T - G) = X - M$$

où  $Y$  définit le produit (ou revenu) national,  $M$  les importations,  $C$  la consommation privée,  $I$  la formation brute de capital privée,  $G$  la dépense publique,  $X$  les exportations,  $S$  l'épargne privée et  $T$  les prélèvements obligatoires (nets des éventuels transferts).

Dans le cas où la somme des capacités de financement privée ( $S - I$ ) et publique ( $T - G$ ) serait négative, le déficit de la balance des transactions courantes (ou de la balance des biens et services,  $X - M$ , dans l'exemple simplifié ci-dessus), STC, doit nécessairement être compensé par un excédent de même montant du compte financier, SCF, afin d'équilibrer la balance des paiements (hors compte de capital dont le solde, SCC, est négligeable). En supposant une absence d'erreurs ou d'omissions :

$$\text{Balance des paiements} = \text{STC} (+ \text{CC}) + \text{SCF} \equiv 0$$

Il apparaît donc difficile de pouvoir raisonner sur les déséquilibres commerciaux sans se préoccuper des mécanismes financiers assurant les transferts d'épargne au niveau international.

Effectivement, les prêts du FMI se sont rapidement révélés insuffisants en vue de garantir les parités initialement fixées. Durant les années 50 et 60, les besoins de réserves en dollars des différents pays

sont de deux ordres : du côté des entreprises, aux fins de règlements des transactions réelles ; du côté des banques centrales, afin de pouvoir intervenir sur le marché des changes. Si ces besoins vont être partiellement comblés par les investissements directs des Etats-Unis, puis par les déficits « sans pleurs » (Jacques Rueff) de leur balance de base, payés en dollars [Triffin, 1960], ils appellent néanmoins à se tourner progressivement vers la recherche de nouvelles sources de financement.

#### **ii. Vers des sources alternatives de financement**

Les marchés internationaux de capitaux vont alors pallier l'absence de système financier à l'échelle mondiale et devenir, dans la seconde moitié du XXe siècle, la première source de financement des économies nationales. Favorisé par l'arrivée en Grande-Bretagne et en France de fonds russes libellés en dollars, dont les propriétaires craignent le gel des avoirs sur le sol américain, au début de la guerre froide, ainsi que par l'interdiction faite aux banques britanniques d'accorder aux non-résidents des prêts libellés en livre sterling suite à l'affaire du canal de Suez (1956), le marché des eurodollars va être le premier à émerger. Les banques de la City offrent alors une rémunération attractive pour les capitaux placés aux Etats-Unis, qui pâtissent de la réglementation américaine « Q » de 1933, limitant la rémunération des dépôts à terme, interdisant celle des dépôts à vue, et obligeant les banques américaines qui subissent des contraintes de financement à s'endetter via leurs filiales sur le marché des eurodevises.

Par ailleurs, afin de réduire le déficit de la balance des transactions courantes, le président Kennedy instaure en 1963 un prélèvement à la source sur les obligations étrangères achetées par les américains, nommé « interest equalization tax », pouvant aller jusqu'à 15 % du prix de vente. Cette mesure était destinée à dissuader toute sortie de capitaux en dehors du territoire américain en neutralisant le différentiel de taux observé avec les pays européens. Cette taxe, qui est supprimée en 1974, a incité les banques à monter des financements alternatifs et a permis l'émergence des euro-obligations (libellées en dollars mais émises sur le territoire européen principalement), détournant du même fait les emprunteurs des produits plus traditionnels, comme les obligations étrangères (émises par des non-résidents mais libellées en monnaie nationale).

En effet, à l'origine, le marché international des obligations était constitué uniquement de ces obligations étrangères, essentiellement disponibles sur la place de New-York (plus facile d'accès, et dont taille était à même de répondre aux besoins des emprunteurs). Aujourd'hui, les Etats-Unis (Yankee bonds), la Suisse (Chocolate bonds) et le Japon (Samurai bonds) trustent<sup>1</sup> 85 % environ des émissions brutes d'obligations étrangères. Mais ces montants sont négligeables par rapport aux euro-obligations, qui les ont largement supplantées. Pour autant, à part la localisation et les éventuelles réglementations qui s'y appliquent, la différence entre les deux types d'obligation est désormais très faible.

Avec la création des euro-obligations, le volume des réserves en dollars à l'échelle internationale a fini d'échapper aux autorités américaines. « Les limites de la création de réserves sont devenues imprécises et fluctuantes », observe le rapport McCracken de 1977. Cette création semble moins conditionnée par les fonds disponibles que par les besoins de financement des Etats : « les réserves s'accroissent en fonction des déficits à financer » conclut le rapport de la BRI de 1976.

#### **iii. L'émergence du marché euro-obligataire : une aubaine... pour les pays du Nord**

---

<sup>1</sup> Les autorités monétaires suisse (jusqu'en 1993) et japonaise (jusqu'en 1984) ont longtemps empêché que leurs banques commerciales ne prennent part à l'accroissement des eurodevises libellées dans leur monnaie nationale. Ces dernières sont donc plutôt tournées vers les obligations étrangères.

Selon la Banque des règlements internationaux, les euro-obligations représentent actuellement plus de la moitié des fonds levés par le biais des marchés financiers internationaux, avec des émissions de 100 millions d'euros en moyenne, et pouvant atteindre 5 ou 6 milliards. Les émissions planétaires (ou globales), introduites par la Banque mondiale en 1989, offre même l'opportunité de lever des fonds plus importants. Si ces émissions restent nominatives, leurs placements s'opèrent simultanément dans différentes régions du monde. Si elles portent sur des volumes sensiblement plus élevés que les émissions nationales et sont garanties d'une plus grande liquidité, leur principal avantage ne s'arrête pas là : elles permettent surtout de contourner la législation américaine qui empêche ses ressortissants d'acquérir des euro-obligations (étrangères) dans les quarante jours suivant leur émission. En émettant l'obligation planétaire simultanément sur le sol américain, la législation en vigueur devient inopérante.

Quatre-vingt-dix pourcents des émetteurs d'euro-obligations sont des Etats et des entreprises des pays de l'OCDE : seules les bonnes signatures sont susceptibles de pouvoir emprunter sur ce marché. Comme nous le verrons ci-dessous, les pays émergents, considérés à risque, sont relégués au marché des eurocrédits, ce qui tempère très largement le rôle de lubrifiant de l'épargne mondiale que l'on reconnaît souvent aux marchés financiers internationaux. Un autre élément traduit la position prépondérante des pays de l'OCDE, et particulièrement de la triade Etats-Unis/Europe/Japon, sur ce marché : depuis la création de l'Euro, les émissions sont libellées à 85 % en dollar ou en euro (réparties à parts égales) et dans une moindre mesure en livre sterling et en yen. Il apparaît très difficile pour nombre de pays émergents de pouvoir emprunter dans leur propre monnaie, sauf rares exceptions (e.g. pour l'Amérique latine, voir Tovar [2005]), ce qui les expose nécessairement à des risques accrus de change.

Le marché des euro-obligations répond ainsi principalement aux besoins et modalités de financement des pays du Nord. Il s'agit d'un marché fortement impacté par les innovations : les obligations peuvent être couplées avec des instruments financiers dérivés (swaps, options, warrants, etc.), convertibles (change ou action), même si les obligations classiques à taux fixes restent les plus nombreuses (55 à 70 % dans les années 1980, plus encore dans les décennies qui suivront). Au sortir de la phase de globalisation financière, particulièrement active dans les années 80, ayant débouché sur une déréglementation en matière de circulation de capitaux, un décroisement des marchés financiers (au niveau national comme international) et une désintermédiation du financement des agents économiques [Bourguinat, 1992], les euro-obligations tendent à se rapprocher de plus en plus des émissions nationales. Elles sont cependant réservées aux investisseurs institutionnels, seuls à même de pouvoir fournir les fonds prêtables correspondants, reléguant du même fait les particuliers au marché secondaire.

#### **b. L'intégration progressive, fluctuante et limitée des pays en développement**

Si les années 50 et 60 ont donné lieu à un recours relativement marginal aux marchés internationaux de capitaux, les années 70 vont consacrer ces marchés et faire la part belle aux pays en développement. Ainsi, la dimension nette du marché des eurodevises va-t-elle être multipliée par plus de 10, passant de 57 milliards de dollars en 1970 à 665 milliards en 1979 [Békerman, 1981]. Pour autant, l'accès de ces pays à l'épargne internationale aura été tout aussi massif dans les années 70 (section i) que ne l'ont été ses contractions ultérieures, dans les années 80 (section ii). Même si les dernières décennies ont vu un retour en grâce des PED sur les marchés internationaux de capitaux, leur place reste confinée au marché des eurocrédits (section iii).

##### **i. Les années 1970 : un recours accru au financement international pour les pays du Sud**

A la suite des deux chocs pétroliers de 1973 et 1979, le marché des eurodollars est abreuvé par les excédents commerciaux des pays exportateurs de pétrole (près de 800 milliards de dollars en cumulé de 1974 à 1983), qui ne disposent pas d'une capacité d'absorption interne suffisante pour employer les nouvelles ressources disponibles, auxquelles viennent se joindre les excédents du Japon et de l'Allemagne (depuis les années 60). Les pays en développement (hors OPEP), au contraire des années 30, résistent particulièrement bien à la nouvelle conjoncture économique : le taux de croissance moyen annuel de 5,4 %, observé durant les décennies 50 et 60, se contracte très légèrement durant les années 70 à 4,2 %, soit près du double de celui des pays développés [Maddison, 1989]. L'industrialisation des PED se poursuit donc, voire s'accélère durant toute la décennie, avec un taux d'investissement passant de 21 % en 1973 à 27 % en 1979 [Beenstock, 1983]. Cet effort n'est rendu possible que par un recours soutenu aux importations et à l'endettement (pour financer les déficits commerciaux), dont les conditions sont particulièrement favorables. L'abondance de fonds prêtables encourage les banques des pays occidentaux – qui se livrent une concurrence sévère – à accorder des crédits à des taux très avantageux. Les taux d'intérêt nominaux augmentant moins vite que l'inflation durant l'ensemble des années 70, les emprunteurs potentiels peuvent bénéficier de taux d'intérêt réels négatifs. En conséquence, « la dette extérieure brute à long terme du Tiers Monde passe de 66 milliards de dollars en 1970 à 162 en 1975 et 437 en 1980, soit un taux d'accroissement annuel de près de 21 % en valeur nominale sur l'ensemble de la décennie », selon Asselain [1995].

Cet endettement des pays en développement permet de soutenir l'activité des pays industrialisés importateurs de pétrole, éloigne le risque de déflation et adoucit donc – temporairement – la redistribution des revenus au profit des pays de l'OPEP en permettant aux importateurs de dépenser au-delà de leur revenu. Dans ce contexte, les marchés financiers internationaux semblent remplir parfaitement leur rôle, en finançant très largement le développement des PED à l'aide de l'épargne mondiale disponible (qui bénéficie également aux pays développés, et notamment aux Etats-Unis, mais dans une moindre mesure). La faiblesse des taux d'intérêt et l'endettement contenu des PED (le ratio dette/PIB passe de 120 % à 98 % durant la décennie 70), aidé par une croissance importante des exportations (représentant 13 % du PIB en 1973 et 20 % en 1980), ainsi qu'une forte inflation qui allège le poids réel de la dette, assurent la soutenabilité de la dynamique d'allocation de l'épargne à l'échelle, jusqu'au retournement des années 80.

#### **ii. Les années 1980 : un renversement des flux nets de transferts entre Nord et Sud**

Jusqu'aux années 70, le financement international s'opérait principalement sur le marché des euro-obligations, à taux fixe. Compte tenu de la forte inflation des années 70, l'ajustement à la hausse des taux d'intérêt et les risques de perte en capital (effets de balançoire) ont rendu ce marché sensiblement moins attractif. Prêteurs et emprunteurs se sont alors tournés vers le marché des eurocrédits, offrant des financements bancaires privés, généralement libellés en dollar et accordés à taux variable (crédits roll-over). Sous l'effet des préceptes monétaristes désormais dominants, les banques centrales des pays développés – au premier rang desquelles la Réserve fédérale américaine – ont fait de la lutte contre l'inflation leur objectif prioritaire via un ciblage quantitatif de la masse monétaire. Aux Etats-Unis, par exemple, sous l'effet de la politique menée par Paul Volcker, le principal taux directeur est multiplié par deux en l'espace de quelques mois (passant de 11 %, à son arrivée à la tête de l'institution, à 20 % en juin 1981). Ces mesures, couplées à un déficit public élevé, ont eu pour conséquence une forte augmentation des taux d'intérêt, attirant de nombreux capitaux étrangers et engendrant une appréciation notable du dollar vis-à-vis des autres monnaies dans la première moitié des années 80 (e.g. 1\$ = 1,70 DM en 1979 mais 3,48 DM en 1985). Les PED, endettés en dollar et à taux variable, subissent de plein fouet les variations du change et le durcissement des conditions du crédit, si bien qu'au milieu des années 80, le service de la dette

devient supérieur aux nouveaux fonds levés. Par ailleurs, la désinflation qui s'opère sous l'effet de la hausse des taux d'intérêt à partir de 1982-1983 renchérit le coût réel de la dette (le taux réel, qui était négatif en 1978, monte à près de 7 % en 1983).

Les PED importateurs de pétrole, en sus de supporter une détérioration des termes de l'échange (-15 % entre 1978 et 1982) et une contraction du volume de leurs exportations, sont alors contraints de financer la croissance des pays développés. Dès l'apparition des premières difficultés, avec notamment l'incapacité de la Pologne, puis du Mexique (pourtant exportateur de pétrole) à faire face à leurs obligations en 1981 et 1982, les emprunteurs se voient imposer des primes de risque croissantes, qui viennent encore renchérir le coût d'un endettement rendu nécessaire par le besoin de remboursement des emprunts antérieurs. Avec le tarissement des crédits nouvellement accordés, les flux de transferts nets vont désormais des débiteurs vers les créanciers à partir de 1983. Malgré l'aide du FMI et de la Banque mondiale, malgré les rééchelonnements concédés par les créanciers, la dette des PED double entre 1980 et 1987 (de 630 à 1240 milliards de dollars). On est en droit de voir dans le renversement opéré durant la décennie 1980 un dysfonctionnement notable des marchés financiers internationaux, qui répondent à cette crise de surendettement par la mise au point de plusieurs innovations financières, parmi lesquels les *buypacks* et les *debt equity swaps* [Krugman, 1989], permettant de replacer la dette des PED sur le marché secondaire. Ces innovations financières, si elles autorisent les créanciers à s'alléger d'une partie de leurs créances, ne résolvent guère la situation des pays en développement.

La conséquence première de la globalisation financière, telle qu'elle s'est opérée, est un transfert massif d'épargne vers les Etats-Unis, devenu – selon l'expression de Brender et Pisani [2007] – « emprunteur en dernier ressort ». Il s'agit là d'un renversement historique par rapport aux différentes phases de la révolution industrielle, et jusqu'à la fin de la « première mondialisation » [Berger, 2003], où les pays européens, au cœur de la division internationale du travail, importaient des matières premières et exportaient des capitaux vers la périphérie. Au milieu des années 80, les États-Unis deviennent emprunteur net de capitaux, des capitaux principalement venus du Japon et d'Allemagne, qui cumulent excédents commerciaux et fort taux d'épargne nationaux, au fur et à mesure aussi que disparaissent les excédents des pays exportateurs de pétrole. La faiblesse du taux d'épargne privé américain conduit alors à partir de 1982 à l'apparition chronique de déficits jumeaux (commercial et budgétaire), qui vient rythmer les flux financiers au niveau international et les détourne substantiellement des pays du Sud. Parallèlement, les multiples crises enregistrées par les économies émergentes vont les dissuader longtemps de recourir au financement international.

### **iii. Un accès fluctuant aux différents compartiments des marchés de capitaux**

Au début des années 70, les pays industrialisés étaient les principaux emprunteurs. Ils ont été supplantés par les pays émergents ou en voie de développement, et ce, jusqu'au début des années 80. Néanmoins, à bien y regarder, ces chiffres cachent de fortes disparités entre les deux types de pays, notamment au regard des conditions d'emprunt. Comme nous l'avons exposé ci-dessus, le marché des euro-obligations est resté la chasse gardée des pays développés. Au plus fort de leurs émissions dans les années 80, les pays en développement n'ont jamais représenté plus de 4 % des emprunts euro-obligataires. Ory [1996] voit d'ailleurs dans l'accès au marché des euro-obligations une mesure de la crédibilité des pays en développement. Or, le retour des PED sur ce marché n'interviendra qu'à la décennie suivante, et aura été souvent conditionné à l'acceptation de mesures d'ajustement structurel (cf. plan Brady *infra*).

Si le financement s'est opéré par le biais des euro-obligations (et à taux fixes principalement !) jusque dans les années 70, les PED ont par la suite été largement cantonnés au marché des eurocrédits à moyen et long termes, qui ont pris le relais du fait de la hausse des taux. Les prêteurs

privilégient alors des crédits à taux variables, à l'instar des crédits dits « roll-over », qui visent à s'assurer que les taux versés sur les dépôts, qui évoluent constamment, ne finissent par excéder les taux auxquels les banques prêtent. Conjointement à l'augmentation des difficultés des PED à rembourser les emprunts, les banques ont été plus sélectives. Ainsi, alors qu'ils représentaient 20 % des eurocrédits levés au milieu des années 80, ils tombent à moins de 2,5 % en moyenne sur la seconde moitié de la décennie (d'après les données de l'OCDE). Les montants empruntés deviennent même inférieurs aux montants remboursés à la fin des années 80.

Les eurocrédits portent sur des montants très élevés (de plusieurs dizaines de milliards de dollars), qu'il ne serait pas possible de se faire financer au niveau national et qui nécessitent le plus souvent le concours de plusieurs établissements de crédit, réunis au sein de syndicats bancaires. Les taux d'intérêt des eurocrédits sont souvent plus faibles que sur les marchés nationaux car il existe moins de contraintes institutionnelles : il n'y a notamment aucune nécessité pour les banques de constituer des réserves obligatoires. La prime de risque supportée par les emprunteurs y est alors moins élevée. Ils sont par ailleurs remboursables par anticipation.

Avec la crise de la dette des pays en développement durant les années 80, les euro-obligations ont été préférées aux eurocrédits, dès lors que l'apparition de taux variables sur ce type d'instruments financiers a permis de répondre à la hausse des taux. La distinction entre eurocrédits et euro-obligations est devenue quelque peu artificielle au fur et à mesure des années, tant les prêteurs ont été contraints d'ajuster les instruments proposés afin d'attirer les meilleurs emprunteurs, offrant des caractéristiques à mi-chemin entre les crédits et les obligations.

## **II. L'expérience des années 1990 et 2000 : la persistance des déséquilibres extérieurs malgré la mise en place d'expédients**

### **a. Pallier les mécanismes de marché pour réallouer les flux de capitaux**

#### **i. Les plans d'aide : une solution extérieure aux mécanismes de marché ?**

Les procédures de marché, mises en place durant les années 80, à l'instar des instruments financiers de type *buypacks* et *debt equity swaps*, étaient moins destinées à solutionner la crise de surendettement rencontrée par de nombreux pays en développement qu'à assurer aux prêteurs un certain degré de liquidité de leurs créances. Il faudra le concours des institutions internationales et la mise en place de plusieurs plans d'aide successifs pour entrevoir une ébauche de solution. Ainsi, le plan Baker de 1985 interprète la crise des PED comme un problème de trésorerie temporaire, qu'un apport de fonds nouveaux devrait permettre de surmonter. Il prévoit alors d'accorder sur trois ans une vingtaine de milliards de dollars de prêts additionnels aux quinze pays les plus endettés (majoritairement d'Amérique latine). Mais en l'absence d'un net ralliement des banques commerciales internationales à ce plan, les prêts octroyés sont bien en deçà des espérances (et plus encore des besoins) : il se solde par un échec et est rapidement abandonné. Pour autant, il témoigne de la nécessité de mêler conjointement pays débiteurs, pays créanciers et organismes internationaux à la recherche d'une solution pérenne, qui ne saurait se concevoir comme un simple appel de fonds nouveaux mais bien comme une réduction volontaire de la dette des PED de la part des créanciers, ainsi qu'une révision des conditions de financement. C'est la voie empruntée en 1989 par le secrétaire au Trésor, Nicholas Brady.

Le plan Brady vise le double objectif d'une restructuration volontaire de la dette de la part des créanciers, ainsi que des apports nouveaux en capital. Concrètement, il se traduit par une titrisation de la dette des débiteurs et la création d'obligations (les fameux *brady bonds*) d'une maturité de 30 ans, libellées en dollar. Les créanciers peuvent échanger leurs créances contre les obligations à

condition qu'ils concèdent un abandon de 50 % de la valeur nominale de ces créances. Il faudra, pour inciter les créanciers à l'échange, suppléer les mécanismes de marché par la caution du FMI, de la Banque mondiale, et plus encore celle des Etats-Unis. Si le montage permet un retour certain des capitaux étrangers et un nouvel accès des PED aux marchés financiers internationaux, il s'avère néanmoins bien insuffisant pour régler définitivement la crise de surendettement : le plan Brady ne porte en effet que sur 68 des quelque 1200 milliards de dollars de dette. Par ailleurs, les cautions apportées sont conditionnées à l'acceptation par les débiteurs de plan d'ajustement structurel, qui vont certes contribuer à réduire progressivement le déficit de ces pays, mais dont les conséquences sociales seront parfois plus dramatiques que le mal originel.

#### **ii. Une réallocation des flux de capitaux vers les PED incontestable, mais inégale et fragile**

L'un des éléments centraux de la réussite d'un plan d'aide est le degré de confiance qu'accordent les créanciers à leurs débiteurs. Cela pose la question de la caution, seule susceptible de garantir cette confiance (et le fonctionnement des mécanismes de marché). Force est de constater que les plans mis en œuvre ont permis un certain retour de la confiance de la part des investisseurs privés. Alors qu'au milieu des années 1980, les capitaux privés comptaient pour moins d'un tiers dans le financement de long terme des pays émergents, ils représentent au milieu des années 1990 les trois quarts de ces fonds [Boissieu et al., 1998].

Cependant, à cette date, les pays asiatiques concentrent la moitié de ces capitaux privés, ne laissant qu'une part modeste de la manne financière à l'Amérique latine, qui a connu une inflexion sensible des flux de capitaux entrants à la suite de la crise mexicaine de 1994. Enfin, le Moyen-Orient et l'Afrique se contentent, quant à eux, de la portion congrue. L'accroissement continu de la place des marchés financiers internationaux dans le financement des PED s'accompagne ainsi de très fortes disparités régionales.

De même, une modification de la nature des flux s'opère dans les années 90 : alors que les financements externes de pays d'Amérique latine dans les années 80 étaient contractés sous la forme de prêts ou d'émissions d'obligations principalement, les investissements directs à l'étranger et les investissements de portefeuille en actions représentent 30 % des financements reçus avant la forte chute des cours boursiers de 1994-1995 (ils étaient presque inexistant dix ans auparavant). Les IDE vont ainsi devenir en l'espace de quelques années la première source de financement international des pays émergents (de 19 milliards de dollars en 1990, ils se montent à 80 milliards de dollars en 1995), mais là encore avec de fortes inégalités : la Chine accueille à elle seule les deux tiers de ces investissements. Les IDE représentent alors moins de 50 % des financements privés pour les pays asiatiques lorsqu'ils ne comptent que pour un tiers de ces financements pour les pays d'Amérique latine.

Boissieu et al. en concluent (avec prudence) la transition d'une logique spéculative des prêteurs vers une logique économique plus durable. Cette croissance forte des investissements directs ou de portefeuille est concomitante avec l'émergence du marché des euro-actions, qui offre à partir du milieu des années 80, de nouvelles sources de financements externes aux entreprises (les émissions d'actions internationales passent de 4,5 milliards de dollars en 1985 à 63,3 milliards en 1994, pour atteindre 310,1 milliards en l'an 2000, d'après la BRI).

Il n'est pas certain cependant que le système dans sa globalité y ait gagné en stabilité tant l'allocation des capitaux à l'échelle mondiale s'est montrée emprunte de brusques réversibilités au cours du temps. Aussi, la forte volatilité et l'instabilité qui caractérisent les marchés financiers internationaux semblent appeler, de la part des Etats, à un contrôle des entrées et sorties de capitaux.

#### **b. Contrôler les flux de capitaux pour assurer la stabilité des marchés financiers**

#### **i. Un contrôle des capitaux rendu nécessaire en pratique comme en théorie**

Les épargnants (ou les gérants de portefeuille) sont à la recherche perpétuelle de placements à forte rentabilité. Il arrive fréquemment qu'un Etat ou qu'une zone géographique trouve les faveurs de ces épargnants, alléchés par des perspectives de rendements élevés. L'arrivée massive de capitaux, sous forme d'investissements directs ou d'investissements en portefeuille, provoque une augmentation importante du prix des actifs, donc des plus-values, qui justifie a posteriori les anticipations de profits passées, valide les prophéties (alors autoréalisatrices) et conduit temporairement à des taux de croissance élevés qui contribuent à attirer de nouveaux capitaux. Mais rapidement, les retours sur investissement souvent décevants et la prise de conscience de la déconnexion du prix des actifs à leur valeur fondamentale finissent de précipiter l'explosion de la bulle financière. La fuite des capitaux engendre alors un effondrement des cours (qui valide – une fois de plus – les anticipations initiales), une dépréciation non maîtrisée du taux de change et un assèchement brutal du financement de ces économies.

En ce sens, le contrôle des capitaux peut être vu comme une réponse (optimale ?) à l'imperfection des marchés décrite ci-dessus [Dooley, 1995]. Jean-Pierre Allégret [2000] en distingue deux types. Les contrôles « curatifs », d'abord, destinés à corriger les effets néfastes de mouvements trop violents des capitaux, au premier rang desquels la volatilité des taux de change, qui a pour conséquence de biaiser l'information apportée par les prix relatifs et d'induire une mauvaise allocation des ressources au niveau international [Krugman 1989, Williamson 1998]. Un contrôle des capitaux constitue alors une solution (éventuellement) moins coûteuse – notamment en termes de chômage – que la défense de la parité, qui réclame des hausses de taux d'intérêt et/ou un usage effréné des réserves de change. Durant les années 1990, les entrées massives de capitaux ont entretenu une surconsommation en Amérique latine et un surinvestissement dans les pays d'Asie du Sud Est. Les effets inflationnistes ont été combattus par des mesures de politique économique, avec l'objectif contradictoire de maintenir des taux d'intérêt suffisamment élevés pour limiter la surchauffe de l'économie, mais suffisamment faibles pour éviter une appréciation du taux de change. Dans un contexte d'intégration financière internationale croissant, la mise en place du contrôle des capitaux (e.g. en Colombie ou au Chili au début de la décennie 90) s'est avérée parfois fort utile pour permettre à la politique monétaire de regagner des marges de manœuvre et une certaine efficacité, rappelant les conclusions tirées par Robert Mundell quant au triangle d'incompatibilité [1960].

#### **ii. De l'efficacité de contrôler les entrées plutôt que les sorties**

Les contrôles « préventifs » représentent le second type de contrôle des flux de capitaux, mis en avant par Allégret. Ils interviennent *ex ante* afin d'anticiper les déséquilibres nés de l'excès de volatilité des flux de capitaux, avant que ceux-ci ne surviennent. A titre d'exemple, il faut souligner que les sorties de capitaux subies par le Mexique lors que la crise Tequila de 1994-1995 ont représenté près de 13 % du PIB et 10 % pour les économies asiatiques lors de la crise de 1997. Le contrôle des entrées de capitaux s'avère souvent bénéfique tant il limite les risques de sorties massives en présence de mouvements moutonniers sur les marchés financiers. Le cas particulier de la Corée du Sud est à ce titre illustratif. Ce pays ne recevant plus d'aide au milieu des années 1970, son financement s'est nécessairement reposé sur une forte épargne nationale, à laquelle s'ajoute des IDE dans les industries d'exportation et de base, et la souscription par les entreprises nationales d'emprunts internationaux contrôlés par les pouvoirs publics. Le contrôle par l'exécutif de l'évolution de la dette permet à la Corée du Sud de ne pas connaître les déboires des pays d'Amérique latine, via une répartition planifiée des capitaux empruntés au bénéfice des activités exportatrices ou des industries de substitution (aux importations), qui voit un accroissement de la

dette sans remise en cause de l'équilibre extérieur. Ceci au moins jusqu'à la crise de 1997, qui n'a pu être empêchée (même si la Corée du Sud y a mieux résisté que nombre de ses voisins).

Si le contrôle de capitaux ne saurait constituer la solution décisive à la volatilité des capitaux sur les marchés financiers internationaux, il s'est révélé bien plus avisé que la politique de libéralisation sauvage prônée par les organismes internationaux au sein des pays émergents. La succession des crises financières dans les années 80 et 90 a ainsi mis l'accent sur le problème de régulation des entrées de capitaux, au point de faire abandonner au FMI son prêche à tout va de la convertibilité tous azimuts du compte de capital. Les contrôles des flux de capitaux sur les marchés financiers internationaux est une nécessité d'autant plus prégnante qu'ils interfèrent directement avec les équilibres nationaux (taux d'intérêt, taux de change, contrainte extérieure, etc.) et sont susceptibles de modifier les comportements d'épargne et d'investissement des agents économiques à l'échelle nationale et d'en déprécier l'activité (cf. politique du franc fort en France au début des années 1990). La problématique du contrôle des capitaux a sans doute retrouvé un second souffle dans les débats les plus récents sur la taxe Tobin [Kenen 1996, Capelle-Blancard et Havrylchik 2013].

#### **c. L'endettement international comme moteur de la croissance mondiale depuis la fin des années 1990**

##### **i. Des déséquilibres internationaux croissants, tacitement acceptés par l'ensemble des parties**

La configuration actuelle, largement documentée dans la littérature économique – par exemple, par Macfarlane [2005] ou Caballero et al. [2006] – est celle d'une coexistence de pays à forts excédents d'épargne, munis d'un système financier balbutiant, et de pays au système financier déjà mûr mais à faible potentiel de croissance. Dans cette configuration, l'intégration financière conduit à une accumulation d'excédents dans les premiers pays et un transfert d'épargne vers les seconds. Il ne faudrait cependant pas croire que le seul manque de canaux financiers permettant d'acheminer l'épargne des pays développés vers les régions émergentes soit responsable de la situation qui caractérise l'économie mondiale depuis la fin des années 90, une situation dans laquelle les marchés internationaux de capitaux n'assurent que très marginalement les besoins de financement des pays émergents, comme ceux d'Amérique latine, dont le déficit de la balance courante est resté relativement constant en proportion du PIB durant l'ensemble de la décennie. Ces pays ont sans doute été quelque peu échaudés par les tumultes financiers rencontrés dans les années 1980. Au contraire, les marchés de capitaux servent surtout, depuis lors, à assurer les besoins de financement des économies les plus développées, grâce aux excédents tirés des pays asiatiques et des pays exportateurs de pétrole.

La situation pourrait sembler identique à celle qui prévalait durant les deux précédentes décennies ; pourtant, cette interprétation serait contrefactuelle. Les transferts nets d'épargne du Sud vers le Nord, tels qu'ils sont observés depuis la fin des années 90, ne reflètent guère la « dictature des marchés financiers » et l'obligation faite aux pays endettés de dégager des excédents dans le but de rembourser une dette en perpétuelle augmentation. Ils témoignent d'un accord tacite entre pays développés et pays émergents, qui va, depuis plus de quinze ans, assurer la croissance économique des pays asiatiques, tout en soutenant la demande interne de leurs débiteurs. Dans ce contexte, le creusement du déficit de la balance commerciale est une condition *sine qua non* pour les pays développés en vue d'amortir les chocs récessifs qui impactent leurs économies. A partir de la fin des années 90, ces chocs sont de deux ordres.

Premièrement, les hausses successives du prix du pétrole (passé de moins de 20 \$ le baril en 1999 à près de 136 \$ en juin 2008, et de 40 \$ à son plus bas niveau en 2009 à 133 \$ en avril 2011), dont la demande est relativement inélastique, viennent – toutes choses égales par ailleurs – comprimer les

débouchés domestiques et grever l'activité économique. En l'absence d'une capacité d'absorption interne suffisante, de la part des pays exportateurs de pétrole, pour contrebalancer le choc d'offre initial (via une augmentation proportionnelle des importations en provenance des pays développés), le soutien à l'activité domestique dans les pays développés ne peut passer que par le creusement de la balance courante. Secondement, l'accroissement des parts de marché au niveau international des pays asiatiques, spécialisés dans les produits manufacturés, a engendré une pression déflationniste dans les pays développés. Là encore, l'apparition ou le renforcement des déséquilibres extérieurs est le prix à payer pour soutenir l'activité.

#### **ii. La situation particulière de la Chine et des économies asiatiques**

Le cas de la Chine est, à cet égard, particulièrement symptomatique. Spécialisée dans des productions à faible intensité capitaliste, elle a su tirer parti d'une main-d'œuvre abondante, et par suite, remonter les filières. Bien que son système financier soit encore peu développé, ses besoins de financement sont essentiellement couverts par une épargne nationale très abondante (plus de 40 % du PIB) et la défense artificielle de la parité de sa monnaie (souvent considérée comme sous-évaluée). Elle dégage ainsi d'importants excédents commerciaux, qui se traduisent par une augmentation continue de ses réserves de change, lui permettant de subventionner et d'accumuler au niveau domestique un stock de capital tourné vers les exportations. Alors que les pays émergents détenaient en 1995 une fois la position extérieure des pays développés en réserve de changes, cette proportion monte à 1,3 fois au milieu des années 2000. Le financement des économies asiatiques (au moins pour les agents privés) est ainsi moins passé par les marchés internationaux de capitaux que par celui des changes. Parallèlement, si les autorités chinoises émettent leur premier titre obligataire en 1981, elles se financent cependant essentiellement par émission monétaire jusqu'en 1994 en empruntant auprès de la Banque centrale. A partir de cette date, les facilités d'emprunt leur sont retirées et la Chine doit alors principalement recourir aux marchés financiers.

De cette façon, la Chine, et plus généralement une large part des pays asiatiques, a su se tourner vers les exportations et user d'une politique de change agressive afin de pallier la faiblesse de son absorption interne et maintenir des niveaux de production et d'emploi élevés. Or, on le comprend bien : pour que les pays développés et les pays émergents puissent communément maintenir leurs niveaux respectifs de plein-emploi, il est nécessaire que les excédents d'épargne des pays émergents puissent trouver à être prêtés aux pays développés. Cela induit nécessairement des transferts d'épargne massifs des premiers vers les seconds, avec le consentement des deux parties.

Selon Dooley et al. [2003], cette situation serait caractéristique d'une résurgence du modèle de Bretton Woods. Les pays asiatiques auraient pris la succession des pays européens et du Japon parmi les nations constitutives de la périphérie, maintenant avec le centre, les Etats-Unis, un système de parités fixes et de monnaies sous-évaluées, ainsi qu'un contrôle des capitaux et des échanges commerciaux. Les pays européens auraient, quant à eux, progressivement rattrapés le centre, entretenant à partir des années 70 avec les Etats-Unis un système de changes flexibles, dans un environnement financier libéralisé, qui constituerait la stratégie dominante de développement une fois le rattrapage effectué. La théorie économique confère ainsi à la libéralisation des mouvements de capitaux un effet de stimulation de l'épargne (financière) et de l'investissement et une capacité à accroître la productivité du capital en allouant efficacement les flux vers les projets d'investissement les plus rentables. Mais ces prévisions sont loin d'être systématiquement vérifiées empiriquement [Boissieu, 1994]. Pour autant, comme le rappellent Brender et Pisani [2007], les Etats-Unis – qui étaient parvenus à maintenir une balance des transactions courantes excédentaire ou équilibrée jusqu'à la fin des années 60 – sont désormais structurellement déficitaires (jusqu'à -6 % du PIB en 2006). L'ordre « naturel » défendu par Dooley et al. ne semble ainsi pouvoir être

obtenu qu'au prix de déséquilibres extérieurs persistants, dont on peut légitimement douter qu'ils soient viables sur le long terme (pour les prêteurs comme pour les emprunteurs).

### **III. Après la crise de 2008 : quel bilan sur le système actuel et quelle(s) perspective(s) ?**

#### **a. Un accroissement continu des risques au niveau international malgré un partage plus équilibré en faveur des pays du Sud**

##### **i. Risque de change et efficacité des politiques économiques**

Moins de 1% de la dette émise par les pays en développement est libellée en monnaie nationale. Ces pays doivent alors faire face à ce que Eichengreen, Hausmann et Panizza [2005] ont dénommé le dilemme du « péché originel ». Ceux qui présentent un endettement net en monnaie étrangère subissent de plein fouet les effets de richesse d'une dépréciation de leur monnaie nationale. Une appréciation de la monnaie d'emprunt (en termes réels) impacte défavorablement la solvabilité du pays. Comme de telles appréciations surviennent régulièrement à la suite de politiques monétaires expansionnistes, l'efficacité de ces dernières s'en trouve sensiblement limitée. Pire, leurs effets positifs peuvent être plus que compensés par les conséquences récessives d'une réduction de la richesse nette du pays [Aghion, Bachetta et Banerjee, 2001], contraignant les banques centrales à limiter leur emploi, accumuler des réserves de change (afin d'améliorer la position extérieure nette du pays) et multiplier les interventions sur le marché des changes ou par le biais d'ajustement des taux d'intérêt à court terme [Calvo et Reinhart, 2002]. Le prix à payer pour le « pêcheur » est une amputation de ses outils de politique économique, conjointement à l'amplification de ses équilibres macroéconomiques. Ces risques inhérents aux pays qui se trouvent dans l'incapacité d'emprunter sur les marchés internationaux en monnaie nationale encouragent les prêteurs à imposer des primes de risque plus élevées, détériorant un peu plus leurs conditions de solvabilité. Il paraît cependant peu réaliste pour ces pays de se passer de tout recours aux marchés internationaux de capitaux tant les besoins en financement nécessaires au développement à la croissance du pays sont importants (sans doute trop importants par rapport à l'épargne nationale susceptible d'être dégagée).

##### **ii. Risque de liquidité, risque de crédit et transmission des risques au Nord**

Le risque de change, clef de voûte de la problématique du dilemme du péché originel, n'est pas le seul à impacter les pays en développement ou émergents. Ainsi, durant l'ensemble des années 1990, les critères de Maastricht et la marche forcée vers l'Euro va contraindre les Etats membres à réduire sensiblement leurs déficits, voire à dégager des excédents. Cette épargne contribue à abreuver les marchés de capitaux et sert notamment au financement des déficits commerciaux asiatiques. Dans ces pays, la prise de risque par les banques commerciales nationales est totale. Au risque de change, précédemment évoqué, s'ajoute un risque élevé de liquidité. En effet, ces établissements empruntent à court terme en monnaie étrangère et prêtent à long terme en monnaie nationale. Ces prêts présentent également un risque de crédit important en ce qu'ils servent à financer l'économie nationale, et particulièrement les entreprises, sur des projets de long terme, dont la garantie de succès et de rentabilité n'est pas assurée. Rien au niveau des marchés financiers ne vient réguler cette prise de risque : les prêteurs internationaux ne sont pas très regardants tant que les montants en jeu représentent une part minoritaire de leurs engagements. La prise de risque va d'ailleurs s'inverser à la fin des années 90 au bénéfice des pays asiatiques qui dégagent d'importants excédents. Les entrées de devises qui en résultent sont alors systématiquement stérilisées par les banques centrales (soucieuses de maintenir la parité de leur monnaie) par l'émission de titres. L'épargne nationale excédentaire trouve ainsi à se placer sur des placements de court terme, peu risqués. Parallèlement, les dollars sont prêtés à l'économie américaine, sur un horizon temporel similaire, mais sont utilisés pour financer des projets risqués de long terme (tels des emprunts

hypothécaires de type « subprime »). La « chaîne » ainsi mise en évidence par Brender et Pisani [2010] se traduit par une accumulation de risque dans le système financier globalisé (allant de pair avec l'augmentation des réserves de change dans les pays asiatiques) et une concentration de ces risques dans le « système bancaire alternatif » [O'Quinn, 2008], i.e. dans la partie hors bilan des banques commerciales, soit celle qui parvient le plus à s'abstraire de la surveillance des organismes de régulation (mais une concentration qui n'aurait sans doute pu prendre de l'ampleur sans le laisser-faire, voire la complaisance, des acteurs publics des pays développés).

### iii. Diversification des risques au niveau international

Concomitamment, selon Lane et Milesi-Ferretti [2006], la globalisation financière qui a suivi la déréglementation des marchés depuis les années 80 se caractérise moins par une augmentation des volumes nets d'épargne échangés que par une diversification accrue des risques au niveau international. Contrairement à ce à quoi l'on pourrait s'attendre, les mouvements de capitaux entre les pays ne conduisent pas nécessairement à un transfert net d'épargne : ils reflètent la volonté de diversifier les placements de l'épargne au niveau mondial entre les différentes zones géographiques et les différents risques encourus. Ce mouvement s'accompagne d'un approfondissement de la « division internationale de la prise de risque financier » pour reprendre l'expression de Brender et Pisani [2001] en ce que les pays de l'OCDE qui attirent les capitaux des pays émergents de par les garanties qu'ils fournissent en matière de contrôle et de régulation, sont susceptibles de replacer ces fonds dans les pays émergents, sans qu'il n'y ait nécessairement de transfert net d'épargne : en acceptant de supporter les risques liés à ces placements (le plus souvent à court-moyen terme), ils bénéficient des écarts de rendements que ces placements leur procurent par rapport à des placements nationaux moins risqués. Afin d'assurer cette diversification du risque, les marchés financiers internationaux ont accéléré la désintermédiation domestique des économies et l'ont transféré au niveau international. Selon Boutillier et Bricongne [2011], la diminution du taux d'intermédiation financière au sens large, que l'on observe depuis le milieu des années 90 en France (passé de 75 % en 1994 à 53 % en 2010), traduit l'intensification des flux d'intermédiation croisés entre intermédiaires financiers résidents et non-résidents, plutôt qu'une contraction notable de l'activité d'intermédiation, dont une partie croissante se tourne désormais vers le reste du monde. Ce mouvement de diversification des risques de portefeuille tend, ces deux dernières décennies, à faire diminuer le biais domestique mis en avant par Feldstein et Horioka [1980]. En ce sens, il existe une complémentarité entre les marchés financiers des pays développés et ceux des pays émergents, dont les rendements sont souvent faiblement corrélés entre eux.

Il serait cependant fallacieux de déduire de cette diversification permise par des marchés financiers décloisonnés une diminution absolue du risque au niveau de l'ensemble du système financier.

## b. L'impossible autorégulation des marchés financiers : l'exemple de la crise de 2008

### i. Une remise en cause profonde des vertus de la finance internationale et des pratiques des financiers

La viabilité du « modèle néolibéral anglo-saxon », dont les Etats-Unis offrent l'exemple canonique, repose entièrement sur sa capacité, à l'échelle internationale, à faire subventionner les déficits abyssaux de sa balance courante (par les économies d'Asie de l'Est et les pays exportateurs de pétrole notamment, par les banques européennes ensuite, au moyen des CDO d'origine américaine). Comme le rappellent Nesvetailova et Palan [2010], il est peu probable que le système perdure à l'avenir : la crise de 2008 a marqué une remise en cause profonde du système financier international et montré les limites du modèle à allouer efficacement les ressources. Le défaut d'une partie des

emprunteurs américains, devenus insolvable, a été le point d'orgue d'un mouvement de défiance des prêteurs vis-à-vis de leur débiteur, qui n'aura cessé de croître ces dernières années [Mathieu et Sterdyniak, 2009].

L'innovation financière, qui constitue une caractéristique intrinsèque des marchés financiers internationaux, tient une large responsabilité dans la crise des *subprimes*. Force est de constater que loin d'aider à une meilleure transparence de l'information, ces innovations ont été utilisées pour brouiller les cartes, masquer les risques, et contourner les législations nationales. Dans les années 2000, la titrisation a permis de rendre liquides des créances non négociables, comme des portefeuilles de recouvrement de cartes de crédit, des crédits hypothécaires ou du crédit-bail. En montant des SPV (*special purpose vehicles*) et en confiant à ces entités tout ou partie de leur portefeuille, les établissements de crédit ont réussi à sortir de leur bilan des actifs risqués, desserrant ainsi la contrainte des ratios prudentiels, et à transférer – au moins partiellement – aux épargnants les risques qu'elles avaient initiés et étaient censées supporter. Le transfert de risque s'opère par la création d'actifs, dont la valeur est indexée sur le portefeuille de crédits (ABS), qui sont proposés par les SPV sur le marché. Ces titres, *a priori* liquides, offraient la promesse de rendements sensiblement supérieurs aux obligations d'Etat, pour un risque supposé équivalent (ou proche). En effet, les agences de notation, à la fois juges et parties (puisqu'elles étaient chargées d'évaluer ces titres mais étaient également rémunérées pour les placer sur les marchés), ont activement participé à ces montages : souvent dépassés par la complexité des produits, elles ont favorisé leur placement en leur attribuant – sciemment ou non – les meilleures notes possibles.

Au final, les risques encourus étaient largement sous-estimés mais la mécanique globale autorisait à soutenir une demande croissante de crédits, notamment de la part de ménages ne disposant pas des garanties suffisantes pour bénéficier des conditions de prêt standard (les fameux *prime*), entretenant ainsi les bonnes performances du secteur financier. Sans doute, la responsabilité en incombe-t-elle également aux autorités monétaires, qui ont maintenu artificiellement les taux d'intérêt à des niveaux excessivement bas, encourageant de ce fait la demande de crédits. Dans un contexte de forte croissance du marché immobilier, la solvabilité des emprunteurs était rarement questionnée : la vente du bien acheté permettait généralement de couvrir l'emprunt contracté. Cependant, lorsque les taux ont commencé à augmenter, concomitamment avec la baisse des prix de l'immobilier, le système dans son entier s'est enrayé. Une part croissante des ménages, souvent endettés à taux variable, n'a pu faire face à ses obligations. Elle n'était d'ailleurs pas incitée à rembourser dès lors que le capital restant dû devenait supérieur à la valeur du bien immobilier acheté et hypothéqué. La mise en vente massive par les banques des biens ainsi récupérés devait finir de déprimer le marché immobilier, plaçant les emprunteurs encore solvables dans une situation délicate.

#### **ii. De la crise de la finance internationale à une crise des financements nationaux**

Dans un contexte conjoncturel fortement dégradé, les banques ont pris le parti de rationner le crédit. En conséquence, le besoin de financement de l'économie américaine (6 points de PIB environ avant la crise) a laissé place à une capacité de financement de 5 points de PIB ; l'épargne financière des ménages espagnols a augmenté de 9 points en l'espace de deux ans, la capacité de financement de l'économie espagnole de 18 points de PIB [Brender et al., 2013]. Et ce ne sont là que quelques exemples illustrant la contraction de la demande. A partir de 2008, devant cet effet récessif sans précédent (ou presque), les différents Etats des pays industrialisés ont accepté de venir suppléer l'endettement privé en laissant filer les déficits publics, répondant ainsi aux besoins d'une épargne surabondante [De Grauwe, 2010]. Pour autant, la faible croissance économique (notamment en Europe), combinée à des taux d'endettement déjà élevés par rapport aux standards, ne laissaient à ces pays que des marges de manœuvre très limitées. Les comptes publics de l'ensemble des pays de l'OCDE se sont trouvés fortement dégradés alors même que la crise économique n'a pu être évitée.

Pour la France, le déficit des administrations publiques a atteint 7,2 % en 2009 et 6,8 % en 2010. Même des pays présentant une excellente santé financière, à l'image de l'Allemagne ou de la Chine, ont été touchés par effet de ricochet via une diminution importante de leurs débouchés commerciaux. Les faibles perspectives de croissance et les niveaux élevés d'endettement ont jeté le doute sur la capacité de nombre de pays à faire face à leur charge d'intérêt.

Il aura fallu l'annonce par l'émirat de Dubaï d'une possible restructuration de sa dette en novembre 2009 pour mettre le feu aux poudres et ouvrir les yeux des épargnants sur la situation fortement dégradée de nombreux pays développés, au premier rang desquels la Grèce, dont le taux des emprunts à 3 ans est passé de 4 à 7 % en l'espace de deux mois (celui à 10 ans allait atteindre les 18 % un an plus tard). L'Europe venait d'entrer dans la crise des dettes souveraines, qui menaçait à son tour l'Irlande, le Portugal et l'Espagne. Alors que l'absence de mécanismes forts de régulation avait ainsi requis l'intervention des Etats pour soutenir l'activité et pallier le rationnement du crédit, ces Etats étaient pris à leur tour dans la tourmente. A l'instar du Pacte de Stabilité et de Croissance de 1997, les mécanismes disciplinaires instaurés pour éviter ces écueils se sont montrés inopérants (au regard du PSC, les pays qui passaient pour les plus vertueux, l'Irlande et l'Espagne, ont été les premiers pris dans la tourmente). Si bien que, *in fine*, obligation a été faite aux banques centrales de prendre à leur compte les risques que les agents privés ne souhaitaient plus prendre, par le biais de politiques d'assouplissement quantitatif.

La crise a ainsi mis en évidence l'existence d'un système bancaire alternatif et d'un jeu très abouti de recherche de rente par les acteurs de ce système, suggérant que les marchés financiers détournent pour eux-mêmes les ressources destinées au financement des économies nationales. Contrairement au credo classique, la recherche de l'intérêt privé, loin de converger vers l'intérêt collectif, a plutôt exacerbé la crise, sans laisser entrevoir un possible retour vers une plus grande stabilité. Ce constat appelle à la mise en place d'institutions autonomes afin de réguler le système dans sa globalité et remplacer la « régulation privée » qui s'est substituée aux mécanismes de Bretton-Woods (accords de Bâle, agences de notation, actions fragmentées et non coopératives des banquiers centraux, souvent influencés par des idéologies partisans, incapacité des grandes institutions internationales, e.g. FMI, à anticiper les effets pervers du système, etc.).

#### **c. Quelles modalités de régulation à l'avenir ?**

##### **i. De la législation microprudentielle**

Les déséquilibres financiers internationaux (déficit extérieur américain chronique, crise de la dette des pays d'Amérique latine, crise asiatique de 1997-1998 et ses répercussions, etc.) viennent d'une absence de construction d'un véritable système financier international ayant pour but de drainer l'épargne excédentaire afin de la rediriger vers les pays à besoin de financement. Les marchés de capitaux sont venus suppléer l'absence d'une véritable régulation publique au sortir du système de Bretton-Woods : laissé à eux-mêmes, ils n'ont jamais été véritablement régulés. Et pour cause : le mouvement de dérégulation qui s'est imposé dans les années 80 s'est accompagné d'un discours bien rodé sur les capacités autorégulatrices des marchés financiers. La « main invisible » devait ainsi permettre de faire coïncider l'intérêt général et les intérêts privés. Cette vision a pu tenir jusqu'à la crise de 2008, qui a révélé au grand jour l'absence de convergence des appétits individuels vers l'intérêt collectif et jeté le discrédit sur les agences de notations, mettant en lumière la rationalité fortement limitée des agents (pour reprendre l'expression d'Herbert Simon). L'information nécessaire à une bonne appréhension du risque pris par les différents acteurs est rarement disponible ; mais quand bien même le serait-elle, les capacités cognitives de ces agents sont trop limitées pour saisir la nature des produits structurés – tels qu'ils ont émergé dans les années 2000 – et les risques qui leur sont associés.

Les accords de Bâle I, rendus opérationnels à partir de 1988, avaient introduit une forme de coercition au sein des marchés financiers par l'utilisation d'un ratio prudentiel simple, le ratio Cooke, qui avait conduit à une recapitalisation importante des principaux acteurs du marché. En effet, les établissements de crédit avaient pour obligation de couvrir, sous forme de fonds propres, 8 % de leurs actifs, pondérés à 0, 25, 50 et jusqu'à 100 %, en fonction du degré de risque qui leur étaient associé. Ces accords se donnaient également pour objectif de garantir une certaine concurrence entre les établissements de crédit, dont certains bénéficiaient (plus ou moins officieusement) de la garantie des Etats (notamment du Japon) en cas de défaut, ce qui les autorisait à s'endetter grassement et bénéficier d'effets de levier bien plus importants que ceux de leurs concurrents. Pour pallier les imperfections du dispositif réglementaire initial, mais surtout sous la pression des milieux d'affaires [Tarullo, 2008], le Comité de Bâle sur le Contrôle Bancaire a été contraint d'accepter une redéfinition du ratio de solvabilité. Le second volet des accords, entrés en vigueur en 2004, a eu ainsi pour effet d'entériner les pratiques à risque des banques : ces dernières ont désormais le droit de fixer elles-mêmes les pondérations de couverture des risques et d'utiliser leur propre modèle (dit internal rating based) qui, bien que devant être préalablement validé par le législateur, et généralement adoubé par ce dernier. Selon Rochet [2010], les accords de Bâle II ont eu pour conséquence de complexifier le principal indicateur de solvabilité et de rendre illisible aux yeux des agents économiques l'évaluation du risque effectivement pris par les établissements de crédit. Paradoxalement, le ratio McDonough, qui a remplacé le ratio Cooke, reste des plus frustrés : selon l'auteur, aucune modèle - par essence simpliste - ne saurait appréhender parfaitement les risques (de crédit, de marché ou opérationnels) encourus, que les établissements évaluent dans la pratique au moyen de stress tests ou d'analyses de scénarii).

#### **ii. (Re)Considérer l'échelon macroprudentiel et le rôle des institutions financières internationales**

La crise des subprimes et le cas particulier de la nationalisation de Northern Rock, largement documentés par Blundell-Wignall et al. [2008], témoignent de la vacuité des accords de Bâle II, qui se sont largement focalisés sur le risque de crédit et ont ignoré le risque de liquidité. Car force est de constater que, lorsqu'en septembre 2007, devant l'impossibilité qui est la sienne d'emprunter sur les marchés financiers, Northern Rock se tourne en dernier recours vers la Banque d'Angleterre pour se refinancer, la banque est solvable. Mais dotée d'un actif composé essentiellement de crédits hypothécaires risqués, qu'elle ne peut mobiliser à court terme, elle fait face à une crise de liquidité. La régulation microprudentielle, née des accords de Bâle, a montré ses limites devant l'incapacité à contrôler le risque propre à chaque établissement, à tenir compte de l'innovation financière - qui a largement permis de jouer avec (sinon de se jouer de) la réglementation en vigueur - et à contenir le risque systémique. Ces tentatives de régulation privée - souvent contournée ou non respectée (notamment au sein des pays émergents) - ont eu un impact relativement modéré sur la maîtrise des risques au niveau international. Si bien qu'il faut attendre la crise de 2008 pour que la question de la régulation macroprudentielle soit enfin posée.

Jean-Charles Rochet [2008] envisage trois axes de réformes nécessaires :

- Faire émerger un superviseur bancaire puissant et indépendant (mais responsable a posteriori devant le législateur), ayant un pouvoir d'ingérence dans la gestion des établissements de crédit et intervenant lorsque leur situation financière se dégrade. Selon l'auteur, le sauvetage systématique des canards boiteux conduit à asseoir à long terme le sentiment d'impunité héritée du « too big to fail » et les pratiques à risque de ces établissements.
- Simplifier les règles microprudentielles afin de les rendre compréhensibles par le plus grand nombre et ainsi accroître la transparence. Ces règles – différenciées entre petits et gros établissements (susceptibles de faire courir un risque à l'ensemble du système financier) –

doivent s'imposer aux établissements de crédit et non en être l'émanation. Elles ont pour fonction de déterminer les seuils d'intervention de l'autorité de supervision, considérant ainsi qu'il existe des situations dans lesquelles, les marchés financiers, laissés à eux-mêmes, ne sont plus capables de s'autoréguler et requièrent la supervision directe de l'autorité de régulation.

- Considérer le système financier dans son ensemble comme un « bien public » et à ce titre, prévenir les risques macroéconomiques, tout en mettant en place – en amont – des mécanismes appropriés de gestion des crises (analogues, selon l'auteur, à ceux des catastrophes naturelles).

La crise de 2008 a enfin remis au goût du jour la problématique de la séparation des banques de dépôts d'avec les banques d'investissement, notamment aux Etats-Unis où le Glass-Steagall act de 1933 avait été abrogé par l'administration Clinton en 1999. Mais si le fait de recentrer les banques sur leur cœur de métier contribuerait sûrement à panser quelques-unes des fragilités du système qui ont émergé durant la dernière décennie, cette décision n'en résoudrait pas pour autant le talon d'Achille, soit l'absence d'une véritable gouvernance pour les marchés financiers internationaux, venant combler le vide laissé par la disparition du système de Bretton-Woods. Il conviendrait alors certainement de discuter d'une refonte du rôle joué par les institutions financières internationales – FMI, BRI, ou encore FSF (créé en 1999) – qui ont montré leurs limites dans l'objectif qui est le leur d'assurer la stabilité des marchés [Aglietta et Rigot, 2009].

### **Conclusion**

Si la montée en puissance des économies émergentes dans le processus d'intégration financière internationale ne fait aucun doute (partie I), les gains qu'ont pu en tirer ces économies restent cependant faibles en moyenne, selon Gourinchas et Jeanne (2006), qui les évaluent à une augmentation permanente de 1 % de la consommation nationale. Il est difficile aujourd'hui de définir une place spécifique pour les marchés internationaux de capitaux tant les frontières avec les anciens marchés nationaux se sont progressivement effacées. La phase de globalisation financière a contribué à intégrer l'ensemble des marchés nationaux pour aboutir à la constitution d'un marché des capitaux global et transnational, proposant un large éventail d'actifs substituables, qui ne se différencient que par leurs risques et leurs maturités, et offrant une forte mobilité des capitaux.

Il est également très difficile de tirer des conclusions globales par région ou par niveau de développement. Dans la dernière décennie précédant la crise de 2008 (partie II), les économies émergentes et en développement ont vu leur position extérieure s'améliorer sensiblement, et connu une modification profonde de la structure de leur balance des paiements, avec une augmentation sensible de la part des actions dans le total des engagements et une croissance importante de leurs réserves de change. Néanmoins, ce constat général masque de fortes disparités : il s'applique particulièrement bien aux pays asiatiques et aux pays exportateurs de pétrole. Il traduit, en revanche, bien mal la situation des pays européens émergents, qui ont davantage eu recours aux marchés financiers mais qui n'ont eu de cesse de voir leur position extérieure se dégrader. Dans les pays industrialisés, les déséquilibres initiaux se sont accrus : les pays débiteurs ont vu leur position se dégrader (à l'instar de l'Australie, de l'Espagne et des Etats-Unis), les pays créditeurs ont accumulé leurs créances sur les débiteurs (à l'image du Japon ou de la Suisse). Au début des années 2000, la détérioration de la position extérieure de l'Italie, de l'Espagne, de l'Australie et de la Grande Bretagne est réelle.

La crise de 2008 semble avoir rebattu partiellement les cartes (partie III). On assiste à partir de la fin des années 2000 à une baisse de la part des emprunts obligataires des pays du Nord et une

augmentation de la part des pays du Sud. Les pays producteurs de pétrole passent de créanciers à débiteurs. Ainsi, après un premier emprunt de 10 milliards de dollars en avril 2016 auprès d'établissements bancaires sur une durée de quinze ans environ, l'Arabie saoudite s'apprête à lancer sa première émission obligataire internationale. Certains pays arabes producteurs de pétrole connaissent un manque (temporaire ?) de liquidité, quand d'autres – tels le Qatar, le Koweït ou Abu Dhabi – ont suffisamment accumulé durant les années de vaches grasses pour amortir le choc de la baisse des prix du pétrole. Enfin, les déséquilibres nationaux n'épargnent pas non plus les pays asiatiques : la Chine voit sa dette (notamment privée) exploser (mais assise pour l'heure sur le crédit national).

Les marchés financiers internationaux ont donc eu un rôle plus ou moins favorable, fluctuant, et sans doute inégal, dans la croissance et le développement des économies nationales. A la fin des années 2000, tous les décisionnaires politiques plaidaient pour une responsabilisation des acteurs du système, au travers de mesures prudentielles plus coercitives, prises à l'échelle internationale. Dix ans plus tard, que restent-ils de ces déclarations d'intention générales et généreuses ? Les accords de Bâle III, signés en 2010, durcissent (pour 2019 !) les conditions portant sur les fonds propres et introduisent un nouveau critère simple, le « ratio de levier ». Mais parallèlement, le nouveau président américain s'apprête à enterrer la régulation bancaire adoptée en 2010 sous l'administration Obama. En France, la loi bancaire de 2013 a été vidée de tous ses aspects les plus contraignants, sous le travail de lobbying des acteurs financiers. L'union bancaire européenne, quant à elle, marche sur une seule jambe : si des avancées ont eu lieu sur les deux premiers piliers (supervision des banques et mécanismes de résolution), le troisième, relatif au mécanisme de garantie des dépôts bancaires, reste au point mort. Il semblerait donc que les principales puissances économiques ne se soient pas données les moyens de leurs ambitions.

## III - Epreuve de composition de sociologie

**Jury :** BONNEVAL Loïc, BRESSON Maryse, CLEMENT Vincent, LAMBERTUCCI Antonello, NAVARRO Marion, SYLVAIN Mickaël, PERL Pierre-Olivier.

**Rapport :** BRESSON Maryse et BONNEVAL Loïc.

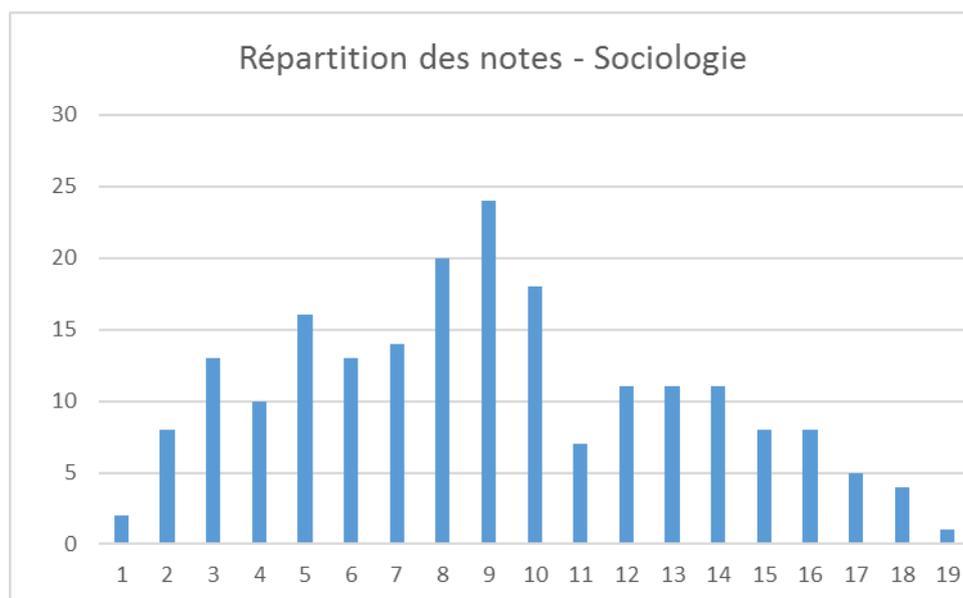
**Sujet :** « La déviance est-elle un dysfonctionnement de la société ? »

### 3.1. Les résultats : distribution des notes

204 candidats présents et ayant composé, 3 copies blanches.

La moyenne générale des notes des présents (hors copies blanches) s'établit à 9,01/20, bien au-dessus des sessions précédentes (8,82 en 2016 ; 8,19 en 2015 ; 7,07 en 2014 ; 7,18 en 2013 ; 7,23 en 2012 ; 8,84 en 2011 ; 7,6 en 2010).

Les notes sont comprises entre 1 et 19.



### 3.2. Commentaires généraux sur les prestations des candidats

Comme l'année dernière, on soulignera que les dissertations étaient dans l'ensemble de très bon niveau, avec des très bonnes copies, notées au-dessus de 15. Les copies médiocres (à partir de 7) s'expliquent surtout par un mauvais ciblage du sujet et/ou trop d'erreurs, et ont été sanctionnées comme telles dans le cadre d'un concours visant à sélectionner parmi un vivier de candidats bons dans l'ensemble. Les copies aux notes les plus faibles (en-dessous de 6) ne respectaient pas, le plus souvent, les exigences de forme comme l'orthographe, la syntaxe, la lisibilité du texte et de présentation permettant aux correcteurs de repérer la structure du plan (qui peut être en deux ou trois parties).

Pour compléter sur les exigences de forme, les noms des auteurs doivent être exacts et les titres complets. La date donnée pour une référence doit être en général celle de la première édition, en particulier pour les « classiques ». Le jury valorise aussi les références précises à des articles/numéros de revue.

En ce qui concerne les références : on s'attendait sur le sujet à voir mobilisés des classiques comme E. Durkheim et également, le débat sur la déviance entre fonctionnalisme et interactionnisme avec des auteurs comme R. Merton, H.S. Becker. Si une marge d'appréciation est laissée aux candidats, des auteurs comme E. Goffman, mais aussi des références à la « première école de Chicago » (comme R.E. Park) pouvaient être utilement mobilisés. Des auteurs plus récents étaient aussi attendus, aussi bien sur la déviance (par ex, M. Darmon sur les anorexiques) que sur la question sociale (R. Castel). De nombreux autres auteurs récents pouvant être cités à profit sur le sujet comme, par exemple, D. Lapeyronnie, L. Mucchielli... De manière générale, le jury recommande aussi de développer suffisamment les références, en lien avec la problématique, pour éviter l'effet « catalogue » trop superficiel voire même, dans certains cas, les références décalées ou inappropriées par rapport au raisonnement proposé.

Sur le fond, la question du lien entre les deux thématiques de la déviance et du (dys)fonctionnement de la société (donc, de la cohésion sociale) étant au cœur du sujet, leur articulation devait être problématisée. Trop de développements ont été centrés uniquement sur la déviance, au risque d'être hors sujet. Ainsi, un écueil fréquent a été de reproduire un cours ou un corrigé sur ce thème mais qui était trop souvent décalé par rapport au sujet, sans problématisation propre. Du point de vue des théories de la déviance, le jury déplore également que certaines copies aient développé uniquement un point de vue interactionniste, alors que le sujet invitait, par le terme « dysfonctionnement », à discuter aussi le point de vue fonctionnaliste. Parmi les autres défauts récurrents, trop peu de candidats ont parlé de la construction des chiffres de la délinquance ou de la criminalisation de la misère.

Comme chaque année, le jury rappelle que le sujet proposé doit faire l'objet d'une lecture attentive. Plusieurs traitements du sujet étaient possibles selon la définition des termes retenue et les étapes du raisonnement proposé. La discussion des termes et de leur articulation est essentielle.

- La déviance : de manière générale, l'expression pouvait être approchée par l'idée de transgression de normes reconnues et sanctionnées comme telles, mais en annonçant aussi très vite que ce n'est pas « que » cela. Il s'agissait aussi de distinguer déviance et criminalité/délinquance (normes sociales/juridiques), et de discuter « la » déviance : toutes les déviances n'ont pas le même statut, ne font pas l'objet de la même réprobation (cf. délinquance en col blanc). La sociologie peut se poser diversement la question de la déviance, soit en cherchant à expliquer les causes de comportements déviants (avec des explications par les facteurs socio-économiques, les approches culturalistes, les approches centrées sur le choix rationnel...) soit en s'intéressant aux raisons pour lesquelles certains comportements sont considérés comme tels (théories de l'étiquetage, entrepreneurs de morale selon Becker)

- Dysfonctionnement de la société : l'expression a au moins 2 sens possibles 1) l'idée de dysfonctionnement est négative – c'est une partie du sujet. Le « bon » fonctionnement de la société étant remis en cause, la déviance serait négative en soi, étant considérée comme le fruit d'un échec des instances assurant ce « bon » fonctionnement (instances de socialisation, ou de contrôle social) 2) le présupposé fonctionnaliste d'une société qui « fonctionne » comme un tout harmonieux était aussi à interroger, dans son opposition/articulation avec le point de vue interactionniste (déviance

comme construit social, ni négatif ni positif : la question devient alors de savoir à quelles conditions certaines déviations sont construites comme une menace au fonctionnement de la société).

Selon la conceptualisation retenue, plusieurs entrées pouvaient permettre d'établir le lien entre les deux termes du sujet en élaborant une construction problématique. Pour illustrer, deux exemples seront repris ici.

Suivant un premier exemple de construction problématique possible, les candidats pouvaient poser que le terme « dysfonctionnement » interroge le côté positif ou négatif de la déviance : le sujet invitait alors à désamorcer l'aporie d'une déviance comme ennemie de la société. Avec cette entrée, les candidats pouvaient argumenter par exemple, dans le prolongement de l'analyse durkheimienne que la déviance existe dans toutes les sociétés, qu'elle est relative, normale et peut apporter des éléments positifs pour la cohésion d'un groupe et/ou le changement sociétal. Il convenait alors de revenir sur l'idée que la déviance est toutefois un dysfonctionnement de la société dans certaines situations, à partir d'un certain degré avant d'interroger l'idée de déviance comme construit social (tant sur le plan de l'analyse interactionniste de Becker, Goffman que sur celui des polémiques sur les chiffres, cf Mucchielli ou encore les analyses du ghetto de Lapeyronnie)... Dans cette perspective, la déviance n'est en soi un dysfonctionnement mais ne le serait qu'à certaines conditions : par exemple à partir d'un certain taux d'actes déviants ou d'un certain degré de « gravité » pour la société – ce qui devait conduire à poser aussi la question du moment où la question de la cohésion sociale est posée à travers le prisme de la déviance (cf. la « criminalisation de la misère »).

Suivant un deuxième exemple de construction problématique, il était possible d'interroger le présupposé fonctionnaliste de l'idée de dysfonctionnement (en revenant sur Parsons, Merton...) ; ce qui invitait à décliner les sens des termes employés, sous l'angle du problème théorique et empirique de l'articulation déviance/cohésion sociale. Les candidats pouvaient confronter ici différentes définitions tant de la déviance que de la cohésion sociale versus dysfonctionnement de la société.

D'autres constructions problématiques étaient possibles : il est rappelé en effet que différentes compositions peuvent conduire à un très bon résultat, le jury étant ouvert aux idées originales et pertinentes des bonnes ou très bonnes copies.

En revanche, il est rappelé que la conclusion doit être soignée, et qu'elle doit clairement énoncer la réponse apportée par le candidat à la question donnée dans le sujet, dans le prolongement logique de l'argumentation qu'il présente dans le corps de la dissertation. Une réponse nuancée était dans tous les cas attendue, la question devant être considérée en soi comme une énigme/un problème ou comme devant amener à poser un problème – les copies ne présentant qu'une seule thèse et ses modalités manquaient une partie du sujet (ex : il fallait éviter de développer dans les deux parties que ce n'est pas un dysfonctionnement parce que / et aussi parce que, ou la thèse inverse).

Pour conclure, on rappellera une nouvelle fois que dans une copie d'agrégation, on attend certes, une discussion des concepts, une bonne problématisation et des références bien présentées mais aussi des exemples et des formes d'application à la réalité sociale, étayés par des statistiques et/ou l'analyse argumentée de faits historiques ou contemporains.

### 3.3. Proposition de corrigé

La déviance est-elle un dysfonctionnement de la société ?

Bien que le terme de déviance ne soit réellement utilisé en sociologie qu'à partir des années 1950, et notamment dans le débat entre fonctionnalistes et interactionnistes, les questionnements sur les écarts aux normes et sur les réactions sociales qu'ils suscitent sont présents dès les origines de la discipline, en lien avec les interrogations sur le fonctionnement d'ensemble de la société et également, sur les failles du système social. S'interroger sur les facteurs de la cohésion sociale suppose en effet souvent de prêter attention à ceux qui peuvent la mettre en péril. La sociologie durkheimienne par exemple se déploie entre l'exploration des nouvelles formes de solidarité et l'examen de l'anomie qui les fragilise. La production de règles censées assurer la vie en société soulève ainsi la question du comportement déviant et de la façon dont il peut mettre en cause, ou en échec, ces règles.

On définit habituellement la déviance comme la transgression de règles ou de normes, suscitant réprobation et sanction. La déviance ne se limite pas au crime et à la délinquance. Elle recouvre des actes qui, tout en suscitant de la désapprobation, ne mettent pas en jeu une sanction judiciaire. La sociologie a posé diversement la question de la déviance, soit en prenant pour objet l'explication des comportements déviants (avec des explications par les facteurs socio-économiques, par les facteurs culturels, ou encore par le choix rationnel), qui n'est pas traitée ici, soit en s'intéressant aux raisons pour lesquelles certains comportements sont considérés comme tels. Au-delà de la diversité de ces approches, la récurrence des interrogations sociologiques illustre que la déviance n'a pas seulement une importance en tant que telle mais que l'on touche par son intermédiaire aux failles de la société considérée dans son ensemble.

La déviance renvoie ainsi à la question du dysfonctionnement de la société. Dans une conception qui peut s'apparenter au fonctionnalisme, mais qui est aussi peu ou prou celle du sens commun, les instances de socialisation et de contrôle social, parmi lesquelles des institutions comme la justice mais aussi l'école ou la famille, impliquent un certain nombre d'attitudes, de comportements, et de valeurs. Même dans des sociétés fortement différenciées ces instances sont censées assurer l'adhésion aux normes dominantes. Dès lors, la déviance apparaît comme un dysfonctionnement, une menace à l'ordre social. Qu'elle soit le fait d'actes individuels ou de groupes dont les règles et les modes de socialisation apparaissent en rupture avec le reste de la société, elle est perçue comme le signe de la défaillance des cadres qui assurent la cohésion sociale. Il reste que cette association entre déviance et dysfonctionnement n'est pas univoque : la déviance peut être tour à tour le dysfonctionnement lui-même, un signe de dysfonctionnement (donc provoqué par lui), ou une cause de dysfonctionnement. Par ailleurs, l'idée même de dysfonctionnement ne va pas de soi et peut être remise en cause par des approches qui, comme l'interactionnisme symbolique, traitent la déviance comme un construit social parmi d'autres. Ou encore, les perspectives critiques, notamment d'inspiration foucauldienne, voient dans le traitement du crime non pas une tentative pour l'éradiquer mais un moyen de réaffirmer l'ordre social. Ces diverses positions peuvent aboutir à des jugements négatifs, neutres, voire partiellement positifs, sur le rôle de la déviance mais posent plus profondément la question de savoir à quelles conditions et sous quelles formes la déviance peut être envisagée comme dysfonctionnement de la société.

Pour traiter cette question, nous examinerons d'abord la déviance comme un indicateur de l'état de fonctionnement de la société, que cet état soit normal ou pathologique. Prenant acte du fait que la caractérisation d'un acte comme déviant suppose un processus de construction sociale qui ne peut être éludé, la seconde partie s'attachera à la façon dont la construction sociale de la déviance conduit à désigner certains groupes sociaux comme menaçant l'ordre social fonctionnel.

\*\*\*

Dans l'opinion courante, criminalité et déviance sont, presque par définition, perçues comme des phénomènes anormaux, voire pathologiques. Les tentatives de rationalisation et de

naturalisation de ce ressenti n'ont pas manqué. A grand renfort de métaphores biologiques, des thèses à prétention scientifique fondées sur l'hérédité et la race ont cherché à fournir des explications au comportement criminel. *L'Homme criminel* de Lombroso, publié en 1876, est sans doute l'une des plus fameuses. C'est précisément contre de telles approches que la sociologie a défendu une perspective faisant du crime un phénomène normal, révélateur du fonctionnement habituel de la société. L'argument ne renvoie pas à une posture relativiste : il ne s'agit pas, ou pas seulement, de pointer la diversité des comportements qui, à travers l'histoire et les différentes sociétés, sont qualifiés de criminels. Pour Durkheim (*Les règles de la méthode sociologique*, 1894) le crime est normal car il ne peut exister de société sans crime : si celui-ci est un acte « qui offense certains sentiments collectifs » (Durkheim n'emploie pas le terme de norme), alors le renforcement de ces sentiments collectifs, par exemple l'importance accordée à la propriété privés, ne se traduit pas par une diminution du crime mais par une extension de la réprobation collective à des infractions considérées auparavant comme moins importantes. De ce point de vue, le crime est seulement le signe que les normes ne sont pas admises uniformément ni avec la même intensité par l'ensemble de la société. Cette diversité est même ce qui permet l'évolution des représentations et des règles morales. Durkheim évoque ainsi l'exemple de Socrate, criminel au regard de la loi athénienne mais annonciateur d'une morale plus en phase avec les évolutions de cette société. Le crime n'est ainsi pas seulement inévitable mais également nécessaire : les conditions qui lui donnent naissance seraient les mêmes que celles qui permettent l'adaptation de la société.

De la même façon, l'analyse fonctionnaliste de Merton voit dans la déviance un facteur d'innovation et une condition du changement social (*Social Theory and social structure*, 1949). Comme pour Durkheim, l'explication de la déviance ne renvoie pas à des facteurs individuels mais au fonctionnement du système social, et en particulier au décalage entre les buts socialement valorisés (comme l'enrichissement dans la société américaine qu'il étudie) et les moyens légitimes pour y parvenir. Buts culturels et moyens légitimes peuvent être en adéquation, conduisant à l'attitude que Merton nomme « conformité », mais ne sont pas toujours ajustés : le « ritualisme » désigne l'observation des moyens légitimes sans la poursuite des buts culturels, « l'évasion » (et la « rébellion ») le rejet des buts comme des moyens, « l'innovation » la poursuite des buts par des moyens illégitimes. Cette catégorie de l'innovation selon Merton, dans laquelle entre la déviance, ne remet pas en cause le système social dans son ensemble qui est susceptible de s'adapter à ces innovations et à se transformer. Ce n'est que lorsque cette adaptation n'est plus possible que Merton parle de dysfonctionnement, de la même façon que Durkheim indique que le crime peut être considéré comme anormal (pathologique) s'il atteint des taux « exagérés ».

Dans ces deux cas pourtant, un niveau élevé de criminalité et de déviance ne sont pas tant perçus comme des causes que comme des indices de dysfonctionnement. Pour Durkheim, ce n'est d'ailleurs pas la hausse du crime qui constitue l'indicateur privilégié de l'état pathologique d'une société mais celle du taux de suicide, et en particulier du suicide anémique, révélateur de l'affaiblissement des structures sociales traditionnelles dans le passage à la modernité et de la confrontation des individus à des systèmes de règles contradictoires (*Le suicide*, 1897). En ce sens, la déviance ne serait pas en elle-même un dysfonctionnement mais plutôt, un symptôme, parmi d'autres, des tares de la modernité. La notion d'anomie, entendue comme confusion des repères moraux au moins autant que comme affaiblissement des instances de socialisation, sera par la suite souvent reprise pour expliquer la déviance. Les sociologues de la première école de Chicago mettent quant à eux en avant les différentes formes de déviance comme révélateurs de la « désorganisation sociale » consécutive au développement de la société moderne dans les grandes villes américaines du début du XXe siècle. La croissance exponentielle de Chicago, essentiellement alimentée par l'arrivée continue de migrants perçus, au moins pour certains d'entre eux, comme des

déracinés (William Thomas et Florian Znaniecki, *The polish peasant*, 1918) fragilise, voire détruit, les liens et les cadres sociaux des communautés d'origine. Le conflit entre des normes contradictoires, qui réduit l'efficacité du contrôle social, se résume ainsi dans la figure de l'immigré. Délinquance, violence et instabilité peuvent en être les résultats, même si les travaux de l'école de Chicago mettent aussi en évidence les processus d'adaptation et d'assimilation. Il ne faut pas oublier que, au-delà des discours de réformateurs sociaux dénonçant la misère à laquelle étaient réduits de larges pans de cette nouvelle société urbaine, les sociologues de Chicago ont également mis l'accent sur les propriétés intégratrices de la ville, que ce soit pour des populations spécifiques comme les travailleurs mobiles (N. Anderson *The Hobo*, 1923), pour des espaces paupérisés (L. Wirth, *The ghetto*, 1928) ou pour l'ensemble du système urbain décrit en termes organicistes par Park et Burgess (Park, Burgess et Mc Kenzie, *The City*, 1925).

Il n'en reste pas moins que le rapprochement de la désorganisation sociale et de la déviance a continué à représenter une grille de lecture importante. Clifford Shaw et Henry McKay par exemple (*Juvenile Delinquency and Urban Areas*, 1942) réitèrent cette vision d'une délinquance qui ne serait pas individuelle, mais provoquée par l'affaiblissement des instances de socialisation et de contrôle social de certains groupes sociaux. C'est cette approche qu'ils résument dans la fameuse phrase selon laquelle la délinquance est « la réponse d'individus normaux à des situations anormales ». D'autres perspectives ont également appréhendé la déviance comme résultat de dysfonctionnements sociaux, tout en proposant des cadres interprétatifs différents. Critiquant le primat donné à l'anomie, telle que la décrivent Parsons et Merton à partir des décalages entre fins et moyens à l'échelle du système social dans son ensemble, A. Cohen explique ainsi la délinquance juvénile dans l'Amérique des années 1950 par les difficultés statutaires des jeunes hommes de milieux populaires (*Delinquent Boys*, 1955) : c'est la non reconnaissance statutaire (« l'anéantissement du statut ») qui favorise l'entrée dans des sous-cultures et des socialisations considérées comme déviantes.

On notera que dans ces différents cas de figure les failles de la société moderne concernent plus particulièrement certains groupes sociaux, notamment les immigrés, les vagabonds et autres hobos ou encore les jeunes de milieux populaires. L'anomie peut toutefois être considérée de façon plus générale. C'est notamment le cas dans l'analyse que propose R. Castel de la montée d'une précarité touchant des cercles de plus en plus larges de la population et mettant en cause les mécanismes de l'intégration sociale en vigueur durant la période fordiste (*L'insécurité sociale*, 2003). La mise en place de ce que Castel appelle la « propriété sociale », que l'on retrouve aussi bien dans les systèmes d'assurances sociales comme le régime des retraites ou dans le développement de services publics, a assuré aux salariés de la période fordiste une stabilité qui est au fondement de la société salariale. C'est ce pacte social qui est remis en cause par l'affaiblissement des garanties offertes par l'Etat social. Il conviendrait d'après Castel d'ajouter l'insécurité sociale à l'insécurité civile pour appréhender le sentiment croissant de vulnérabilité qui touche aussi bien des personnes aux marges du marché du travail que des salariés. Dans cette analyse, les formes de marginalisation et de relégation s'inscrivent dans des processus de désaffiliation résultant de l'effritement des protections offertes par la société salariale. Cette mise en perspective de l'insécurité civile et de l'insécurité sociale peut être vue comme une façon renouvelée de penser l'anomie dans une période de mutations sociales et économiques. Prolonger cette perspective conduit toutefois à identifier la déviance au dysfonctionnement lui-même et, à ne pas la prendre en compte en tant que telle. Si ces différentes approches ont en commun de traiter la déviance comme symptôme de dysfonctionnements plus généraux, elles renvoient en définitive à deux modes de traitement opposés : soit la déviance s'efface devant un diagnostic social plus large et perd de sa substance, soit elle est analysée sous un angle spécifique, comme la délinquance

juvénile, dans lesquels semblent se manifester les traits les plus saillants des désajustements du système social.

On aboutit ainsi à un résultat apparemment paradoxal. L'examen de la déviance en tant que telle par les sociologues suppose de l'appréhender comme un phénomène normal, et même ayant sa place dans le fonctionnement de la société puisqu'elle peut être un facteur d'innovation et d'adaptation au changement. Elle n'est alors pas considérée comme un dysfonctionnement en tant que tel mais peut apparaître comme un indice des contradictions internes à l'organisation sociale. Ces contradictions se focalisent sur certaines catégories sociales, telles que les immigrés, ou les jeunes hommes de milieux populaires. Mais ces catégories ne sont pas seulement caractérisées par la concentration de difficultés sociales : elles sont aussi marquées par un regard spécifique qui tend à les constituer comme déviantes. Il reste donc à voir par quels mécanismes ces groupes sociaux en viennent à être désignés comme les responsables des ratés du système social.

\*\*\*

Pour aborder ce second temps de l'analyse il est nécessaire de ne pas partir du dysfonctionnement en tant que tel mais de la façon dont des pratiques et des groupes sociaux en viennent à être considérés comme déviants. C'est le retournement opéré par le courant de l'interactionnisme symbolique, critique du fonctionnalisme. Les sociologues interactionnistes ne se sont pas demandé comment expliquer l'acte déviant. Ils se sont plutôt intéressés aux conséquences de l'étiquetage d'un acte comme déviant. Ainsi Edwin Lemert voit dans la réaction de la société, plus que dans l'écart aux normes en tant que tel, l'élément central permettant de caractériser la déviance (*Social Pathology, 1951*). Il distingue la transgression elle-même (déviance primaire) de l'imposition du statut de déviant comme élément central de l'identité (déviance secondaire). D'après lui les institutions du contrôle social, police et justice en tête, jouent un rôle central dans cette imposition. Edwin Sutherland montre quant à lui dans son analyse de la délinquance en col blanc que les valeurs des « conformistes » (non déviants) et des « délinquants » (déviants) sont assez proches, voire similaires. La différence entre les deux renvoie plutôt au fait d'être confronté à des comportements illégaux et à la transmission, ou non, d'une culture criminelle (*White collar crime, 1949*). Cette délinquance est donc plus une affaire de contexte et d'apprentissage que de caractéristiques individuelles. On retrouve la même perspective dans les travaux d'Howard Becker qui systématise l'usage de la notion de « carrière » pour analyser la déviance (*Outsiders, 1963*). Cette carrière se décompose en différentes étapes que Becker décrit pour les fumeurs de marijuana : initiation et apprentissage au terme desquels les fumeurs apprennent à prendre du plaisir à cette pratique, passage à une pratique régulière qui suppose d'apprendre à se fournir et à redéfinir une image de soi qui puisse mettre à distance les représentations négatives associées aux drogués. Le fait d'appliquer à la déviance les mêmes notions que celles utilisées dans l'étude des professions établies contribue à voir en elle un phénomène normal symétrique de celui produisant des statuts valorisés. Poussée à l'extrême, la soumission à des normes dominantes peut d'ailleurs également faire entrer dans une carrière déviant. Ainsi, Muriel Darmon étudie le parcours des anorexiques et montre qu'il s'inscrit fréquemment dans un processus de long terme passant par une valorisation des idéaux de minceur et de maîtrise du corps largement relayés dans les représentations dominantes (*Devenir anorexique, 2005*).

Il faut noter que cette carrière anorexique n'est pas seulement individuelle : elle est également promue par certains acteurs, tels que le mouvement pro-ana. Cela renvoie à la question

de la construction sociale de la déviance. Dès lors, la question est de savoir pour quelles raisons tel ou tel comportement en vient à être considéré comme déviant et ce qui explique la frontière entre l'acte déviant et l'acte non déviant. Becker complète ainsi son analyse en s'intéressant à la construction des normes, non comme résultat spontané des représentations collectives mais comme fruit d'un travail sur les représentations et les règles politiques, morales et juridiques, mené par des groupes d'acteurs, qu'il appelle des « entrepreneurs de morale ». Ceux-ci appartiennent plus fréquemment aux catégories supérieures, ou en tout cas à des collectifs suffisamment influents et mobilisés pour parvenir à imposer leur point de vue dans des domaines tels que la prohibition ou la morale familiale. Le terme d'entrepreneur de morale peut s'appliquer à un très grand nombre de situations mais Becker met plutôt l'accent sur les similarités dans le processus de construction sociale de la déviance. Cela semble indiquer qu'il n'y a pas réellement de différenciation, ni a fortiori de hiérarchisation, entre les formes de déviance. C'est un point que l'on retrouve également dans l'approche du stigmaté par Goffman qui ne cherche pas à différencier les déviances selon l'intensité des processus de stigmatisation (*Stigmates*, 1963) : il s'est attaché au contraire à montrer les traits communs dans les jugements et les réactions aux stigmates physiques, visibles, et aux transgressions morales. Il existe une continuité dans les formes de désapprobation et de disqualification des individus et des groupes sociaux qui sont perçus comme s'écartant des normes.

L'analyse interactionniste permet de passer de l'analyse de la déviance à l'analyse de l'étiquetage de la déviance, renouant avec une vision de la déviance comme phénomène normal. La question du dysfonctionnement n'y a apparemment pas sa place et l'on peut avoir l'impression que toutes les déviances occupent la même place dans l'analyse. Or, les enjeux diffèrent, ne serait-ce que par le jugement sur la gravité des déviances : le traitement indulgent de la délinquance en col blanc relativement aux atteintes aux personnes en atteste (Lascoumes, *Elites irrégulières, essai sur la délinquance d'affaires*, 1997). La construction des normes renvoie également aux inégalités sociales et aux capacités plus ou moins grandes des différents groupes sociaux à les imposer ou à se défendre de cette imposition. L'imposition du stigmaté est souvent le fait d'un groupe dominant sur un autre groupe qui ne dispose pas des ressources, de la cohésion ni de la légitimité nécessaires pour lui opposer un contre discours et une représentation plus valorisée. L'exemple du traitement de la prostitution dans le débat public est révélateur. Lilian Mathieu (*La condition prostituée*, 2007) montre ainsi comme la construction de la prostitution comme problème public, à travers l'opposition entre les positions abolitionnistes et celles revendiquant le libre choix, repose de fait sur les présupposés misérabilistes ou populistes d'acteurs sociaux dominants sur une population qui n'a pas voix au chapitre. Il faudrait certes nuancer ce constat, notamment en prenant en compte les mécanismes de stigmatisation à l'intérieur de catégories sociales également dominées : ainsi, la dénonciation de l'assistanat au sein des catégories populaires, pointée notamment par Olivier Schwarz, introduit une ligne de fracture entre des groupes aux caractéristiques relativement proches (*Peut-on parler des classes populaires*, 2011). Il n'en reste pas moins que l'inégalité entre ceux qui désignent la déviance et ceux qui sont désignés est un facteur essentiel. Certaines catégories sociales en particulier ont, de manière récurrente, été désignées comme des menaces au fonctionnement de la société. Sans les examiner de façon exhaustive, on rappellera que c'est le cas des jeunes hommes de milieu populaire, et plus particulièrement lorsqu'ils appartiennent aux minorités racisées. On a mentionné plus haut l'ouvrage de A. Cohen sur la délinquance juvénile, mais on peut faire remonter à l'école de Chicago l'origine d'une longue tradition d'études sur les « gangs » et les « bandes » (Thrasher, *The Gang*, 1927), tradition qui montre la permanence de ce phénomène majoritairement perçu comme problème de déviance mais que nombre de sociologues voient par le prisme des inégalités. Gérard Mauger (*Les bandes, le milieu et la bohème populaire*, 2006) met ainsi en évidence le rôle de la désindustrialisation et de la difficulté des jeunes d'origine

ouvrière à redéployer leurs dispositions masculines (le « capital guerrier ») sur le marché du travail dans l'évolution des bandes de jeunes entre les blousons noirs des années 1970 et les « jeunes des cités » de la période actuelle. Les stigmates les plus négatifs peuvent également se cristalliser sur des espaces : la figure du ghetto représente ainsi une forme saisissante de mise en avant de la déviance pour décrire les dysfonctionnements de la société. Le ghetto est, dans le discours dominant, à la fois un concentré des difficultés sociales et un espace en rupture avec le reste de la société, un « contre monde » pour reprendre l'expression de Didier Lapeyronnie dans *Le ghetto urbain* en 2008. Les mécanismes de ségrégation contribuant à la mise à l'écart des populations les plus vulnérables sont ainsi fréquemment retraduits en termes de sécession volontaire et de refus du pacte social. A travers la dénonciation de certaines déviances qui mettraient en péril la cohésion sociale, on peut donc lire des formes de conflictualité liées à l'imposition d'un ordre social inégalitaire.

Les mécanismes d'étiquetage de la déviance peuvent avoir pour effet de redéfinir les termes dans lesquels s'expriment les dysfonctionnements sociaux, et notamment les inégalités, réactivant la vision des « classes laborieuses » comme « classes dangereuses ». Cette reformulation de la question sociale se fait depuis la fin de la période fordiste dans un contexte de transformation de la prise en charge de la pauvreté et des inégalités par les Etats Providence. On assiste ainsi à la montée en puissance d'un cadre néolibéral dans lequel la déviance est renvoyée à la responsabilité individuelle. Loïc Wacquant étudie le déplacement de la question sociale à travers la mise en place d'un Etat pénal se substituant de plus en plus à l'Etat social. Les aspects les plus visibles de ce déplacement aux Etats-Unis sont les coupes dans les aides sociales et l'augmentation du taux d'incarcération, en particulier des jeunes hommes noirs, dont plus d'un tiers connaît une période d'incarcération (Wacquant *Les prisons de la misère*, 1999). La façon dont ces évolutions de l'action de l'Etat envers les catégories populaires produit imprègne jusqu'aux moindres détails de la vie quotidienne des principaux intéressés et produit un mode de vie marqué par une quasi clandestinité et une fuite constante devant l'institution policière, a notamment été observée par Alice Goffman (*On the run*, 2014). Dans le contexte français, plusieurs travaux ont pu mettre en évidence le souhait de discipliner les jeunes de catégories populaires, notamment ceux issus de l'immigration. C'est notamment le cas de l'observation des pratiques policières (Didier Fassin, *La force de l'ordre, une anthropologie de la police des quartiers*, 2015). Didier Fassin indique que, derrière l'objectif affiché de réduction de la délinquance, les pratiques des brigades anti-criminalité, telles que les rondes qui marquent une présence sur le territoire plus qu'elles ne permettent de saisir de flagrants délits, visent de fait à faire intérioriser un ordre social.

Cette évolution peut également se lire dans les tendances répressives et sécuritaires des politiques publiques. Ces tendances sont à l'œuvre dans la production des chiffres de la délinquance et dans les débats qu'ils suscitent. Au-delà des questionnements sur la fiabilité des statistiques, sur les limites des statistiques administratives par rapport aux enquêtes de victimation (Philippe Robert, *L'insécurité en France*, 2002), ou encore sur la pertinence des catégories elles-mêmes, c'est l'usage des statistiques qui est en cause. La gouvernance par les indicateurs, la « culture du résultat » l'expertise appuyée sur les statistiques ou encore la communication politique autour des « chiffres de la délinquance », accompagnent et permettent les mutations de l'activité policière. Le recours constant aux statistiques contribue également à nourrir un débat public dans lequel les faits divers de délinquance des jeunes occupent une place croissante, amalgamant les délinquances les plus bénignes et les plus graves : dans ce contexte, hausse de la délinquance et remise en cause du pacte social républicain sont presque synonymes (Laurent Mucchielli, *Violences et insécurités : fantasmes dans le débat français*, 2007). Parallèlement, l'analyse des discours sur les « émeutes urbaines » (Michel Kokoreff, *Sociologie de l'émeute*, 2006) témoigne de la place marginale l'expression des « émeutiers ». La prédominance de discours politiques et médiatiques centrés sur le caractère

déviant, désorganisé, voire irrationnel, de ces événements tend à dépolitiser leur contenu et à ignorer ce qu'ils contiennent de protestation contre l'ordre social, alors que certaines analyses les considèrent comme une expression « proto-politique » (Gérard Mauger, *l'émeute de novembre 2005, une révolte proto-politique*, 2006).

L'approche interactionniste attire l'attention sur les processus de construction sociale de la déviance, mais au risque de mettre sur le même plan toutes les formes de déviance alors que le jugement social les hiérarchise. En particulier, les déviances des groupes dominés sont plus efficacement étiquetées comme telles que celles des catégories supérieures et la distribution du stigmate épouse d'assez près la structure de l'échelle sociale. Le recours croissant à la déviance pour caractériser la question sociale et les dysfonctionnements de la société renvoie alors à une évolution dans le traitement des inégalités et dans le rôle des Etats-Providence. La montée de référentiels libéraux et sécuritaires contribue à reformuler la question sociale en termes de déviance.

\*\*\*

Dire que la déviance renvoie à des dysfonctionnements peut être interprété de deux façons différentes, chacune ayant été ici examinée. La première consiste à voir dans la déviance un indicateur du fonctionnement normal de la société, et à l'interpréter comme dysfonctionnement si elle signale d'importantes contradictions, décrites par les premiers sociologues comme de l'anomie ou de la désorganisation sociale. L'analyse oscille alors entre un diagnostic global des dysfonctionnements, qui réduit à rien la spécificité de la déviance, et la mise en avant de certains sous-groupes dans lesquels ces contradictions se cristallisent. Cette perspective laisse toutefois de côté le mécanisme de construction sociale de la déviance, et les processus de stigmatisation qu'elle enclenche.

Si l'analyse interactionniste permet de les restituer, elle peut conduire à niveler les différents types de déviance et à occulter le fait que celles qui sont conçues comme les plus dysfonctionnelles, ou les plus menaçantes pour la vie en société, sont souvent celles qui renvoient aux inégalités sociales et à l'impuissance des catégories dominées à imposer des identités alternatives à celle du stigmate. Dans un contexte de redéfinition de la question sociale, la place prise par la déviance pour réaffirmer un ordre social inégalitaire n'a cessé de prendre de l'importance et c'est peut-être aussi dans cette réduction de certains groupes sociaux à ce statut déviant qui empêche la reconnaissance d'une expression politique que se situe le dysfonctionnement produit par la déviance.

.....

## IV - Epreuve optionnelle d'histoire et géographie du monde contemporain

**Jury :** TOUCHELAY Béatrice, ZALC Claire.

**Rapport :** TOUCHELAY Béatrice.

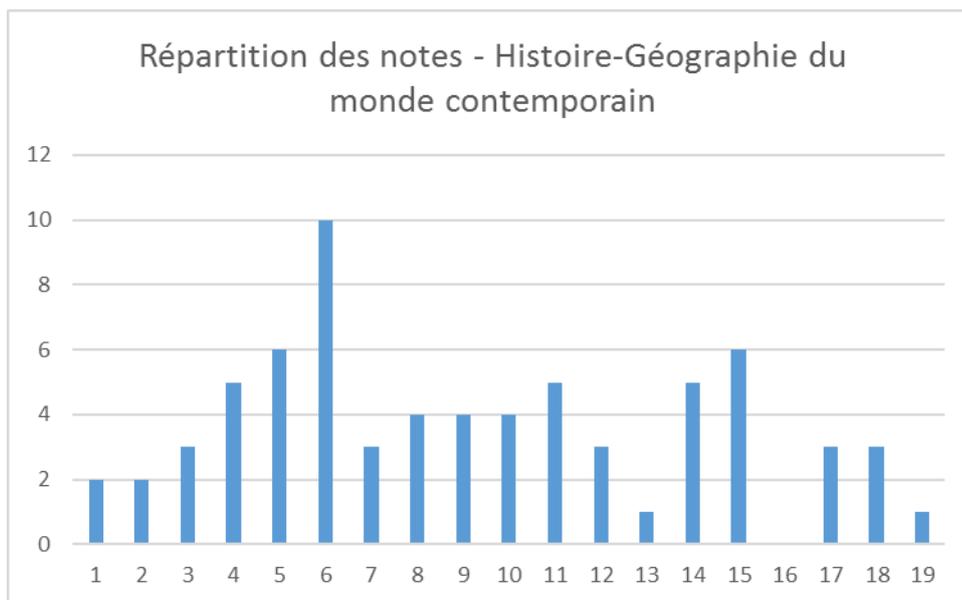
**Sujet :** « Territoires et industries en France de 1815 à la fin des années 1980 »

### 4.1. Les résultats : distribution des notes

70 candidats présents et ayant composé, une copie blanche.

La moyenne générale des notes des présents (hors copie blanche) s'établit à 9,17/20, ce qui confirme l'amélioration de la qualité des copies (8,97 en 2016 ; 8,51 en 2015 ; 7,05 en 2014 ; 7,55 en 2013 ; 8 en 2012 ; 7,86 en 2011).

Les notes sont comprises entre 1 et 19.



### 4.2. Commentaires généraux sur les prestations des candidats

La plupart des candidats commencent par définir avec précision les différents termes du sujet (« territoires » et « industries ») qu'ils situent dans l'espace français (entre la fin des guerres impériales et l'affirmation de la désindustrialisation) et dont ils précisent les relations. Ils l'abordent le plus souvent dans sa dimension chronologique et spatiale, ce qui était attendu.

Même s'ils ne citent pas systématiquement les travaux des historiens qu'ils mobilisent, la qualité et la diversité des exemples et des analyses sur lesquels ils s'appuient attestent de connaissances dont le jury se félicite. Le questionnement commence souvent par la proto industrialisation, puis il aborde les grandes étapes du développement industriel jusqu'à la désindustrialisation, analyse les

répercussions de ces étapes sur les territoires, présente les transformations et les inégalités qu'elles engendrent, définit et analyse les politiques menées pour encadrer ces changements (du plan Freycinet de 1878 à la DATAR de 1963, l'impact des nationalisations, de l'ouverture des frontières, de la globalisation).

Le sujet ne comportait aucune difficulté particulière, mais la référence aux territoires supposait d'envisager plusieurs échelles d'analyse et de les croiser : de la maisonnée au voisinage, puis au village, à la région et à la nation, voire au-delà, pour envisager les circulations d'acteurs et de produits et marchandises industriels dans et au-delà des frontières du territoire national. Les meilleures copies sont celles qui allient connaissances, références précises aux travaux des historiens, diversité des faits évoqués, nuances et rigueur du plan.

Certains se sont distingués en tentant de valoriser leurs connaissances sur l'autre question au programme (L'idée d'Europe et la construction européenne 1848-1986), ce qui a souvent conduit à des devoirs incomplets ou hors sujet. Valoriser ses connaissances sur la construction européenne pour traiter ce sujet n'était pas mal en soit mais supposait :

- de définir clairement les territoires et de les aborder à toutes les échelles ;
- de placer la focale sur la France de l'industrialisation puis de la désindustrialisation ;
- de sortir de la chronologie retenue pour le sujet sur l'Europe et de traiter toute la période, de 1815 (fin du Premier Empire, fin des guerres impériales et du blocus continental) aux années 1980 (prémices de la régionalisation, la désindustrialisation est en route)...

De la même façon, il n'était pas exclu de mobiliser des connaissances acquises en sciences politiques, en sociologie ou en économie, mais il fallait le faire dans une perspective historique, mettre ces connaissances en contexte et les étayer par des références historiques pour éviter le hors sujet. Il ne s'agissait pas de traiter « les origines économiques de la désindustrialisation », ni d'analyser l'impact de la création européenne sur l'industrie française.

Le jury a noté cette année de très bonnes amorces du sujet proposées en ouverture (voir la copie sélectionnée à la fin du rapport qui commence par une citation de Jean-Paul Sartre : « Il ne faut pas désespérer Billancourt » pour renvoyer à un lieu emblématique ; ou bien une accroche sur les friches industrielles et la désespérance qu'elles suscitent renvoyant à *Daewoo* de François Bon). Ces amorces sont souvent liées à l'actualité et renvoient aux effets de la désindustrialisation des anciens fleurons de l'industrie nationale, elles renvoient aussi parfois à des références littéraires et donnent envie de continuer la lecture.

On remarque comme les années précédentes, certaines négligences formelles : une orthographe approximative, en particulier pour les noms propres (« fosse sur mer » à la place de « Fos sur mer » ; « Berliez » pour le producteur « Berliet », « Tourcoïn » pour « Tourcoing », etc...), des confusions (DARES pour DATAR...), la répétition d'adverbes comme « majoritairement » ou « principalement », qui alourdissent le propos sans apporter aucune précision, ou l'usage de qualificatifs très vagues comme « important », qui n'évalue rien, ou encore la répétition du verbe « sembler », qui ne permet pas de savoir ce qu'il en est effectivement. À éviter également le recours à des généralités et à des tournures journalistiques qui ne sont que des approximations, voire des erreurs, et dont l'accumulation est contraire à la méthode scientifique d'administration de la preuve. Rappelons que la démarche historique, et par conséquent ce qui est attendu des candidats, passe par la mobilisation d'exemples détaillés qui sont analysés et synthétisés pour aboutir à des conclusions nuancées. La dissertation est une discussion argumentée à partir de faits contradictoires et dont on attend des conclusions précises.

Nous encourageons à nouveau les candidats à mieux gérer leur temps pour se relire et éviter les imperfections formelles et orthographiques qui continuent encore d'emmailler nombre de copies. Une meilleure gestion du temps permettrait aussi d'éviter de fréquents déséquilibres entre les trois parties, la dernière étant rendue indigente par le manque de temps.

Comme chaque année, aucun devoir ni plan-type n'était attendu, mais les meilleures copies sont celles qui ont clairement souligné les principales césures chronologiques de la période : celles des crises économiques majeures (les grandes phases du Kondratiev), celle des guerres (la période est ouverte par la fin des guerres de l'Empire, elle se prolonge par une exceptionnelle période de paix sur le territoire européen jusqu'au conflit franco prussien de 1870, puis jusqu'aux deux guerres mondiales). Les moments clés que constituent ces conflits, les ruptures qu'ils induisent pour l'industrialisation, les déséquilibres et la reconfiguration des territoires qu'ils suscitent devaient être détaillés.

Les propositions de plan thématique étaient plus risquées et elles ont souvent donné lieu à des oublis et à des déséquilibres importants entre les parties.

Le jury a valorisé les copies qui déduisaient de l'explicitation des termes « territoires » et « industries » une véritable problématisation du sujet : participation des territoires à l'industrialisation et à la croissance économique ; répartition égalitaire ou inégalitaire des fruits de l'industrialisation, en termes de revenus, d'emplois, d'externalités positives (richesse) ou négatives (pollutions). Il rappelle l'importance de définir les termes comme « proto industrialisation », « industrie », « usine » et d'éviter toutes les formulations allusives du type « si connu », « évident », etc. Il souligne aussi la nécessité de dater systématiquement les phénomènes mentionnés, de les expliciter et de les décrire sans rester dans l'allusion. Cette démarche suppose de recourir aux articles et ouvrages de la bibliographie, qu'il faut citer, pour éviter l'écueil de la généralité et de la banalité.

Ces remarques incitent à donner quelques conseils pour la préparation de l'épreuve : la lecture attentive des ouvrages de références est indispensable et il convient éventuellement de les compléter par quelques articles disponibles sur CAIRN pour illustrer tel ou tel point. Le travail collectif ou individuel, qui est moins efficace, de mise en fiches reste une étape indispensable en complément de la relecture des cours.

La description et l'analyse de « districts industriels », celle des relations qui les structurent comme la présentation et l'analyse du progrès technique, des lieux du travail industriel, des gestes techniques, des migrations, des flux de marchandises, des circulations d'idées etc., en bref des éléments qui concourent à l'industrialisation et qui l'inscrivent dans les territoires, étaient attendus. Le jury a valorisé les copies qui mettent en avant le rôle des acteurs, des ouvriers, des cadres, des gestionnaires et des dirigeants d'industries, seuls ou coalisés, inscrits dans leurs territoires respectifs. Il en a été de même des rares copies qui témoignent d'un recul certain par rapport au sujet et insistent sur les résistances et les débats qui ont accompagné l'affirmation de l'industrie comme secteur moteur de la croissance, puis la désindustrialisation.

### 4.3. Proposition de corrigé

#### *Territoires et industries en France 1815 à la fin des années 1980*

Il ne s'agit en aucun cas d'un devoir type (qui n'existe pas) mais simplement d'indications susceptibles de guider les candidats dans leur préparation. Ce corrigé insiste à la fois sur la valeur des exemples et sur les périodes (19<sup>e</sup>) et les points les moins développés dans les copies.

#### L'intitulé

La lecture de l'intitulé appelle des précisions. Le sujet invite autant à réfléchir à l'emprise et à l'empreinte des territoires sur les activités économiques de nature industrielle qu'à la façon dont les territoires modèlent, façonnent, influencent, marquent les activités économiques, et plus particulièrement celles de l'industrie. Le « et » qui relie les deux termes « territoires » et « industries » suppose un va et vient souligné par le pluriel qui leur est attribué. Notons toutefois que le sujet n'est pas « Industries et territoires », ni « Les territoires de l'industrie », mais qu'il invite à partir des territoires et à analyser leurs relations avec les industries. Un traitement géographique (localisation/espace) du sujet s'impose donc, les territoires étant à appréhender à différents niveaux, du micro au macro.

Ceci étant posé, il convient de définir/discuter les termes du sujet.

Les territoires tout d'abord. L'usage du pluriel n'est pas anodin et doit être souligné. Il s'agit de distinguer des espaces géographiques naturels et des espaces modelés par l'activité humaine, espaces urbains, espaces industriels, espaces agricoles. A une échelle plus méso et micro socioéconomique, les territoires sont aussi ceux des solidarités villageoises, familiales ou corporatives, qui unissent les individus. On y distingue des espaces publics et des espaces privés (foyer, famille, intimité). Les territoires de l'industrie peuvent être les bassins d'emploi (sens INSEE – zone de recrutement des firmes), les districts industriels (tenant compte des relations plus informelles, familiales,...), les espaces de migrations pendulaires délimités par les moyens de transports (« révolution » ferroviaire, développement de l'automobile, transports transatlantiques et aviation) qui, ajoutés à l'extension des aires géographiques intégrées à la division du travail mondial (colonisation puis indépendances), modèlent les flux migratoires. La prise en considération de ces différentes échelles des territoires et leurs relations avec les industries (également au pluriel) constitue un des attraits du sujet, ce qui est à préciser en introduction.

Autre précision nécessaire : le terme « industries » est à définir. « Industries », « industriel », « industriels », sont à l'origine synonymes d'activités, de transformation de la matière brute en marchandises (propre au secteur secondaire) avec l'intervention d'outils, de machines et d'hommes. De façon plus schématique, l'industrie concerne le secteur secondaire et se développe à la faveur du transfert de main d'œuvre (thèse du déversement - Sauvvy) issue du secteur primaire (agriculture) vers l'industrie.

Les transformations des espaces accompagnent l'industrialisation. Celle-ci se déroule d'abord à la campagne. Elle complète les activités agricoles avec la proto industrialisation classique du textile (« première » révolution industrielle – l'ère du coton - charbon), puis elle est séparée/arrachée de l'espace des solidarités villageoises souvent familiales par la « mise en usine » du 19<sup>e</sup> siècle. L'usine, réunissant également des activités de service complémentaires, concentre progressivement l'essentiel de l'activité productive, façonnant l'espace urbain et suburbain (« seconde » révolution industrielle – l'ère du moteur à explosion, de la chimie et du pétrole). La complémentarité entre les activités industrielles et celles du secteur tertiaire se confirme avec la « troisième » révolution industrielle basée sur les techniques d'information et de communication, étape qui correspond aussi à la désindustrialisation.

Chacune de ces étapes dessine une carte industrielle/des foyers de la désindustrialisation qu'il s'agit d'analyser pour savoir dans quelle mesure les territoires sont des acteurs de l'industrie et comment ils interagissent avec l'industrie.

A souligner également :

Le choix du territoire national (« la France ») dont les frontières politiques changent pendant la période retenues (avec ou sans l'Alsace et une partie de la Moselle ? avec ou sans l'empire colonial qui se constitue et qui se défait pendant la période retenue).

Le choix des bornes chronologiques : 1815, la Restauration sur le plan politique qui met un terme au Premier Empire ; jusqu'à la fin des années 1980, la France est intégrée dans l'Europe et dans l'économie mondialisée en cours de financiarisation. La période est marquée par deux guerres mondiales dont l'impact sur les territoires et sur les activités économiques, activités industrielles en tête, sera à préciser. La fin des années 1980 marque le déclin de la spécialisation industrielle des pays de l'hémisphère nord, anciennement industrialisés, de la France en particulier. Le chômage de masse accompagne cette douloureuse restructuration contre laquelle des politiques, de l'emploi ou industrielles, sont mises en place. La fin de la période est symbolisée à la fois par la réussite commerciale et productive d'Airbus, un avionneur européen, et par la poussée du chômage de masse et des friches industrielles : la désindustrialisation.

#### **Le plan**

Le plan adopté retient une progression chronologique analysant les relations entre des territoires envisagés à des échelles multiples et qui jouent un rôle plus ou moins décisif dans le développement de l'industrie. L'affirmation de l'industrie, d'abord basée sur le cycle charbon-coton (première révolution industrielle à partir de la Grande-Bretagne à la fin du 18<sup>e</sup> siècle) puis sur l'ère du pétrole et du moteur à explosion (seconde révolution industrielle jusqu'aux années 1930-1940) et sur l'atome et les techniques de communication (depuis 1930-1940), s'effectue aux dépens de l'autonomie des territoires qu'elle désenclave et dont elle gomme les spécificités. L'uniformisation des territoires et la normalisation des activités industrielles succède à la mise en usine et se prolonge avec la désindustrialisation

#### **1. « Des territoires progressivement industrialisés » : une industrialisation sélective (1815-1880)**

Avec la première révolution industrielle fondée sur le charbon (vapeur) et le textile (coton) l'agriculture et l'économie de subsistance sont supplantées par l'industrie. Cette évolution est progressive et ne concerne pas tous les territoires.

**1.1. L'ère de la proto industrialisation et l'époque des « petits pays » :** l'activité économique est souvent cantonnée à la sphère familiale, à l'échelle du village ou du métier et, en dehors des enclaves du grand commerce, son horizon géographique est limité par les capacités de transports (traction pédestre ou animale). Un « monde de l'immobilité » taraudé par les prémices de l'industrialisation, par la présence d'une élite aux dépenses ostentatoires et par la conquête de nouveaux mondes qui instillent de nouveaux besoins. Une stabilité menacée par la transition démographique, qui contraint à nourrir plus de bouches et à trouver plus d'ouvrage, par le lent décollage de la productivité agricole et par une concurrence plus forte pour conquérir des débouchés et des matières premières, puis pour fixer la main d'œuvre.

Dans ce premier stade de l'industrialisation, la richesse des territoires est déterminée par la présence et par la densité des « villes centres », des lieux d'échange (zones frontalières ou lieux de foires traditionnelles), par la présence de main d'œuvre et par la qualité du réseau hydraulique. Ce réseau sert à la circulation des pondéreux - sur les rivières reliées par canaux à partir de la monarchie de Juillet - et à la production d'énergie. Les facilités de déplacement offertes par le territoire, la position de carrefour, ou au contraire l'enclavement, attirent ou repoussent l'industrie.

La proto industrialisation traditionnelle s'implante dans les régions à forte densité de main d'œuvre agricole ou rurale et prépare à la mise en usine. Les temps morts des paysans travaillant en famille et intégrés à des réseaux d'échanges et de solidarités villageoises sont occupés par des activités textiles (filage/tissage) à mesure que la demande urbaine s'accroît., autour d'une ville centre, d'un commerçant fabricant qui fournit l'outillage et la matière première et vient récupérer l'ouvrage contre une somme modique. La proto industrialisation textile étudiée par Mendels caractérise les Flandres et le nord de la France, territoires à forte densité démographique, faibles ressources monétaires, régions traditionnellement pauvres et accessibles. Cette proto industrialisation est à l'origine des territoires de la laine et du monde du drap étudiés par Jean-Claude Daumas (*Blin et Blin* ou *Les territoires de la laine*) et qui feront la richesse du nord et d'une partie de l'ouest de la France jusqu'aux années 1950. Elle procure un enrichissement monétaire aux masses rurales, renforce ainsi la pression démographique et pousse la main d'œuvre à trouver en ville d'autres emplois. A moyen terme, elle est à l'origine de l'appauvrissement des masses rurales et de la mise en usine. Ce transfert de population est rendu possible par l'élimination des goulets d'étranglement technique (introduction des machines à filer et à tisser) et par l'affirmation d'une demande solvable urbaine (Patrick Verley, *À l'échelle du monde*).

La fabrique lyonnaise des soyeux présente un autre modèle qui ne valorise pas d'avantage les « ouvriers » (cf. révolte des canuts provoquée par le refus de revaloriser les tarifs -1831).

#### **1.2. Des capitaux familiaux, locaux voir régionaux, qui limitent l'expansion industrielle**

Même si les conditions d'entrée en industrie sont peu exigeantes, la création d'un atelier est de plus en plus couteuse à mesure de la mécanisation. A partir de 1843, les britanniques autorisent l'exportation de machine et certains entrepreneurs du nord comme Eugène Mottes mobilise des capitaux familiaux alliant la famille Bossut en épousant Adèle, fille du maire de Roubaix, pour installer une « usine monstre ».

Ailleurs, l'incapacité de mobiliser des capitaux condamne toute nouvelle installation.

Certains territoires sortent exsangues de la période du blocus. Les ressources du commerce maritime, ceux des territoires portuaires de la façade Atlantique, ont été amputées par le blocus qui interrompt le commerce triangulaire et les échanges avec les Vieilles colonies. Ils peinent à trouver des capitaux pour l'industrie et à contourner la frilosité des bourgeoisies urbaines qui privilégient les placements dans la pierre.

Les besoins de capitaux sont importants pour les activités nouvelles comme l'exploitation du charbon. Plusieurs cas de figure se présentent. A Anzin ou à Aniche dès la fin du 18e siècle, ce sont des nobles, puis de riches bourgeois qui y répondent en formant des sociétés en commandite. La rentabilité de ces investissements dépend de la stratégie de croissance adoptée : il faut attendre plusieurs décennies pour que les associés d'Aniche obtiennent quelques bénéfices, les techniques n'étant pas maîtrisées, tandis que ceux d'Anzin quelques kilomètres plus loin, qui ont fait appel à des ingénieurs belges dès le creusement du premier puits ont un retour sur investissement immédiat

A l'exception de quelques banques régionales, qui sont souvent familiales, les banques de création récente (Crédit Lyonnais et Sociétés Générale créés en 1863 et 1864) ne s'engagent qu'à court terme, la Haute Banque est réservée à des cercles étroits. Il faut attendre les lois sur les sociétés anonymes de 1863 qui consolident les bourses des grandes capitales régionales (Lyon, Lille) et permettent de créer de nouvelles affaires ou d'en consolider pour qu'une partie de l'épargne puisse être drainée vers l'industrie. A l'exception de Paris, les actionnaires et les sociétés auxquelles ils participent restent ancrés dans un territoire.

La présence de capitaux culturels, sous forme de savoir faire, est également déterminante pour dessiner un territoire industriel. Dans la proto industrialisation observée par Jean-Marc Olivier (*Des*

*clous, des horloges et des lunettes*) les capitaux familiaux, le savoir faire en premier lieu, sont mobilisés pour installer durablement une activité de nature proto industrielle dans un territoire et permettre à la main d'œuvre d'y demeurer. Contrairement à la proto industrialisation textile qui repose sur l'exploitation de la main d'œuvre rurale et agricole, ici pas de ville centre, ni de marchand négociant mais une auto exploitation familiale et villageoise. Cette proto industrialisation se retrouve dans certaines zones enclavées comme le Doubs et le Jura, des zones de montagne au climat aride dans lesquelles la main d'œuvre paysanne vit en habitat groupé, connaît de longs moments sans ouvrage et se spécialise dans des travaux méticuleux exigeant un important savoir faire : les clous, puis les horloges et les lunettes. La structure de la production reste familiale. Les actifs conservent la possibilité de rester au pays, dans de petits ateliers, sans tomber dans la dépendance de commerçants étrangers. Ils développent une activité artisanale/industrielle en acceptant une organisation des tâches très structurée dans le cadre villageois et familial qui leur permet d'échapper à la mise en usine, de rester au pays sans s'enrichir massivement mais en dégagant quelques surplus monétaires. Dans ce cas, la relation territoires et industries est celle d'une indépendance, celle du choix de rester dans le territoire, de conserver les solidarités familiales en s'appuyant sur une industrie locale qui demeure artisanale. L'installation d'usines horlogères (on pense à Lip) dans le Doubs et de part et d'autre de la frontière franco-suisse, et au début du 20<sup>e</sup> siècle l'implantation d'usines automobiles (Peugeot à Montbéliard dont l'histoire est étudiée par Jean-Louis Loubet) ou l'implantation d'industries de précision dans les anciennes régions de filature textile à tradition usinière (les usines couvents de l'Isère) utilisent largement la qualification ouvrière locale et les traditions de la main d'œuvre issues de la proto industrialisation ou du début de l'industrialisation.

### **1. 3. Des enclaves industrielles structurée en réseaux et enserrées dans des territoires ruraux**

L'existence de vastes usines-villes comme celles de Mottes déjà évoquée (Jean-Claude Daumas, *Les territoires de la laine*), celle du Creusot (sidérurgie) ou règne la famille Schneider qui devient le seul pourvoyeur d'emploi sur un rayon de plusieurs dizaine de kilomètres, ou à partir des années 1860 de Michelin près de Clermont-Ferrand, et plus anciennement depuis le début du 19<sup>e</sup> siècle de Carmaux appartenant au marquis de Solages font figure d'exception (Denis Woronoff, *Histoire de la France industrielle*). La grande usine reste l'exception jusqu'au dernier tiers du 19<sup>e</sup> siècle.

Le territoire impose ses contraintes à l'industrie et sa déprise progressive accompagne la lente affirmation du machinisme et de l'usine qui condamne les petites patries, les exploitations et ateliers ruraux et familiaux (François Jarrige *L'invention du contremaître et Le temps des tueuses à bras*).

L'usine coexiste pendant tout le 19<sup>e</sup> siècle et une bonne partie du 20<sup>e</sup> siècle avec des activités artisanales et agricoles disséminées dans les villages qui restent densément peuplés.

Le développement des voies de communications (les canaux qui relient les rivières sous la Restauration et la Monarchie de Juillet) suivi par les chemins de fer (première ligne pour le transport des marchandises 1831 - établissement du réseau en étoile autour de Paris en 1841 avec le système des concessions et la formation des grandes Compagnies –Paris Lyon Marseille, la Compagnie du Chemin de fer du Nord, etc...) relient les villes et les zones de production, agricoles et industrielles les unes aux autres, créent de nouveaux marchés. Grace au train, les coopératives de Charente se spécialisent et écoulent le beurre aux Halles de Paris. La présence ou l'absence de matières premières définit la hiérarchie entre les régions. Une fois les vives réticences surmontées (le charbon colore la porcelaine) le charbon s'impose face aux autres sources d'énergie. Celui du Pas-de-Calais, qui s'affirment à partir des années 1830, supprime celui des autres régions productrices dans les années 1860 et modèle une nouvelle carte industrielle. La richesse issue de l'industrie se concentre dans le nord du pays et dans les grands centres urbains au détriment des zones que le chemin de fer laisse enclavées.

La révolution ferroviaire et le machinisme dessinent une nouvelle carte industrielle (illustrée par *Le tour de France de deux enfants* dans le dernier tiers du 19<sup>e</sup> siècle) avec des zones spécialisées dans laquelle les « anciennes » industries (textiles) et dans les nouvelles activités mécanisées (sidérurgie, métallurgie, mécanique) qui coexistent encore avec des entreprises de taille artisanale (cuir de Fougère, coutellerie de Thiers). Les limites en main d'œuvre commencent à être dépassées par d'importants mouvements migratoires (Italiens dans le Sud, Belges dans les mines et le textile du nord) mais ce sont encore les richesses des territoires qui bornent le développement industriel.

La défaite guerre de 1870 est un coup de semonce : les alliages et canons Schneider sont vaincus par les canons Krupp. Le rattachement d'une partie de la Moselle et de l'Alsace au vainqueur fait perdre un savoir faire et des capacités de production importantes. La délocalisation d'ateliers textiles et le transfert de techniques de ces régions vers la Normandie y transforment les anciens ateliers. A l'échelle nationale, un vaste effort de formation est entrepris conduisant à la création d'écoles techniques soutenues par les patrons locaux (textile du nord) et par les chambres de commerce (création d'HEC en 1881). Le regain d'un protectionnisme défensif qui interrompt la brève période de libre échange et le retournement du Kondratieff (1873) annoncent une nouvelle hiérarchie des territoires qui sera fondée sur leurs capacités industrielles.

La seconde révolution industrielle, celle du pétrole et du moteur à explosion entraîne une solide reprise économique à partir de 1896 dont le moteur est l'industrie. Peu de paysages échappent à l'usine, le salariat se diffuse, le monde ouvrier s'organise et « la question sociale » est posée au rang des priorités politiques. Des années 1880 jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale les territoires sont façonnés par l'industrie.

Mais agriculture, artisanat et usine ne se relaient pas, ils cohabitent longtemps, ce qui constitue une originalité française. La persistance de formes de proto industrialisation sous la forme « du travail en chambre » caractérise le secteur de la confection parisienne jusqu'à aujourd'hui (exemple des « petites mains », ces coutières de très haute qualification travaillant pour la haute couture, Chanel dans l'entre deux guerres), mais elle constitue une exception.

## **2. Des territoires façonnés par l'industrie (1880-années 1950) : « la mise en usine »**

Le train est secondé par la route au tournant du 20<sup>e</sup> siècle (l'ère de la « petite reine » - premier tour de France en 1903 - et transport par car) ce qui désenclave les campagnes et unifie les territoires qui se trouvent mis au service de l'industrie. L'emprise de l'industrie sur les territoires s'accroît.

Les changements des techniques de production, la mécanisation, l'organisation et la spécialisation des tâches qui concourent à la mise en usine, et l'élargissement des horizons des acteurs avec la révolution des transports contribuent également au désenclavement des territoires qui sont mis au service de l'industrie.

A la fin de cette sous période, l'industrie donne le ton, l'usine impose son rythme, les colonies offrent des débouchés captifs. Toutefois, la France de 100 millions de français en 1930 (colonies incluses) est loin d'être complètement industrialisée (les actifs se répartissent équitablement entre les trois secteurs) et il existe encore de nombreux territoires ruraux sans électricité, malgré le plan d'électrification des années 1920 (la Bretagne ne sera complètement électrifiée que dans les années 1970). Le processus d'industrialisation des territoires est donc inégalitaire et inachevé.

### **2.1. L'usine industrielle, une usine ressource, une « usine bagne »**

Dès les années 1880, le transfert de la main d'œuvre du secteur primaire au secondaire (exode agricole) s'accroît et la part des ouvriers dans le total des actifs augmente avec la concentration industrielle. L'artisanat s'efface progressivement (définition de l'artisanat : production en atelier, faible concentration de main d'œuvre, faible équipement en outillage et machine et production

limitée) face à l'usine qui regroupe un nombre croissant de salariés. L'usine restée exceptionnelle jusque là devient la règle, regroupant un nombre croissant de salariés peu qualifiés, payés à la pièce ou à la journée, enserrés dans une structure hiérarchique rigoureuse (naissance du contremaître, le porion dans les mines). Femmes et enfants (malgré la loi de 1841 qui n'est pas respectée) travaillent pour des salaires misérables, apportant au foyer d'indispensables compléments. Les descriptions de Zola dans *Germinal* par exemple témoignent de la dureté de l'existence des premières cohortes d'ouvriers.

Ces ouvriers sont soumis à l'arbitraire patronal, contraint de respecter les règlements d'usine (ceux du Creusot ou des établissements Renault étant des modèles du genre) qui régulent les flux et les mouvements et ont force de loi. Même si le livret ouvrier, est tombé en désuétude dans les années 1870, l'absence d'inspection du travail et la faiblesse des lois sociales jusqu'aux années 1880 (autorisation de créer un syndicat date de 1884, la loi sur les accidents du travail de 1898) expliquent que l'usine soit qualifiée « d'usine bagné ».

L'industrie arrache les travailleurs de leurs territoires, géographiques ou familiaux, les femmes et les enfants sont aussi mis au travail. A partir des années 1880, du fait de l'industrialisation, les ouvriers perdent l'autonomie qu'ils avaient parfois réussi à préserver grâce au maintien des liens familiaux et avec la terre. L'usine est installée en périphérie des villes où les terrains ne tardent pas à être occupés par d'autres constructions, l'entretien du jardin ouvrier est incompatible avec des journées de 13 h de travail, surtout quand toute la famille est mobilisée. Entassée dans des courées, une partie de la classe ouvrière est surexploitée, deux générations de prolétaires sont sacrifiées à l'industrialisation. Le combat ouvrier pour rester autonome est perdu à la fin du 19<sup>e</sup> siècle. Comme le soulignent la thèse de Rolande Treppe sur Carmaux et les études de Michèle Pérot sur les grèves ouvrières, les ouvriers ont longtemps lutté contre la dépendance dans laquelle les place le rapport salarial (la longueur de la journée de travail et le cadre urbain du travail empêchent de conserver un jardin ouvrier) et la rupture des solidarités (familiales ou corporatives) qu'implique la mise en usine. L'industrialisation du 19<sup>e</sup> exige de mettre au travail des masses croissantes de travailleurs, ruraux déracinés, immigrés, urbains privés de ressource par la concurrence et les crises.

L'effacement de l'État et la faiblesse de la législation sociale sont remis en question à partir des années 1880, mais l'omnipotence patronale reste la règle. Le paternalisme tempère quelque peu les profondes inégalités sociales qui caractérisent les territoires de l'industrie. La prise de conscience de ces inégalités, dénoncées depuis les années 1840 (Villermé, *Le Play*), ne freine pas l'industrialisation. Cantonnées à certains territoires, à certains quartiers urbains, elle suscite néanmoins une véritable peur sociale (« classes laborieuses classes dangereuses ») qui ne remet pas en cause l'industrialisation.

## 2.2 Une conjoncture favorable à certains territoires ?

La reprise économique de la fin du siècle, le développement des transports transatlantiques et l'essor des relations commerciales favorisent des zones portuaires jusque-là délaissées par la croissance. Les chantiers navals de la région de Saint-Nazaire, l'activité portuaire de Marseille ou du Havre, portée par les échanges avec les colonies et par les succès des transatlantiques, se développent transformant les hinterlands en zones industrielles.

Les zones rurales jusque-là tenues à l'écart de l'industrie sont désenclavées par Plan Freycinet de 1879 (obligation faite aux Compagnies ferroviaires de construire et d'entretenir un réseau de voies secondaires) puis par le développement du transport par car qui concurrence le train dans les années 1920-1930. La loi de 1935 interdit aux services de car de sortir du département (interdiction que la récente loi Macron a annulée). La mobilité des marchandises, des machines et des hommes favorise le développement de l'industrie dans la plupart des territoires.

L'affirmation de l'usine et de l'industrie s'accompagne du développement du secteur tertiaire, un nouveau « territoire » de l'industrie.

Initié avec les grands magasins créés au 19<sup>e</sup> siècle pour une clientèle bourgeoise, soutenu par la vente par correspondance qui prend son essor à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, l'écoulement des marchandises standardisées fabriquées en série qui sortent des « usines monstres » d'Eugène Mottes par exemple, supplante les détaillants. Au tournant du siècle, Charles Gide écrit que « l'ère du consommateur est engagée », ce qui suppose une production standardisée.

Les activités de bureau et de commerce se développent aussi, les usines disposent de personnel non ouvrier, les cols blancs, comptables, contrôleurs, organisateurs qui, avec les cadres de la nouvelle fonction publique (création de ministères Travail en 1906...), forment une classe moyenne urbaine. Même si la consommation de masse est très lente à s'imposer en France, l'industrie trouve des débouchés auprès de cette classe moyenne urbaine. La clientèle reste pourtant limitée par l'attachement des français à l'épargne, par la lenteur de la bancarisation, par la faiblesse des revenus du travail salarié et par la présence d'une importante masse d'ouvriers peu payés jusqu'aux années 1960-1970.

L'organisation du travail devient scientifique (OST). Après les militaires qui ont introduits l'OST à la Manufactures des Cycles et Armes de Saint-Etienne pour la production de fusils, des ingénieurs transfèrent et améliorent ces pratiques dans les usines (Le Chapelier au Creusot puis Fayol et Taylor). Le but est de lutter contre la flânerie, d'impliquer totalement le travailleur dans son ouvrage, d'éliminer toute initiative.

Ces changements sont mieux perçus par la Statistique générale de la France : l'activité économique est définie- en opposition à l'inactivité - dans les années 1880, les activités industrielles sont définies dans les années 1880-1890, à partir de l'introduction de la nomenclature des activités et du questionnaire professionnels joint au recensement démographique de 1896 (voir Christian Topalov et alii, *L'invention du chômage* et Claude Thélot et Olivier Marchand, *Le travail en France*).

### **2.3 De la Belle époque de l'industrie à la crise des années 1930 : territoires industriels en souffrance**

Au début du 20<sup>e</sup> siècle, l'automobile délaisse l'atelier au profit de l'usine. « L'américanophilie » de Louis Renault ou d'André Citroën les conduisent chez Ford dont ils tentent d'importer les pratiques. Mais les ouvriers français résistent au chronométrage jusqu'à ce que les besoins de la guerre de 1914-1918 l'imposent dans des ateliers devenus féminins.

L'industrie transforme les territoires en étendant l'espace urbain, faisant naître les banlieues industrielles (Vénissieux près de Lyon, par exemple). Sans plan d'urbanisme avec des transports qui se mettent en place difficilement, la densité de population urbaine s'accroît.

La hiérarchie entre les territoires, quel que soit leur échelle (famille, village, quartier, région) est de plus en plus clairement définie par leurs capacités à accueillir l'industrie (ressources naturelles et capitaux monétaires financiers ou culturels-savoirs faire ouvriers). La progression de l'industrie est soumise aux aléas de la conjoncture.

La Grande guerre paralyse pendant plus de quatre ans (la reconstruction des mines inondées et des réseaux ferrés détruits s'achève dans les années 1920) les territoires de l'est et du nord de la France, qui étaient les plus industrialisés. Elle favorise des régions restées jusque-là à l'écart du mouvement d'industrialisation comme celle de Toulouse (aéronautique), de Lannion (petit équipement et machine) et d'anciennes régions industrielles appelées à produire massivement (Rhône-Alpes). Cette nouvelle carte industrielle dessinée pour la guerre se maintiendra après la reconstruction élargissant l'emprise de l'industrie sur le territoire national.

Autre fait conjoncturel majeur, celui de la crise des années 1930 qui frappe de plein fouet les territoires industriels les moins diversifiés : les zones portuaires touchées par la diminution du fret maritime (Le Havre), les chantiers navals de Saint-Nazaire et les banlieues industrielles des grandes villes que le chômage tarade.

Le réarmement commencé en 1934 redonne un souffle aux territoires de l'industrie lourde mais l'Occupation, la parcellisation du territoire par la convention d'armistice, la pénurie de matière première, les prélèvements allemands et les bombardements achèvent d'amputer un patrimoine industriel peu renouvelé entre les deux guerres et à bout de souffle. A la libération l'usure des machines rend l'industrie exsangue.

Le volontarisme politique cède la place au laisser faire pour reconstruire, tenter de garantir un meilleur équilibre entre les territoires tout en favorisant le développement industriel.

### **3. Volontarisme politique et désindustrialisation (1945-années 1980)**

#### **3.1 Volontarisme territorial et industriel**

Les politiques d'aménagement des territoires visant à limiter les tensions ou les inégalités suscitées par l'implantation des industries héritent des premières politiques urbaines, et en particulier de l'haussmannisation (années 1860) qui définit une politique globale d'urbanisme et limite l'implantation des industries dans les villes. L'urbanisme se développe au début du 20<sup>e</sup> siècle mais le développement des banlieues industrielles de l'entre-deux guerres reste chaotique et sans plan d'ensemble. De la même façon, la politique d'encouragement de l'État à l'industrie reste embryonnaire jusqu'à 1941 et la création du ministère de la Production Industrielle (il n'existe pas de ministère de l'Industrie, ni de politique industrielle d'ensemble avant cette date). Il n'existe pas non plus de véritable politique nationale d'aménagement des territoires, les régions économiques définies par Clémentel en 1919 n'ont qu'un faible pouvoir et les interventions de l'État pour limiter les inégalités régionales, influencer l'industrie et la répartition de l'activité économique sont ponctuelles, liées aux guerres et à leur préparation. Il faut attendre l'Occupation pour qu'une politique industrielle soit définie, pour gérer la répartition et la pénurie, et qu'elle se conjugue à l'échelle des territoires.

A partir de la Libération une politique volontariste d'implantation industrielle est menée par l'État pour faciliter la reconstruction, accompagner la croissance (implantation de Renault aux Mureaux) puis soutenir certains secteurs jugés prioritaires (complexe sidérurgique de Dunkerque dans les années 1960, aéronautique à Toulouse, projet Concorde). Ce volontarisme politique s'accompagne d'un encadrement rigoureux de l'activité économique avec les nationalisations, la planification et la comptabilité nationale.

Le développement de la banlieue ouvrière et industrielle conduit à la construction des grands ensembles à partir de Sarcelle dans les années 1960. L'industrie modèle alors les paysages non seulement par les cheminées d'usines, mais aussi par ses barres concentrées à la périphérie des grandes agglomérations et dans lesquelles se constituent des ghettos sociaux. Un réseau de transport péri urbain, les déplacements pendulaires, ce phénomène des ghettos sociaux et des villes dortoirs se généralise. La volonté de lutter contre la concentration des activités à Paris (Jean-François Gravier, *Paris et le désert français*) et dans quelques grandes agglomérations conduit à la politique d'aménagement du territoire et à la formation de métropoles d'équilibres avec la DATAR en 1963.

La volonté de lutter contre les « nuisances industrielles » apparaît plus tard

#### **3.2 Nuisances industrielles et dégradation des territoires**

Héritière des premières mesures interventionnistes adoptées pour lutter contre les pollutions industrielles (d'abord définie, avant les premières mesures scientifiques, par les odeurs et par ce qui

choque la vue), le décret de 1810 qui oblige à obtenir l'autorisation de maire ou du préfet pour installer une activité industrielle en ville (étudié par Geneviève Massard-Guilbaud), puis par la loi de 1917 et de 1935 (sur les cheminées d'usines), les réglementations imposées aux usines implantées dans des zones habitées témoignent de la prise de conscience des nuisances suscitées par ces industries sur les territoires. Mais les réglementations sont différemment appliquées car l'industrie constitue pour certains territoires la seule source de revenus. L'impossibilité de laver son linge dans les corons, sauf le dimanche quand les mines ne sont pas exploitées, la pollution des rivières de Moselle par le rejet des usines ou bien celle de la méditerranée par celui des boues noires (Xavier Daumalin et alii) sont autant de stigmates de la pollution engendrée par l'industrie. Il faut pourtant attendre les années 1970, la création du premier ministère de l'environnement en 1971 pour que les externalités négatives de l'industrie sur les territoires suscitent une réaction nationale. Les départements ou les mairies étaient jusque-là les seuls responsables du respect de la qualité de l'environnement. Les travaux des historiens français (Xavier Daumalin, Stéphane Frioux, Thomas Le Roux, François Jarrige, par exemple, voire le site Le Ruche) sur le développement de ces pollutions industrielles et sur les risques industriels montrent bien l'inégalité de traitement des territoires et le poids des industrialistes, persuadés que l'industrie et la science généreront des progrès capables de surmonter leurs méfaits, et des différents lobbyings. Les contradictions entre les nécessités de la santé publique et celles de l'industrie sont plus criantes dans les territoires les plus industrialisés où l'espérance de vie est inférieure à celles de régions moins polluées et où les pathologies comme le cancer sont également plus développées. Les progrès de la mesure de la pollution et ceux des indicateurs de santé publique témoignent de ces profondes inégalités.

La concentration de l'industrie et de la population ouvrière dans les territoires marqués par la désindustrialisation accentue les difficultés de reconversion.

### 3.3 La désindustrialisation : des territoires en friche

La concentration des activités industrielles entraîne des effets dramatiques lorsqu'elles sont mises à mal par la concurrence d'autres sources d'énergie (on pense au charbon du Pas-de-Calais) ou par la concurrence mondiale (on pense au textile, à la sidérurgie et aux chantiers-navals). La situation du Nord et du Pas-de-Calais comme celle de la Lorraine et de la Moselle ou des Vosges est particulièrement dramatique. Ces régions concentrent à la fois des activités textiles ou minières pourvoyeuses d'emplois depuis plusieurs générations (depuis l'entre-deux guerres) attirant pour les mines une importante population immigrée (les polonais puis les marocains pour les mines du Pas-de-Calais) avec un patronat paternaliste qui a souvent construit et entretenu des cités ouvrières (les corons) et qui se désengage à mesure de fermetures des exploitations, laissant à la municipalité, ou à l'État pour les charbonnages nationalisés, des quartiers entiers à entretenir... Les territoires qui cumulent les activités industrielles condamnées sont les plus mal en point.

La crise des industries traditionnelles frappe particulièrement les territoires les plus anciennement industrialisés et ceux dont les activités sont les moins diversifiées. Elle est moins nette pour les foyers des sièges centraux de ces industries puisque le plus souvent ceux-ci restent en France tandis que les activités de production sont délocalisées (Daumalin et Mioche *La désindustrialisation au regard de l'histoire* 2008). Plusieurs facteurs concourent à la liquidation souvent brutale des secteurs traditionnels : la faiblesse des investissements et des innovations dans le textile, longtemps confortée par l'assurance de débouchés coloniaux (René Leboutte, *Les mutations des bassins industriels en Europe*) ; la concurrence des nouveaux pays industrialisés où les coûts de main d'œuvre sont plus faibles ; l'absence d'anticipation du patron ou bien la médiocrité des héritiers...

La fin du charbon est annoncée dès la fin des années 1950 (Plan Jeanneney de 1959 qui prévoit la fermeture progressive des puits) et déclenche un mouvement de grève en 1963 au mot d'ordre inédit

« vivre et travailler au pays »). Les fermetures de 1990 dans le Pas-de-Calais et de 2004 en Lorraine marquent la fin du charbon.

Le volontarisme politique ouvert par les nationalisations de la Libération ne résiste pas à la faible compétitivité des charbons français et laisse des territoires fragilisés par les dégâts provoqués par deux siècles d'exploitation intensive (affaissement terrains, inondations, terrils incultes) sur des territoires que les habitants ont du mal à se réapproprier. Les effets sociaux sont un peu atténués par le fait que les fermetures ont été progressives et aussi par le recours à des contrats courts de travailleurs marocains qui n'étaient pas invités à rester en France. Mais les zones d'implantation des charbonnages sont aussi celles d'autres activités pourvoyeuses d'emplois comme le textile (Nord Pas-de-Calais) ou la sidérurgie (Lorraine Moselle) qui disparaissent également. Facteur aggravant de la crise qui marque ces territoires : la politique paternaliste menée dans ces secteurs disparaît avec les usines, laissant la population démunie. Les friches industrielles, la désertification des villes usines qui suit ces fermetures concerne des régions entières qui privées de ressources ne disposent pas des moyens financiers nécessaires pour réagir. Les témoignages recueillis par François Bon dans son « roman » Daweoo, ceux de l'INA sur les fermetures d'usines textiles du Nord et bien d'autres attestent, au même titre que les choix électoraux, des difficultés de ces anciens bassins industriels. Les politiques d'implantation volontariste d'autres activités, les avantages offerts à Daweoo pour s'implanter dans ces bassins et recruter une main d'œuvre qualifiée et résignée ont montré leurs limites. Les anciens bastions industriels français peinent d'autant plus à trouver un second souffle que les nouvelles activités de service qui s'y implantent, les plateformes Amazon par exemple, sont peu rémunératrices. La qualification de la main d'œuvre ouvrière depuis presque deux siècle et dont les compétences ne sont plus recherchées ne correspond pas aux nouvelles technologies de la communication...

Les anciens territoires de l'industrie traversent une crise sans précédent depuis les années 1980. Trop spécialisés, pas assez diversifiés, avec des bassins d'emploi peu qualifiés ...ils cumulent les difficultés (Nicolas Hatzfeld, *Les gens d'usine enquête aux usines de Peugeot Sochaux Montbéliard*).

**Pour conclure**, quelques idées d'ouverture :

En deux siècles, les relations entre territoires et industries s'inversent. Si dans un premier temps, l'industrie fait exception dans des territoires agricoles et ruraux, particulièrement si elle est concentrée, elle est devenue indispensable aux territoires agricoles, auxquels elle fournit les engrais, aux espaces ruraux et urbains, auxquels elle fournit les emplois et dicte les flux de populations et de marchandises.

La diminution des activités industrielles prive les territoires qui s'y sont consacrés des ressources qui leur étaient essentielles. Le classement du pays minier du Pas-de-Calais au patrimoine de l'UNESCO, l'ouverture de musées de la mine, qui marquent la reconnaissance des territoires usés par l'industrie, suffisent-ils à rétablir une équité entre des territoires qui ont profités de l'industrie et d'autres qui en supportent les stigmates ?

Enfin, parce que cet aspect est parfois oublié : rappeler que les territoires, ce sont des femmes et des hommes qui, ouvriers, employés, cadres, ingénieurs, ont porté le développement industriel.

## V - Epreuve optionnelle de droit public et science politique

**Jury :** BAUDOT Pierre-Yves, HAMIDI Camille, LOUIS Marieke, SIGNOLES Aude.

**Rapport :** HAMIDI Camille.

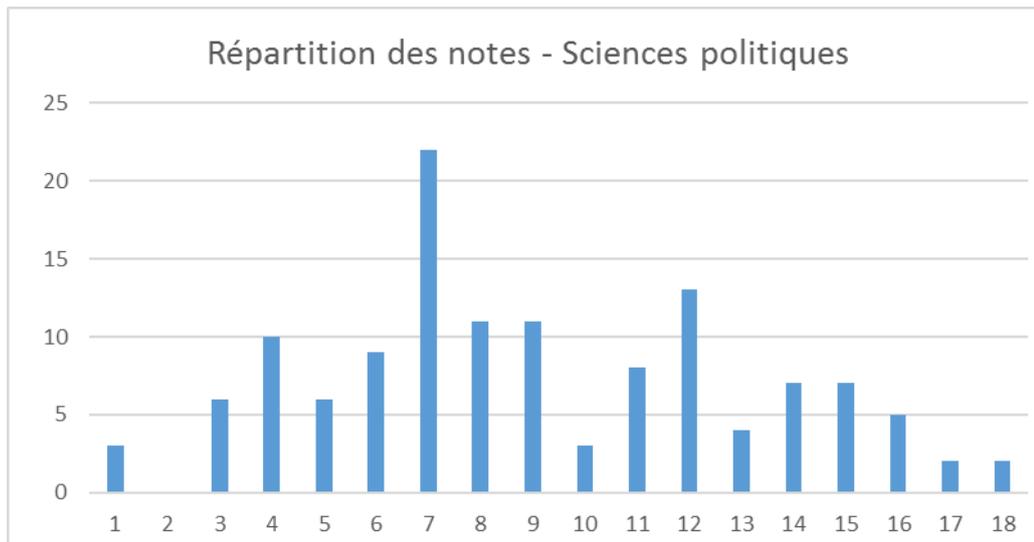
**Sujet :** « Immigration et politiques d'intégration dans les démocraties contemporaines »

### 5.1. Les résultats : distribution des notes

129 candidats présents et ayant composé, 2 copies blanches.

La moyenne générale des notes des présents (hors copie blanche) s'établit à 9,03/20 (8,19 en 2016 ; 8,32 en 2015 ; 7,05 en 2014 ; 7,54 en 2013 ; 7,98 en 2012 ; 9,29 en 2011 ; 9,55 en 2010).

Les notes sont comprises entre 1 et 18.



### 5.2. Commentaires généraux sur les prestations des candidats

Les copies en droit public et science politique ont présenté cette année encore des niveaux très hétérogènes. On relève un certain nombre de très bonnes et d'excellentes copies, beaucoup de copies convenables, mais parfois un peu décevantes à certains égards, et un nombre trop important de copies qui témoignent de très faibles connaissances spécifiques à la discipline et au sujet.

Le jury souhaite rappeler aux candidats qu'il faut des connaissances précises lorsqu'on aborde un sujet de science politique au niveau de l'agrégation de sciences économiques et sociales. On ne peut par exemple pas se contenter de définir la démocratie par la célèbre phrase de Lincoln (« le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple »). Sur le sujet, on attendait également des définitions explicites et précises des termes du sujet, intégration, politiques d'intégration et immigration, qui manquaient dans trop de copies. De même, certains propos se rapprochent encore trop du commentaire journalistique. Enfin, un certain nombre de copies souffrent d'un défaut de problématisation, listant les différents types de politiques d'intégration auxquels les candidats ont

pensé ou évoquant uniquement les processus de convergence des politiques sous l'effet de l'europanisation.

Le sujet présentait deux difficultés. D'une part, la bibliographie couvrait les politiques migratoires dans leur ensemble (à côté d'autres aspects du thème), et non pas uniquement les politiques d'intégration. Un certain nombre de candidats ont donc adopté une conception trop extensive du sujet, traitant non seulement des politiques d'intégration, mais plus largement des politiques de gestion des flux (maîtrise des flux, répression, expulsion...) et des politiques d'asile. Il était intéressant dans les copies de montrer le lien entre ces deux aspects, la gestion des flux d'une part et celle des immigrés une fois présents sur le territoire de l'autre (cf. la dernière partie du corrigé type proposé), mais il importait d'éviter la confusion dans la structuration du devoir. D'autre part, un certain nombre de candidats ont eu des difficultés à problématiser le sujet. Le jury attendait une mise en relation des différents termes : montrer comment les politiques d'intégration affectent l'immigration, mais aussi que celle-ci ne dépend pas uniquement de celles-là. Alors que certaines copies se sont contentées de lister des politiques d'intégration, ou de juxtaposer une partie consacrée à l'immigration, et une autre aux politiques d'intégration.

Concernant le traitement proprement dit du sujet, il nécessitait tout d'abord un effort de définition des termes : les différentes acceptions des politiques d'intégration, la notion d'intégration en elle-même, et la définition de l'immigration (distinguer par exemple étranger et immigré), voire des minorités, si le terme était inclus dans la réflexion.

Il nécessitait également de mettre en œuvre une démarche comparative, a minima entre différents pays européens : un certain nombre de copies portaient uniquement sur la France, ce qui paraît insuffisant par rapport au sujet et vue la variété des politiques concrètes pouvant être mises en œuvre au nom de l'intégration. Il fallait également faire dialoguer ces différents cas, et non pas uniquement les juxtaposer.

Le sujet supposait aussi des connaissances précises de nature historique (comment évoluent les grands paradigmes de la gestion des immigrés dans les démocraties occidentales depuis les années 1950 a minima), juridique (en quoi l'europanisation des politiques migratoires affecte les niveaux nationaux), une connaissance des travaux de science politique qui proposent des modèles interprétatifs pour comprendre la production de ces politiques et leurs transformations (analyse par les modèles nationaux, travaux sur la convergence européenne...) et une connaissance de l'état des politiques publiques en question. On n'attendait pas nécessairement que les candidats maîtrisent l'ensemble de ces politiques, qui recouvrent des enjeux parfois très techniques, mais qu'ils puissent donner quelques exemples un peu précis sur, au choix, les politiques de lutte contre les discriminations, les politiques d'acquisition de la nationalité, les politiques multiculturalistes, etc. Tandis que ce sont trop souvent des évocations très impressionnistes, voire carrément erronées, qui étaient présentes dans les copies.

### **5.3. Proposition de corrigé**

Polémiques autour des « muslim bans », ces décrets adoptés par l'administration Trump au printemps 2017 pour interdire l'accès au territoire états-uniens aux immigrés en provenance d'un certain nombre de pays à majorité musulmane, « crise des réfugiés » en Europe depuis 2015, destructions et recompositions à répétition des « jungles » de Calais et d'ailleurs... La question migratoire est devenue un enjeu central dans l'ensemble des démocraties occidentales ces dernières années. Mais ce mouvement récent doit être réinscrit dans une histoire plus longue. Si l'on prend le cas de la France, cet enjeu est devenu saillant dans l'actualité politique et médiatique dès les années

1980, sous les effets de la crise économique, de la montée du Front National, de l'émergence sur la scène publique des « deuxièmes générations » autour de la Marche pour l'égalité et contre le racisme de 1983 et des marches ultérieures, ou encore de l'essor d'associations locales et nationales structurées autour de l'immigration. Et Gérard Noiriel souligne, dans *Le creuset français* (2006, rééd.), que l'enjeu migratoire s'est retrouvé au cœur des préoccupations politiques à chaque grande crise économique depuis la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, dans les années 1880 puis les années 1930 déjà. En interrogeant la capacité des démocraties à accueillir des étrangers sur leur sol, les frontières qu'elles tracent entre étrangers et nationaux et les modalités de l'accueil qu'elles réservent aux immigrés et à leurs descendants, l'étude des politiques d'intégration destinées aux immigrés et aux minorités constitue un prisme particulièrement intéressant pour saisir les transformations des démocraties contemporaines.

Un tel sujet recèle toutefois quelques chausse-trappes. Tout d'abord parce que les politiques d'intégration en tant que telles n'existent pas comme catégorie stabilisée de l'action publique même si, pour rester sur l'exemple français, il a pu exister un ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale entre 2007 et 2010, ou un Haut Conseil à l'Intégration (créé en 1989 et dissous en 2007). La catégorie peut désigner différents types de politiques et recouvrir une acception plus ou moins extensive. Le pluriel du sujet - les politiques d'intégration - invite à distinguer les politiques d'intégration au sens large (Favell, 2003), ce qui désigne alors toutes les politiques qui ont pour effet d'accompagner les immigrés une fois entrés dans la société d'accueil, et les politiques d'intégration dans un sens restreint, qui renvoie à *une* façon de concevoir l'incorporation des migrants, au côté d'autres types de politiques possible, politiques d'assimilation, d'insertion, de *community cohesion*, politiques multiculturalistes, etc. Au sens large, les politiques d'intégration renvoient à la fois à des politiques spécifiques aux migrants (droit de la nationalité, accès à la citoyenneté, reconnaissance de droits propres aux minorités, politiques de lutte contre les discriminations...) et à des politiques transversales, qui impactent également le destin des immigrés (politiques sociales, éducatives, politiques urbaines, politiques de sécurité, etc.). Ces dernières sont importantes, et souvent négligées dans l'analyse mais par souci de concision, on se limitera ici essentiellement aux politiques concernant spécifiquement les migrants et les minorités, dans leur acception à la fois large et restreinte – même si l'on reviendra sur l'intérêt d'articuler cette réflexion à des questionnements plus larges en dernière partie. Au sens restreint, on peut par exemple montrer comment le paradigme français dominant est passé de l'insertion, à la fin des années 1970, à la politique d'intégration au cours des années 1980. L'« insertion des travailleurs immigrés » mise en place sous Valéry Giscard d'Estaing passait à la fois par des politiques de soutien au « retour » des immigrés dans leur pays d'origine et par la valorisation des cultures d'origine pour favoriser la meilleure insertion de ceux destinés à rester en France et lutter contre le racisme prêté à l'opinion publique (Keyhani, 2012). Après l'élection de François Mitterrand en 1981, et lorsque les pouvoirs publics réalisent que la présence immigrée se stabilise sur le territoire, plusieurs mesures prennent acte de ces évolutions et cherchent à sécuriser ces populations : opérations de régularisation des familles immigrées en situation irrégulière (entre 1981 et 1983), autorisation de fonder des associations pour les étrangers (1981) ou encore création d'une carte de résidence de 10 ans automatiquement renouvelable (1984). Le paradigme dominant pour penser l'accueil des immigrés évolue alors vers le modèle de l'intégration, que le Haut Conseil à l'intégration définira comme suit : « Il faut concevoir l'intégration non comme une voie moyenne entre assimilation et insertion, mais comme un processus spécifique qui suscite la participation active à la société nationale d'éléments variés et différents tout en acceptant la subsistance de spécificités culturelles, sociales et morales et en tenant pour vrai que l'ensemble s'enrichit de cette variété, de cette complexité. Sans nier les différences, mais sans les exalter, c'est sur les ressemblances et les convergences qu'une politique d'intégration met l'accent (...) » (Haut conseil à l'intégration, Pour un modèle français d'intégration : premier rapport annuel au Premier ministre, 1991).

Chausse-trappes ensuite parce que la notion d'intégration est polysémique et très chargée au plan normatif. On distingue généralement « l'intégration de » et « l'intégration à » (Lorcerie, 1994). Lorsque les discussions portent sur l'immigration, on évoque généralement « l'intégration à » : on s'interroge alors sur la capacité des immigrés à s'intégrer à la société, qui est posée comme uniforme et extérieure à eux. On leur assigne de ce fait une position d'extériorité à la société d'accueil et on leur réserve un questionnement spécifique. A l'inverse, raisonner sur « l'intégration de » suppose de s'intéresser à l'intégration de la société dans son ensemble, dans la lignée des analyses de Durkheim sur les formes de solidarité et de cohésion sociale. Le sujet invite à s'interroger sur l'intégration des immigrés, mais on reviendra dans la dernière partie de ce devoir sur l'intérêt de ne pas dissocier ces deux questionnements et de ne pas isoler la réflexion portant sur l'immigration.

Assiste-t-on à une convergence des politiques d'intégration ou des modèles nationaux bien distincts subsistent-ils ? En quelle mesure la trajectoire des immigrés est-elle déterminée par ces politiques d'intégration ?

Puisque les questions d'immigration et d'intégration touchent à des enjeux de souveraineté nationale et de définition de ce qui est construit comme relevant de l'identité nationale, on montrera qu'il existe des modèles nationaux d'intégration spécifiques, relativement stables au cours du temps mais aussi que ce raisonnement par les modèles nationaux est discutable et mérite d'être complexifié (1<sup>ère</sup> partie). Et il l'est de plus en plus à mesure du temps : l'eupéanisation des politiques d'intégration occasionne ainsi des rapprochements sensibles entre des traditions nationales diverses. Plus largement, on verra que ces évolutions et variations tiennent aussi à d'autres facteurs de convergence (2<sup>ème</sup> partie). Toutefois, si l'on garde à l'esprit que l'intégration, ce n'est pas seulement l'intégration à, mais aussi l'intégration de, et que cela ne concerne pas uniquement l'intégration des immigrés, on peut également interroger les termes du sujet et le fait d'associer ainsi intégration, politiques d'intégration et immigration (3<sup>ème</sup> partie).

Avant d'entrer plus avant dans le vif du sujet, précisons que l'on entend par immigré « les personnes nées étrangères à l'étranger et résidant en France » (selon la définition élaborée par le Haut Conseil à l'intégration, et retenue par l'INSEE), ces personnes pouvant être de nationalité étrangère ou non. Et l'on intégrera dans notre réflexion les minorités ethniques, au sens de L. Wirth (1941), puisqu'au-delà des immigrés eux-mêmes, les problématiques d'intégration concernent largement leurs descendants. Forment une minorité « un groupe de gens qui, à cause de leurs caractères physiques ou culturels, sont séparés des autres dans la société dans laquelle ils vivent, par un traitement différencié et inégal, et qui, en conséquence, se considèrent eux-mêmes comme objets de discriminations collectives. L'existence d'une minorité au sein d'une société implique la réalité d'un groupe dominant correspondant. Ce dernier bénéficie d'un statut social plus élevé et de plus grands privilèges ».

## **I. Des modèles nationaux de politiques d'intégration et de leur nécessaire complexification**

### *1. Les modèles nationaux de politiques d'intégration...*

Une des approches les plus influentes concernant les politiques d'intégration des immigrés consiste à souligner l'existence de modèles nationaux, dans lesquels la structuration des catégories (étrangers, immigrés, minorités...) et des politiques qui visent à les gérer est héritée du passé et des traditions nationales spécifiques. Selon les auteurs, les modèles nationaux dépendent notamment des trajectoires de construction de l'Etat-nation (Brubaker, 1997), de la conception de la nation

(Schnapper, 1992) ou encore du rapport à l'immigration qu'entretiennent les différents pays (Weil et Hansen, 2010). Ces modèles, largement hérités de l'histoire nationale, transmettent des idées, des normes, des formes de catégorisation qui conditionnent ensuite les politiques d'intégration adoptées, le type d'interactions interindividuelles avec les nouveaux arrivants ou encore les capacités d'organisation collective des migrants. Ils constituent des idéaux-types qui permettent de contraster des cas nationaux dans une perspective comparative. Deux des oppositions les plus emblématiques distinguent modèle civique et ethnique d'une part (Brubaker, 1997) et modèle républicain et multiculturaliste (Joppke, 1999) de l'autre.

La première, popularisée par R. Brubaker, sert à penser les traditions d'accès à la nationalité. La conception ethnique de la nation est associée au droit du sang (*jus sanguinis*) et à un accès difficile à la naturalisation, sur la base d'une décision discrétionnaire de l'Etat. Cela a longtemps été le cas de l'Allemagne, et c'est toujours le cas en Autriche, en Grèce ou en Suisse. A l'inverse, la conception civique de la nation implique le recours au droit du sol (*jus solis*) et la naturalisation, considérée comme l'évolution logique pour les immigrés installés sur le territoire, est accordée aisément. C'est le cas des pays de tradition d'immigration (Australie, Etats-Unis, Canada) et en Europe, à un moindre degré, de la Grande-Bretagne, l'Irlande ou la France. Pour Brubaker, ce sont les modalités de construction de l'Etat-nation qui expliquent ces différences : c'est la fusion précoce de l'Etat et de la nation qui permet à la France d'avoir une conception politique de la nation, inimaginable en Allemagne où il y a une forte distinction entre nation et Etat, la nation précédant l'Etat.

La seconde opposition concerne, elle, la façon de penser la question des droits des minorités. Elle oppose des pays comme la France, de tradition d'individualisme civique, dans lesquelles l'individu abstrait est seul sujet de droit, et où les particularités ethno-raciales n'ont en théorie pas droit de cité dans l'espace public, et des pays comme le Royaume-Uni ou les Pays-Bas, qui considèrent les individus comme étant enracinés dans des communautés d'appartenance et dans lesquels les objectifs d'intégration renvoient à un souci de lutte contre les discriminations affectant les minorités. Ces différences tiennent alors à l'héritage de la gestion des populations coloniales, à la façon de penser les rapports entre Etat et religion ou encore au rapport au corporatisme, notamment. Et elles se traduisent dans toute une série de dispositions d'action publique. A partir de la fin des années 1970, le Royaume-Uni choisit ainsi d'adapter les politiques publiques aux spécificités des minorités, avec des dispositifs d'*ethnic monitoring* et l'adoption d'objectifs chiffrés de recrutement de minoritaires dans les collectivités locales, l'adaptation des programmes scolaires, des possibilités d'exemption de sport pour les filles, l'offre de nourriture halal dans les cantines, la construction de lieux de culte sur fonds publics, la promotion d'élus et de leaders associatifs chargés de représenter les différentes communautés, ou encore l'adoption de questions sur l'appartenance ethno-raciale dans le recensement au début des années 1990 (Garbaye, 2011). A l'inverse, les violentes polémiques déclenchées en France autour de l'autorisation des statistiques ethniques (concernant à la fois les questions à poser dans le recensement et la possibilité de faciliter le recours à des questions sur l'identification ethno-raciale dans les enquêtes de sciences sociales) (Revue Française de Sociologie, 2008) ou encore les controverses sur la nourriture halal dans les cantines ou la possibilité d'exempter certains élèves de cours le samedi matin, montrent à quel point le cadre de pensée diffère.

#### 2. ... Et leur nécessaire dépassement

Pour évocatrices qu'elles soient, ces oppositions entre modèles nationaux sont réductrices (Bertossi, Duyvendak, 2009), et elles négligent les processus de convergence à l'œuvre ces dernières décennies entre les pays européens, mais aussi plus largement dans les démocraties occidentales – on y reviendra.

Ces travaux, très centrés sur le rôle des idées, prêtent parfois une attention insuffisante aux acteurs qui les portent, faisant comme si les débats théoriques étaient traduits directement dans les politiques publiques. Ils se focalisent essentiellement sur l'étude de certains débats parlementaires ou de textes de loi, négligeant la question de la mise en application de ces dispositions au niveau des textes d'un rang juridique inférieur, ou de la mise en œuvre concrète, au guichet (Spire, 2008).

Ils tendent également à traiter les différents cas nationaux comme homogènes en interne, comme si toutes les dimensions des politiques d'intégration et des politiques migratoires d'un pays fonctionnaient suivant les mêmes logiques. On peut pourtant montrer à quel point elles peuvent s'avérer hétérogènes. Ainsi, l'Allemagne a longtemps conservé des politiques restrictives concernant l'octroi de la nationalité aux ressortissants étrangers, les Turcs vivant en Allemagne depuis plusieurs générations ne pouvant prétendre à la naturalisation, par exemple. Toutefois, la politique mise en place outre-Rhin après la deuxième guerre mondiale en matière d'asile est à l'inverse nettement plus accueillante que celle de voisins européens de tradition civique, comme la France ; en témoignent les positions adoptées par Angela Merkel en 2015 et 2016 lors de ladite « crise des réfugiés ». De même, des pays de tradition civique en matière d'accès à la nationalité, comme la Grande-Bretagne ou la France, s'interrogent sur l'intégration des musulmans et durcissent sensiblement les conditions de naturalisation de ces populations ces dernières années (Hajjat, 2010).

Ces approches sont en outre marquées par une forme de « nationalisme méthodologique », faisant comme si l'Etat-nation était « la forme politique et sociale naturelle dans le monde moderne », et le niveau d'analyse nécessairement le plus pertinent (Wimmer et Glick Schiller, 2002, 302). Or les politiques d'intégration se déclinent très différemment au niveau infranational. Ainsi, en Italie c'est en jouant sur les pouvoirs croissants des maires en matière de sécurité urbaine que les municipalités gérées par la Ligue du Nord ont adopté des dispositions restrictives visant les minorités et les immigrés directement (interdiction du port du voile, interdiction d'ouvrir des restaurants de kebab dans certains quartiers, par exemple) ou indirectement (interdiction de la mendicité...) (Ambrosini, 2013). Tandis qu'en France, les maires se voient également dotés de pouvoirs croissants en matière de naturalisation, et les migrants savent bien que certaines préfectures sont plus bienveillantes que d'autres dans l'octroi de titres de séjour (Spire, 2008). Au Royaume-Uni, enfin, c'est essentiellement au niveau local que les politiques multiculturalistes sont adoptées, dans certaines municipalités travaillistes. Le local est alors conçu comme un lieu de résistance aux évolutions plus centristes du parti Labor au niveau national, et c'est à ce niveau-là que les politiques les plus actives en matière de race relations ou de lutte contre les discriminations seront adoptées (Garbaye, 2005).

## II. Au-delà des modèles nationaux : intégrer les processus de convergence

### 1. *L'eupéanisation des politiques d'intégration : processus de convergence verticale et horizontale*

Outre leur caractère excessivement simplificateur, ces travaux sur les modèles nationaux mettent essentiellement l'accent sur les continuités historiques et les phénomènes de dépendance au sentier (*path dependance*), mais ce faisant, ils tendent à minimiser les évolutions historiques et les processus de convergence entre les traditions nationales (Fischer, Hamidi, 2016).

Ces évolutions sont particulièrement visibles dans le cadre européen et notamment sur la période récente. Dans un premier temps, les questions migratoires restent largement des prérogatives nationales : l'Acte unique européen en 1986 pose le principe de liberté de circulation et d'installation pour les ressortissants d'un pays membre mais la définition des règles concernant

l'entrée, le séjour et la circulation des ressortissants de pays tiers demeure de la responsabilité des Etats. Les choses commencent à évoluer dans les années 1980 et 1990, essentiellement autour de quelques groupes *ad hoc* composés d'acteurs en charge des questions de police et de sécurité (Bigo, 2006). Le dispositif de coopération le plus abouti en la matière est celui de Schengen, adopté par la France, l'Allemagne et les pays du Bénélux en 1985, qui s'élargit progressivement à de nombreux autres pays et entre en application en 1995. Il prévoit une harmonisation des politiques de visa et la mise en place d'accords de réadmission - le renvoi des ressortissants étrangers irréguliers dans le premier pays par lequel ils sont entrés en Europe - en échange de la suppression des postes frontières et de la libre circulation des personnes entre les pays signataires. C'est ensuite essentiellement à partir du traité d'Amsterdam, en 1999, que le pilier "Justice, Liberté, Sécurité", qui intègre les questions migratoires, commence à être véritablement communautarisé et que l'on sort d'une logique purement intergouvernementale. La compétence européenne en matière d'immigration est alors affirmée et l'acquis de Schengen est communautarisé. Toutefois, cette évolution reste tout d'abord limitée : le principe de l'unanimité des Etats membres au Conseil est maintenu, le Parlement n'a qu'un rôle consultatif en la matière, et la Cour de Justice de la Communauté Européenne (CJCE) n'a qu'une juridiction limitée - seules les plus hautes Cours de chaque juridiction nationale peuvent faire appel auprès d'elle. La communautarisation est ensuite véritablement entérinée à l'occasion du Traité de Lisbonne en 2007. Celui-ci met fin à la séparation en piliers, il attribue un pouvoir de codécision au Parlement, la CJCE gagne une compétence normale sur les questions migratoires, et les règles juridiques concernant l'espace Schengen sont modifiées, la méthode communautaire remplaçant la méthode intergouvernementale en matière de politiques de visas, d'asile et d'immigration.

Au-delà de l'eupéanisation « par le haut », lorsque les dispositions européennes s'imposent aux juridictions nationales dans une logique verticale, il existe également des processus de convergence horizontale, résultant de différents phénomènes. La Commission opère largement par des formes de *soft governance*, par le biais du *benchmarking*, de financements fléchés, de l'échange de bonnes pratiques. L'Union européenne fonctionne aussi comme un lieu de discussion et de socialisation croisée entre les acteurs, qui en viennent à adopter des façons de voir les problèmes et d'appréhender les solutions similaires (Guiraudon, 2010). Enfin, certaines convergences résultent du fait que les différents pays sont confrontés à des évolutions similaires, et tendent donc à adopter le même genre de solution. Ainsi, une partie des Etats d'Europe du Nord affrontent les mêmes transformations depuis les années 1970, crise économique, stabilisation de la population étrangère après les tentatives de fermeture des frontières, lutte contre le terrorisme, etc. Et lorsqu'ils ont des régimes politiques et des héritages historiques relativement proches, en matière d'histoire coloniale et d'Etat de droit notamment (Hollifield, 2000), ils tendent à réagir de façon similaire dans la redéfinition des politiques d'octroi de la nationalité, l'attribution des titres de séjour ou la gestion de la reconduite des étrangers aux frontières (Weil, Hansen, 2010).

#### 2. *Des cas de convergence relative : politiques d'acquisition de la nationalité et de lutte contre les discriminations*

Si l'on prend l'exemple des politiques d'acquisition de la nationalité, qui sont pourtant généralement considérées comme les moins affectées par les processus d'eupéanisation puisqu'elles sont au cœur de la définition de la souveraineté nationale, on peut montrer des processus de rapprochement, à l'œuvre depuis les années 1990 – même s'il faut se garder de toute simplification abusive. En effet les Etats ont des traditions nationales différentes, ils ne partent donc pas d'une même situation, et par ailleurs les évolutions observées ne sont pas linéaires et des revirements sont possibles. Ceci étant dit, on peut identifier des convergences et des groupes de pays ayant des trajectoires proches (Vink et de Groot, 2010). L'expérience des pays de tradition de

droit du sol et de tradition de droit du sang tend ainsi à se rapprocher : l'usage du droit du sol se diffuse (sans être totalement généralisée en Europe) pour les descendants de migrants dans des pays comme l'Allemagne ou la Belgique qui y étaient jusqu'alors hostiles, tandis que les pays de tradition civique durcissent les conditions d'application du droit du sol pour les deuxièmes générations (Grande-Bretagne, Irlande). L'accès à la double nationalité se généralise également, à des degrés variables : certains pays l'acceptent pleinement (France, Irlande, Grande-Bretagne), d'autres la tolèrent dans certains cas (Pays-Bas), tandis que certains la refusent toujours, considérant qu'elle pose des problèmes en termes de loyauté et d'allégeance nationale. En ce qui concerne les procédures de naturalisation, enfin, les évolutions sont plus ambivalentes. Elles sont assouplies à certains égards : la durée de résidence préalable à toute demande de naturalisation tend à converger au niveau européen vers une durée inférieure à dix ans. Mais d'autres évolutions semblent plutôt marquer un durcissement : imposition d'une durée de séjour *légal* dans le pays, généralisation des tests de langue et de cours de citoyenneté pour les candidats à l'immigration et à la naturalisation, signature de contrats d'accueil en France, aux Pays-Bas, en Grande-Bretagne ou en Allemagne ou encore diffusion des cérémonies d'accession à la citoyenneté (Fassin, Mazouz, 2007).

On peut prendre, à l'inverse, l'exemple des politiques de lutte contre les discriminations qui est souvent cité comme cas d'eupéanisation avancée des politiques d'intégration, alors même que les traditions nationales étaient très divergentes en la matière jusque là. C'est l'article 13 du traité d'Amsterdam (1997), qui a fait de la lutte contre les discriminations, notamment pour motif racial et ethnique, une compétence européenne. Même si ce texte n'a pas de portée contraignante, il a eu des effets d'entraînement rapides, et a été suivi de deux directives en 2000. La directive « race », qui porte sur les discriminations fondées sur l'appartenance ethnique et raciale dans nombreux domaines (logement, emploi, éducation formation, fourniture de biens et services), vise à la fois les discriminations directes (« lorsque, pour des raisons de race ou d'origine ethnique, une personne est traitée de manière moins favorable qu'une autre ne l'est, ne l'a été ou ne le serait dans une situation comparable ») et indirectes (« lorsqu'une disposition, un critère ou une pratique apparemment neutre est susceptible d'entraîner un désavantage particulier pour des personnes d'une race ou d'une origine ethnique donnée par rapport à d'autres personnes (...) ») et qui propose de recourir à des formes de discrimination positive en retour. La seconde directive institue une protection contre les discriminations dans l'accès à l'emploi.

Là encore, on n'assiste pas à une convergence totale des politiques. Les effets des directives européennes sur les politiques nationales varient selon les cultures légales et judiciaires des différents pays, la façon dont les acteurs du monde juridique et les militants se saisissent des opportunités offertes au niveau européen ou encore la reconnaissance ou non des minorités ethniques (Amiriaux, Guiraudon, 2010). La directive européenne a eu des effets très limités en matière de discrimination positive (la directive race n'en faisait qu'une possibilité et non une obligation). Mais elle a incité des pays très peu engagés en matière de lutte contre les discriminations, comme l'Allemagne ou la Hongrie, à adopter des dispositions nouvelles, tandis que des pays comme le Royaume-Uni ou les Pays-Bas, qui étaient très actifs dans ces domaines, ont plutôt remis en question certains volets de ces politiques, sous l'effet de la remise en question du modèle multiculturaliste. De ce fait, on assiste là aussi à une convergence relative, à partir de situations de départ très contrastées.

### *3. Des évolutions similaires dans les façons de concevoir les politiques d'intégration ?*

Enfin, indépendamment des effets de la construction européenne, on l'a dit, c'est aussi parce que les différents pays sont confrontés à des évolutions similaires, et qu'ils ont des héritages historiques et juridiques en partie communs qu'ils adoptent aussi des politiques convergentes. On peut ainsi discerner des évolutions parallèles dans les paradigmes servant à penser les modalités d'incorporation des migrants en Europe. Tendanciellement on considère que l'intégration a

constitué le paradigme dominant en Europe occidentale à partir des années 1960, marquant une évolution par rapport au modèle assimilationniste dominant précédemment. Derrière ce terme se cachent cependant des acceptions en partie différentes. On a vu précédemment la signification que lui attribuait le Haut Conseil à l'Intégration en France. Lorsque la Grande-Bretagne met en place des politiques de *race relations*, dans les années 1960, elle le fait aussi au nom de l'intégration. Mais le secrétaire du *Home Office* de l'époque, Roy Jenkins en donne une définition bien différente - et cette perspective restera durablement en vigueur : « Je définis donc l'intégration non pas comme le processus aplanissant d'assimilation mais comme l'égalité des chances, associée à la diversité culturelle, dans une atmosphère de tolérance mutuelle » (Jenkins 1967). Cette évolution politique par rapport au modèle assimilationniste précédent repose sur l'idée que ce ne sont pas les immigrés qui refusent de s'intégrer, mais la société britannique qui les en empêche du fait des discriminations, et la politique d'intégration passera notamment par la mise en place de politiques de lutte contre ces discriminations. Sous le même vocable, on voit donc que la conception de l'accueil à réserver aux immigrés peut varier sensiblement, selon le degré d'assimilation attendu, la séparation public/privé envisagée, le fait d'imputer la responsabilité d'éventuels problèmes à la société d'accueil ou à ses hôtes, etc.

A partir de la fin des années 1970 et durant la décennie suivante, avec la fermeture des frontières (Laurens, 2008), on assiste paradoxalement à une stabilisation de la population étrangère. Le modèle du « travailleur immigré » (*Gastarbeiter*), qui reposait sur l'idée que les immigrés, principalement des hommes seuls, venaient en Europe uniquement pour travailler, sans avoir vocation à s'installer durablement sur le territoire, se trouve remis en question (Sayad, 1999). Les familles s'installent, les deuxièmes générations deviennent visibles dans l'espace public, et des mouvements sociaux revendiquant des droits pour les minorités (ethniques, sexuelles, etc.) se font entendre. On assiste alors une montée des revendications différentialistes en Europe. Dans certains pays, cela se traduit par l'adoption de politiques multiculturalistes : c'est le cas en Suède, en Grande-Bretagne (Garbaye, 2011), aux Pays-Bas (Entzinger, 2003). Cela passe par des mesures comme l'enseignement des langues d'origine dans les écoles publiques, la modification des *curricula* pour revaloriser l'apport des populations étrangères au récit national, l'établissement d'écoles privées confessionnelles subventionnées par les pouvoirs publics, l'organisation de conseils consultatifs pour les minorités reconnues, ou encore des exemptions au droit commun afin de respecter les pratiques coutumières (ainsi la Grande-Bretagne exempte les Sikhs de l'obligation de porter un casque sur une mobylette, dès lors qu'ils portent un turban).

Ailleurs, cela prend des formes largement atténuées : la France adopte des dispositions visant à permettre l'enseignement des langues et cultures d'origine (Escafré-Dublet, 2014), l'Allemagne prend des dispositions similaires dans certains länder (notamment en Bavière) et met en place un système d'aide sociale réservé aux immigrants, géré par des organisations non-étatiques, chaque groupe national étant géré par une institution différente.

A partir de la fin des années 1990, ces politiques refluent largement dans la plupart des démocraties occidentales, même si des différences nationales importantes subsistent. Face au constat du maintien des inégalités raciales, de la ségrégation, du racisme, le discours dominant en vient à dénoncer le multiculturalisme comme étant responsable de ces problèmes. Les propos d'Angela Merkel en 2010, restés célèbres, en résument bien la teneur : « L'approche multikulti, « nous vivons côte à côte et nous nous en réjouissons », a totalement échoué. Bien sûr, l'Allemagne a besoin de l'immigration pour répondre à ses besoins de main d'œuvre. Mais les migrants doivent désormais adopter la culture et les valeurs allemandes » (Le Monde, 16 octobre 2010). Dans cette analyse le multiculturalisme, en préservant et en accentuant les différences culturelles, mènerait au séparatisme, à des tensions entre groupes majoritaire et minoritaires, ou encore à une moindre

réussite sociale et économique de ces derniers. Certains qualifient cette évolution de « *backlash* » (Vertovec, 2007, Joppke, 2004). Et de fait l'assimilation, sous des formes parfois amendées, redevient une catégorie saillante dans les discours et l'action publique. Certains des pays qui avaient officiellement adopté le multiculturalisme l'abandonnent (Pays-Bas, Suède...). En Grande-Bretagne, après une nouvelle série d'émeutes en 2001 qui opposent des minorités ethniques entre elles, les pouvoirs publics font le diagnostic que le pays est allé trop loin dans la voie du différentialisme : ils estiment que les communautés vivent des vies parallèles et séparées, et que l'urgence est désormais de développer un sentiment d'appartenance commune. Si précédemment, la reconnaissance de la diversité était considérée comme le moyen de l'intégration, c'est désormais pensé comme un obstacle et la priorité politique affichée devient la cohésion sociale (*community cohesion*). Cela se traduit dans les procédures de naturalisation des étrangers, avec la mise en place de tests qui évaluent la maîtrise de la langue, de l'histoire et des valeurs britanniques pour les candidats à la naturalisation, et l'instauration d'une cérémonie de naturalisation. Parallèlement, les cours de citoyenneté sont rendus obligatoires dans les écoles pour les enfants de 11 à 16 ans. Pour le reste, la mise en œuvre des changements se fait là encore largement au niveau local : les critères d'attribution des financements aux associations sont ainsi réformés, pour les encourager à développer des projets interculturels. Plus largement, on l'a vu précédemment, les cérémonies d'accession à la citoyenneté pour les étrangers naturalisés, la signature de contrats d'accueil, l'instauration de tests et de cours de citoyenneté se généralisent en Europe.

Toutefois, là encore, ces constats méritent d'être nuancés (Kymlicka, 2010). Le *backlash* ne concerne pas toutes les politiques de droits des minorités, et en particulier pas les politiques de lutte contre les discriminations. Il n'est pas universel : le multiculturalisme reste un élément central dans la définition de l'identité canadienne, par exemple. On n'assiste pas à une évolution linéaire dans chaque pays, et les évolutions sont variables selon les niveaux considérés. Ainsi, le gouvernement fédéral conservateur revient sur des mesures multiculturalistes en Australie, tandis que des gouvernements d'Etat dirigés par le Labor mettent en place de nouvelles politiques en ce sens. De même, si les Pays-Bas ont officiellement renoncé au multiculturalisme, ils continuent à mettre en œuvre toute une série de dispositions qui en relèvent en pratique, tandis qu'en Grande-Bretagne, la politique de *community cohesion* ne constitue pas un retour à une conception mono-ethnique de l'identité britannique, d'autant que parallèlement à ces évolutions, les politiques de *race relations* et de lutte contre les discriminations continuent à se développer. Par ailleurs, cette politique n'est pas exempte de contradictions internes : le discours public est centré sur la poursuite de valeurs communes, mais il s'appuie essentiellement sur la société civile, définie en termes d'appartenances à des communautés, pour y parvenir. Les pouvoirs publics nouent ainsi des partenariats avec des associations et des représentants communautaires. En pratique, les politiques de *community cohesion* ont pris une tonalité largement identitaire et confessionnelle, notamment autour de l'islam, dans le contexte des politiques de lutte contre le terrorisme.

Ainsi, on a montré que si l'on peut identifier des modèles nationaux dans les politiques d'intégration des immigrés, ceux-ci doivent être complexifiés afin de prendre en considération les variations infra et supranationales. Les pays européens sont affectés par des processus de convergence liés à la construction européenne, mais les démocraties occidentales partagent plus largement un certain nombre d'évolutions communes, sans que cela n'empêche le maintien de déclinaisons singulières.

Toutefois, on peut aussi interroger les termes du sujet et notamment le fait d'associer intégration des immigrés et politiques d'intégration, comme si celle-ci se jouait uniquement en relation à celles-là, d'une part, et d'associer intégration et immigration, comme si la question de l'intégration devait être adressée spécifiquement à ces populations, d'autre part.

### III. Intégration, politiques d'intégration et destin des immigrés : réinterroger des évidences

#### 1. *L'intégration des immigrés au-delà des politiques d'intégration*

Jusqu'à présent, on a raisonné comme si les politiques publiques adoptées en matière de d'intégration des immigrés conditionnaient le destin des immigrés dans la société d'accueil. Mais on peut questionner ce postulat, et montrer que l'intégration des immigrés est largement affectée par des processus extérieurs à ceci. Elle dépend tout d'abord de politiques qui visent les immigrés ou les minorités de manière indirecte. C'est le cas en France de la politique de la ville, mise en place au début des années 1980 et qui a consisté à territorialiser la question ethnique et sociale (Doytcheva, 2007) en développant des politiques prioritaires et des formes d'*affirmative action* ciblées sur certaines zones du territoire (Zone d'Education Prioritaire, Zone urbaine Sensible...). En pratique, le nombre de familles étrangères ou d'enfants étrangers scolarisés a souvent servi à définir ces territoires, soit directement soit indirectement (en passant par l'indicateur de la taille des familles, par exemple), au côté de critères sociaux, comme le taux de pauvreté ou le taux de familles monoparentales.

Mais plus largement, c'est aussi l'ensemble des politiques transversales qui affecte les conditions de vie des immigrés : politiques sociales - accès au système de santé, aux dispositifs en matière d'indemnisation du chômage, existence ou non d'un système de logement social développé, d'un filet de sécurité pour les plus démunis, etc. -, politiques éducatives, politiques de sécurité, etc. Pour comparer véritablement les conditions d'intégration offertes aux immigrés, c'est l'ensemble de ces paramètres qu'il faudrait prendre en considération, et non pas simplement comparer les discours concernant explicitement l'intégration, même si l'on voit bien à quel point la tâche devient alors ardue (Hochschild, Mollenkopf, 2009).

De la même manière, si l'on veut comprendre la plus ou moins grande capacité d'organisation politique des migrants selon les pays, et les formes différenciées que prennent leurs mobilisations (sur une base ethnique, pan-ethnique, territoriale, sociale, etc.), il faut prendre en considération la structuration de l'offre politique. Cela renvoie tout d'abord au fonctionnement du système électoral : droit de vote accordé ou non aux étrangers, aux élections locales ou nationales ; existence ou non d'obstacles juridiques au droit de vote des minorités – on connaît le caractère massif de l'incarcération des jeunes hommes noirs aux Etats-Unis ; cette population se trouvant privée de ses droits civiques, ce sont des millions d'hommes noirs qui sont exclus du vote - ; existence ou non de procédures de disqualification des électeurs (*voter suppression*), en exigeant des documents peu répandus pour prouver leur identité ou en compliquant l'accès matériel aux bureaux de vote (avec des files d'attente de plusieurs heures dans certains quartiers peuplés principalement des minorités ethniques aux Etats-Unis) ; effet du découpage électoral, qui permet de constituer ou non des circonscriptions dans lesquelles les minorités deviennent majoritaires (*majority minority districts*) et peuvent donc peser sur l'élection ; effets des modes de scrutin (les scrutins de listes sont plus favorables à l'émergence de nouveaux acteurs politiques, dont ceux issus de minorités ethniques) (Hamidi, Jardin, 2017). Mais cela renvoie également aux caractéristiques des systèmes partisans plus largement : le degré de centralisation de la vie partisane permet une présence plus ou moins importante des minorités parmi les candidats. Au Canada, les antennes locales ont une forte autonomie dans la phase de sélection de ces derniers, ce qui leur permet d'intégrer largement les minorités, tandis que la forte centralisation de la vie partisane en France ne joue pas en faveur du renouvellement de la classe politique, ce qui affecte les chances des personnalités issues des minorités ethniques. On voit *a contrario* comment le renouvellement de la classe politique lié au succès du mouvement En marche ! lors des élections législatives de juin 2017 a permis de faire rentrer un nombre sans précédent de candidat issus de l'immigration. *Le Monde* dénombre ainsi 37 députés « issus de l'immigration » dans la nouvelle législature (hors outre-mer), contre 12 dans la

précédente (*Le Monde*, 28 juin 2017). Le degré d'investissement de la question ethnique par les partis politiques joue également. Au Royaume-Uni, les partis y sont sensibles du fait de la législation sur les *race relations* mise en place, en particulier au niveau local, tandis que les partis français sont beaucoup plus réticents de peur d'alimenter le vote en faveur du Front national et en raison du modèle universaliste républicain (Masclat, 2003). Et au-delà du système partisan, c'est toute la structure des opportunités politiques (Koopmans, Statham, 2003) qui peut influencer les capacités d'action des immigrés : le degré de facilité à obtenir la naturalisation ou encore les effets des modes d'organisation politique - notamment la conception de la place des communautés ethnoraciales ou religieuses dans la vie sociale - jouent ainsi un rôle déterminant. Irene Bloemraad (2006) fait ainsi l'hypothèse que le multiculturalisme canadien entraîne des taux de naturalisation et de participation politique des minorités plus élevés qu'aux États-Unis.

Enfin, les capacités d'intégration des immigrés sont également conditionnées de façon croissante par les politiques de contrôle, de répression des flux d'immigration et les politiques d'expulsion. Théoriquement, il s'agit de deux volets bien distincts des politiques migratoires : d'un côté les politiques visant à réguler les flux (*immigration policy*) et de l'autre les politiques d'intégration visant à définir les droits économiques, sociaux et politiques des migrants résidant sur le territoire (*immigrant policy*) (Hammar, 1985). Mais depuis les années 1980, dans les démocraties occidentales, s'est imposée l'idée qu'il fallait lutter contre l'arrivée de nouveaux flux afin de permettre une meilleure intégration des immigrés déjà présents sur le territoire, associant ainsi les deux problématiques. Et en pratique, les politiques de contrôle ont eu un effet sur la perception des immigrés par les sociétés d'accueil. Comme le souligne Patrick Weil (2008), à partir du moment où le discours public devient celui de « l'immigration zéro », dès lors que les frontières sont officiellement fermées, et alors que dans les faits de nouveaux entrants continuent à arriver (réfugiés, regroupements familiaux, étudiants, etc.), ces nouveaux arrivants deviennent nécessairement suspects aux yeux des groupes majoritaires.

#### 2. *Les effets limités des politiques d'intégration*

Si l'intégration des immigrés se joue aussi ailleurs que dans les politiques d'intégration spécifiquement conçues à leur usage, à l'inverse, les politiques d'intégration adoptées ont parfois des impacts limités en matière d'intégration. Ainsi, alors même que la France et la Grande-Bretagne ont apparemment des politiques très différentes en matière de politique de lutte contre les discriminations, les résultats concrets ne sont pas si différents. La Grande-Bretagne fait partie des pionniers européens en la matière, elle a mis en place des politiques très déterminées dès le milieu des années 1960, adoptant deux lois contre la discrimination raciale en 1965 et 1968, puis à nouveau en 1976 et encore en 2000. Sa législation permet de lutter contre les discriminations directes mais aussi indirectes, elle autorise les actions positives en matière de lutte contre les discriminations et elle inclut la notion de racisme institutionnel (notamment dans les forces de police). Elle propose donc une acception extrêmement étendue des discriminations et des outils de lutte pour y faire face. Elle attribue aux collectivités locales le devoir de promouvoir des relations raciales harmonieuses et crée le CORE (Commission for racial equality), chargé de faire appliquer la loi et qui va jouer un rôle important dans la sensibilisation de l'opinion publique à ces questions. A l'inverse, la France se dote tardivement d'outils en la matière, à la fin des années 1990. Jusqu'alors, les représentations dominantes consistaient à penser que le modèle républicain universaliste protégeait de l'existence de discriminations en France. Un tournant symbolique important est pris en 1998 lorsque le Haut Conseil à l'Intégration, qui mettait jusque là surtout l'accent sur la responsabilité des immigrés dans le processus d'intégration, pointe la responsabilité de la société d'accueil et la nécessité de lutter contre les discriminations (Fassin, 2002). Ensuite, c'est sous l'impulsion de la directive race, au niveau européen, que l'arsenal législatif français se

renforce, ouvrant la possibilité à la reconnaissance des discriminations indirectes également. Mais par comparaison avec l'exemple britannique, le modèle français reste très en deçà (pas de catégorisation ethnique dans le recensement, pas d'*ethnic monitoring*, pas de dispositifs d'*affirmative action* formulés en termes ethniques ou raciaux, etc.). Toutefois, malgré ces différences de contexte institutionnel considérables, dans son étude comparée des politiques d'attribution des logements sociaux à Marseille et Birmingham, Valérie Sala-Pala (2014) montre que des discriminations se produisent dans les deux cas, même si c'est au terme de processus qui diffèrent. Les stéréotypes se veulent plus positifs en Grande-Bretagne, où les agents valorisent les différences culturelles, tandis qu'en France les particularismes sont connotés négativement et les agents fonctionnent sur l'idée d'un seuil de tolérance au-delà duquel la cohabitation devient difficile entre les groupes. Mais dans les deux cas, les pratiques entretiennent de la ségrégation. A Birmingham, c'est par souci de permettre le regroupement communautaire, parce qu'ils pensent que c'est ce que les familles attendent, que les agents les regroupent dans le centre ville – et cela permet aussi d'atteindre les autres objectifs, notamment de réduire la vacance dans les logements dégradés du centre. A Marseille, c'est au terme d'une évaluation fine des « bons » et « mauvais » candidats au logement, largement basée sur des critères ethniques (on prête des caractéristiques comportementales aux différents groupes, Comoriens, Gitans, etc.), que se reproduit la ségrégation. Au-delà des différences entre ces deux modèles nationaux, les pratiques au concret produisent donc des effets largement similaires.

Cela renvoie plus largement au débat sur le « *gap* », le décalage fréquemment constaté entre les objectifs affichés des politiques d'intégration (ou plus généralement les politiques migratoires) et les résultats effectivement constatés (Cornelius et al., 2004). Cela tient parfois à la question de la sincérité des objectifs politiques affichés, ou à des erreurs de définition des politiques publiques. Mais c'est aussi, plus fondamentalement, lié aux facteurs structurels qui déterminent ces politiques, comme l'écart des salaires entre les pays du Sud et ceux du Nord, ou les besoins de ces derniers en main-d'œuvre (ce qui explique la faible efficacité des politiques de maîtrise des flux sur le long terme). Ainsi qu'à une conception trop restrictive de l'action publique, qui consiste à n'y voir que la définition des programmes et des textes de loi élaborés « par le haut », par les responsables politiques et les hauts-fonctionnaires. En réalité, la phase dite de mise en œuvre des politiques publiques est loin de se réduire à cela. Les agents au guichet (*street level bureaucrats*) (Lipsky, 1980) ne sont pas de simples exécutants dépourvus d'initiative, ils ont d'importantes marges de manœuvre et d'appréciation. Et de même, les multiples acteurs avec lesquels ils interagissent, entrepreneurs, acteurs associatifs, Eglises, services privés, etc., ainsi que les immigrés eux-mêmes, par leurs pratiques, contribuent aussi à (re)définir les politiques d'intégration (Fischer, 2017).

Si l'intégration des immigrés ne se résume par aux politiques d'intégration, et qu'inversement celles-ci n'ont que des effets limités sur celle-là, il importe aussi de rappeler que la problématique de l'intégration ne se limite pas à la question des immigrés. Ces derniers vivent d'ailleurs parfois comme une grande violence symbolique le fait que les débats sur l'intégration portent quasi-exclusivement sur eux, comme si leur loyauté faisait nécessairement question, tandis que celle des autres citoyens n'était pas en discussion.

Les travaux sur l'assimilation segmentée (Zhou, Portes, 1993 ; Portes, Rumbault, 2000), par exemple, soulignent que la société d'accueil n'est pas homogène, et que les trajectoires des migrants varient en fonction des structures dans lesquelles ils s'insèrent, de l'état du marché du travail et du fonctionnement du système racial notamment. A partir du cas états-unien, ils identifient ainsi non plus une trajectoire unique, mais trois types de trajectoires possibles pour les secondes générations : l'acculturation et l'intégration progressive à la classe moyenne blanche ; l'assimilation descendante, marquée par l'acculturation et l'assimilation à l'underclass et à la culture du ghetto ; et enfin le modèle de la niche

ethnique, lorsque la mobilité économique ascendante passe par la préservation délibérée des valeurs et de la solidarité de la communauté d'origine. Mais ils considèrent que les évolutions structurelles récentes, désindustrialisation, délocalisations, diminution des emplois non qualifiés, concentration urbaine de la pauvreté, installation des nouveaux arrivants dans des quartiers sous-dotés en équipements publics, etc., rendent la trajectoire d'assimilation descendante plus probable pour les nouvelles générations de migrants. Ce modèle, élaboré pour le cas états-unien, interroge aussi plus largement les capacités d'accueil des démocraties occidentales. Dès lors, les formes prises par les trajectoires d'intégration des migrants (« intégration à ») dépendent aussi largement des formes d'intégration de la société d'accueil (« intégration de »), de la structuration du marché du travail, du fonctionnement du système éducatif, des politiques de lutte contre les inégalités, etc., et il paraît essentiel de réintroduire ce questionnement dans la réflexion.

## VI - Epreuve orale de leçon

**Jury :** BRESSON Maryse, BAUDOT Pierre-Yves, BONNEVAL Loïc, HAMIDI Camille, HEURETEVENT Damien, LAMBERTUCCI Antonello, MONTOUSSÉ Marc, MORIN Sylvain, SAIDI Aurélien, TOUCHELAY Béatrice, VOLLAIRE Cécile, ZALC Claire.

**Rapport :** MONTOUSSÉ Marc.

### 6.1. Nature et déroulement de l'épreuve

« 1<sup>o</sup> Leçon portant sur le programme de l'option sciences économiques et sociales de la classe de seconde ou sur le programme de sciences économiques et sociales de première ou de terminale ES des lycées (y compris sur le programme de l'option sciences économiques et sociales en première ES et sur celui de l'enseignement de spécialité en classe de terminale ES), suivie d'un entretien avec le jury (durée de la préparation : six heures ; durée de l'épreuve : une heure maximum [leçon : quarante-cinq minutes ; entretien : quinze minutes maximum] ; coefficient 5). »

La préparation a lieu en bibliothèque (la liste des livres disponibles est consultable sur le site ENS-DGESCO dédié aux sciences économiques et sociales). Les candidats disposent de transparents qui leur permettent de consigner le plan, des schémas, des graphiques... ; il leur sera demandé, à compter de la session 2018, de présenter la liste des ouvrages qu'ils ont utilisés pour construire leur exposé (et éventuellement de la noter sur un transparent) dans le temps imparti à l'exposé – par exemple, juste après leur conclusion.

L'épreuve débute par un exposé du candidat d'une durée maximum de 45 minutes. De très bons exposés peuvent ne pas utiliser tout le temps imparti, mais il est attendu que les exposés durent au moins 35 minutes.

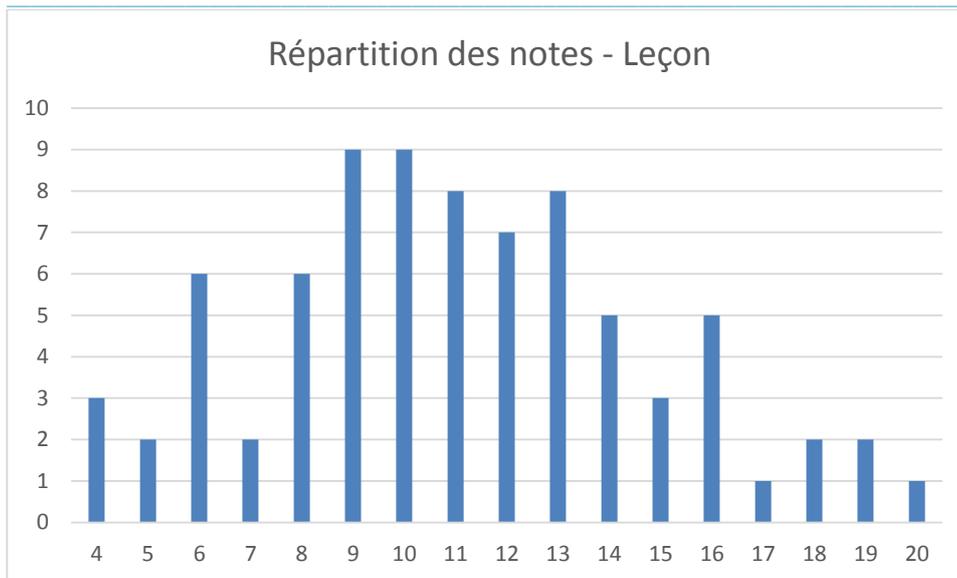
L'épreuve se poursuit par un entretien de 15 minutes maximum (même si l'exposé a duré moins de 45 minutes). Cet entretien débute par des questions sur l'exposé et sur la dominante concernant l'exposé puis s'élargit à des questions concernant l'autre dominante et aux faits économiques et sociaux. Le jury se réserve la possibilité de poser des questions de transposition didactique.

### 6.2. Les résultats : distribution des notes

79 présents.

La moyenne générale des notes s'établit à 11,05/20, en légère baisse par rapport à la session 2016 (11,44), mais bien au-dessus de celles des années précédentes (10,43 en 2015, 9,27 en 2014 ; 8,92 en 2013 ; 10,08 en 2012 ; 9,58 en 2011).

Les notes sont comprises entre 4 et 20.



### 6.3. Liste de sujets

Les sujets sont, à parts égales, à dominante économique et à dominante sociologique (dont des sujets de science politique) ; la dominante est notée sur le sujet tiré par le candidat.

#### ➤ Dominante sociologie

Etat social et familles

Inégalités sociales et discriminations

La famille protège-t-elle de l'exclusion ?

Ecole et mérite

Les élites et la classe populaire

Entreprise et bureaucratie

Les nouvelles formes d'organisation du travail

Division du travail et solidarité

Consommation et statut social

Y a-t-il une méthode sociologique ?

Mobilité et fluidité sociale

Socialisation et rôles sociaux

Comment les réseaux sociaux fonctionnent-ils ?

Les rapports sociaux au sein des organisations

Suffit-il d'avoir des intérêts communs pour se mobiliser ?

La religion dans les sociétés modernes

Que sont devenus les ouvriers ?

Les solidarités intergénérationnelles

Peut-on parler de culture populaire ?

Peut-on changer de classe sociale ?

Société duale et société de classes

Mobilité et immobilité sociale

Qu'est-ce que la jeunesse ?

L'école et les classes populaires

L'argent, un objet sociologique

Les collectifs de travail tendent-ils à disparaître ?  
Temps professionnel et temps domestique  
Déclassement et peur du déclassement  
Inégalités sociales, inégalités de genre  
Les transformations des classes populaires  
Solidarités familiales et solidarités collectives  
La place des « experts » dans les sociétés modernes  
Les transformations contemporaines de la participation politique  
L'engagement politique : déclin ou mutation ?  
Comment expliquer le vote ?  
La crise de la représentation  
Faut-il être compétent pour voter ?  
Démocratie participative, démocratie délibérative  
La crise du syndicalisme  
L'État de droit est-il une garantie démocratique ?  
Genre et représentation politique  
Manifester  
Comment l'Union Européenne change-t-elle les politiques publiques ?  
Le clivage gauche-droite est-il toujours pertinent ?  
La réforme de l'État  
Démocratie et groupes d'intérêts  
Les transformations de l'Etat contemporain

#### ➤ **Dominante économie**

Faut-il augmenter la durée du travail ?  
Le travail est-il rémunéré à sa productivité marginale ?  
La place du modèle dans la science économique  
Quel rôle pour la production non marchande dans la réduction des inégalités ?  
Le marché unique a-t-il eu raison de l'Europe sociale ?  
Faut-il « tout faire » (Mario Draghi) pour sauver l'Euro ?  
La monnaie : un simple intermédiaire des échanges ?  
Masse monétaire et base monétaire  
Ajustement par les prix ou ajustement par les quantités ?  
Qu'est-ce qu'un développement soutenable ?  
Rendements d'échelle et croissance économique  
Pouvoir de marché et efficacité économique  
Les mutations du travail dans les pays industrialisés  
Entreprises et entrepreneurs : quelles évolutions ?  
Les Etats face aux crises  
Temps de travail et temps libre  
Migrations et croissance  
Croissance démographique et développement économique en Europe  
Épargne et croissance  
La concurrence imparfaite est-elle forcément défavorable aux consommateurs ?  
Pourquoi échange-t-on ?  
Peut-on ignorer les défaillances de marché ?  
Pourquoi investir ?  
Le salaire est-il un prix comme les autres ?  
Quelle efficacité pour les politiques de relance aujourd'hui ?  
Anticipations et politiques économiques

La croissance économique est-elle limitée ?  
L'Etat-providence est-il condamné ?  
L'équilibre budgétaire : une contrainte pour les politiques économiques ?  
La tertiarisation explique-t-elle le ralentissement de la croissance des PDEM ?  
Les relations commerciales internationales obéissent-elles aux lois du marché ?  
Les taux d'intérêt sont-ils de bons instruments de régulation économique ?  
Concurrence imparfaite et commerce international  
Les stratégies de localisation des firmes multinationales  
Le commerce international est-il toujours un jeu à somme positive ?  
La mondialisation est-elle irréversible ?  
Politique industrielle et politique de la concurrence  
Peut-on se passer d'une politique budgétaire européenne ?  
Avantages et inconvénients d'un marché unique  
L'arbitrage inflation-chômage est-il toujours d'actualité ?  
Qu'est-ce qu'un marché du travail efficace ?  
Comment les économistes appréhendent-ils la justice sociale ?  
Financement de la protection sociale et compétitivité  
Monnaie forte, économie forte ?  
Politiques de l'emploi et chômeurs  
Les ressources naturelles, obstacle ou moteur de la croissance économique ?  
Une révolution industrielle n'est-elle qu'une révolution technique ?  
Les économies ont-elles « les crises de leur structure » (Labrousse) ?  
Développement et spécialisation des nations  
La régionalisation est-elle un moteur de la mondialisation ?

#### 6.4. Commentaires et recommandations

Les attentes du jury et les caractéristiques des prestations des candidats ne présentent pas de différences significatives par rapport à ce qui a pu être observé ces dernières années. Les remarques consignées dans les derniers rapports conservent donc toute leur actualité et sont en partie reprises dans le présent rapport.

Les sujets posés sont de difficulté inégale, au moins en apparence. Comme les années précédentes, le jury a tenu à préserver une grande variété de thématiques et de formulations de sujets pour pouvoir tester l'ensemble des compétences potentiellement attendues. Mais, il va de soi qu'il a été tenu compte dans les attentes et les niveaux d'exigence de la complexité et de la difficulté des problèmes à traiter.

Le niveau général est globalement bon, avec certaines leçons de très haut niveau.

Les candidats ont quasiment tous satisfait aux exigences formelles de l'exercice : exposé de 35 à 45 minutes, plan clairement annoncé, développement structuré. En revanche, tous les candidats n'ont pas fait preuve de rigueur à la fois dans la construction de leur problématique et dans leur manière de traiter le sujet et n'ont pas su apporter la démonstration d'une parfaite maîtrise scientifique des contenus. Le jury tient à rappeler aux candidats que la définition des termes du sujet est un préalable indispensable.

D'un point de vue formel, il faut éviter les répétitions et les conclusions intermédiaires trop longues et utiliser un vocabulaire approprié et précis.

Les ressources de la bibliothèque ne sont pas toujours bien exploitées, ainsi le jury regrette que de trop nombreux candidats utilisent presque exclusivement des ouvrages généraux de type manuels.

Les notes les plus faibles ont été attribuées à des prestations qui présentent d'une part une erreur de cadrage du sujet, soit que le candidat n'aborde pas l'une des dimensions importantes du sujet, soit qu'il traite un autre sujet bien plus large ou connexe et d'autre part une absence de problématique réelle.

Certains exposés se réduisent à la présentation superficielle d'une liste d'auteurs et d'analyses souvent mal maîtrisés comme ont pu le montrer les réponses aux questions posées lors de l'entretien.

L'entretien a pour objectif de permettre aux candidats de préciser certains points insuffisamment développés dans l'exposé et d'apporter des prolongements ou des éclairages complémentaires en lien avec le sujet. D'autres questions visent à tester les connaissances et la capacité de raisonnement des candidats sur différents champs : économie, sociologie, sciences politiques et histoire économique et sociale.

Il est préférable de reconnaître que l'on ignore une réponse plutôt que d'essayer de se raccrocher à des éléments qui n'ont rien à voir avec la question posée ou que de tenter une réponse fort hasardeuse.

En ce qui concerne les contenus scientifiques, de nombreux candidats ne maîtrisent pas les travaux de recherche récents tant en sociologie qu'en sciences économiques. La science économique ne s'est pas arrêtée à Friedman et Samuelson, et la sociologie à Boudon et Bourdieu !

Il faut aussi noter la faible connaissance de l'actualité économique et sociale et plus généralement des faits économiques et sociaux ainsi que des approximations en science politique.

Les questions posées lors de l'entretien sont volontairement variées de façon à évaluer les candidats sur différents registres. Elles sont de difficultés graduées afin que le jury soit en mesure d'étalonner les prestations. Le jury ne s'attend pas à ce que le candidat réponde à toutes les questions. Il teste les connaissances, mais aussi la capacité à réagir ou à argumenter de manière cohérente.

## VII - Epreuve de dossier

**Jury :** ABEILLE-BECKER Camille, CLÉMENT Vincent, DELER Jean-Yves, NAVARRO Marion, PERL Pierre-Olivier, SCHMUTZ Catherine, SYLVAIN Mickaël, YVANIES Sandrine

**Rapporteur :** DELER Jean-Yves.

### 7.1. Nature et déroulement de l'épreuve

L'épreuve est un commentaire de dossier portant sur un problème économique ou social d'actualité, suivi d'un entretien avec le jury. La durée de la préparation est de 4 heures, et la durée de l'épreuve est fixée à 45 minutes, dont 30 minutes pour l'exposé sur le dossier et 15 minutes pour l'entretien avec le jury.

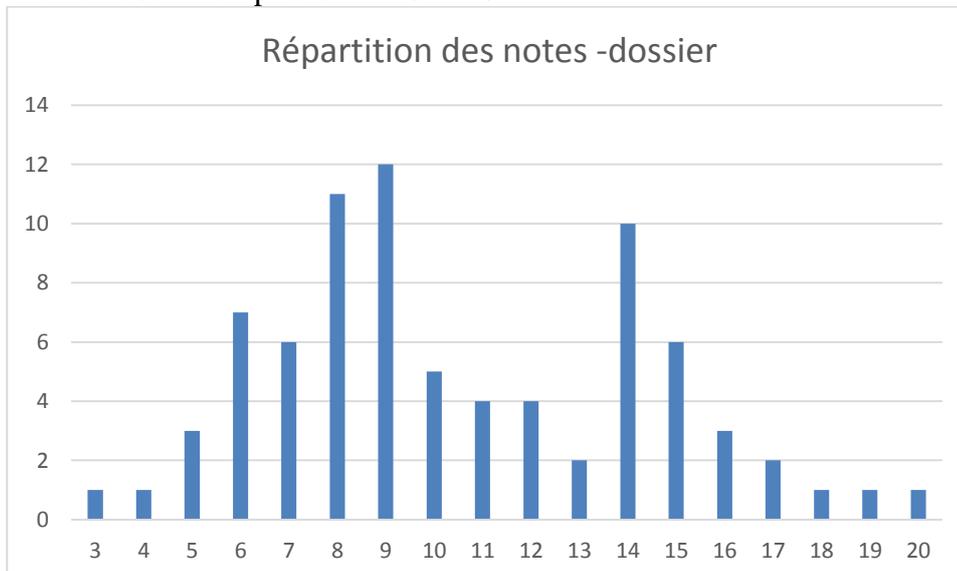
L'entretien avec le jury se déroule en trois temps. Tout d'abord, le questionnement porte sur la reprise du commentaire du dossier fourni, et plus précisément sur la cohérence du plan suivi, sur la maîtrise des définitions de base ainsi que des théories dans lesquelles l'article s'inscrit, sur les prolongements que l'on peut donner à celui-ci et les limites éventuelles de l'analyse. Le deuxième temps est consacré à des questions qui portent dans un autre champ que celui de l'article (questions d'économie si le dossier est de nature sociologique et réciproquement). Le dernier moment de l'interrogation concerne le métier d'enseignant et les valeurs de la République, en lien avec le référentiel de compétences que les professeurs doivent maîtriser pour l'exercice de leur métier et qui a été publié au Bulletin officiel du 25 juillet 2013.

### 7.2. Les résultats : distribution des notes

80 présents.

La moyenne générale des notes s'établit à 10,49/20 (10,20 en 2016 ; 10,46 en 2015 ; 9,14 en 2014 ; 9,69 en 2013).

Les notes sont comprises entre 3 et 20.



### 7.3. Commentaires et recommandations

A de rares exceptions près, les candidats ont bien géré le temps de leur exposé ; les plans sont généralement bien présentés et respectés. La majorité des candidats ont une bonne expression orale ; on rappellera toutefois que l'enseignement est un métier de communication et qu'il est apprécié de regarder l'ensemble des membres du jury en évitant de lire ses notes. De la même façon, la présentation habile de certains encadrés et graphiques (à l'instar de ce qui doit se faire devant une classe), parfois au recours de transparents, a été appréciée par le jury.

On rappellera en premier lieu que les exposés du type : “ Remarques relatives au thème traité dans le dossier (I)/ Énoncé des principales conclusions de l'article proposé (II) ” ont systématiquement été sanctionnés. Cette épreuve n'est pas, en effet, une leçon s'appuyant sur un dossier documentaire mais bien une synthèse critique d'un ou plusieurs articles scientifiques. Une nouvelle distinction s'est opérée entre les quelques candidats qui n'ont pas compris le dossier documentaire et ceux qui en ont bien saisi les apports et conclusions. Un autre clivage a opposé les exposés qui ont pris en considération les données, graphiques et autres remarques méthodologiques et ceux qui se sont limités à une simple paraphrase du ou des articles proposés. On rappelle à ce propos que, s'il n'est certes pas exigé de procéder à la présentation de l'ensemble des encadrés et/ou données chiffrées, la démarche de contournement qui consiste à éviter de traiter les séries statistiques les plus complexes et/ou les graphiques les plus riches a été pénalisée. Cette démarche est d'autant plus vaine que, généralement, l'entretien invite le candidat à revenir sur les parties du document qu'il a éludées. Il importe par ailleurs de procéder à une contextualisation historique et théorique des articles proposés, et à en exposer éventuellement les limites. Les meilleures prestations sont parvenues par ailleurs à situer la réflexion conduite par les auteurs dans les débats qui traversent la discipline. Les candidats doivent donc savoir à la fois s'appuyer sur le texte et s'en éloigner pour l'analyser et le mettre en perspective. Le manque de distance vis à vis des documents a opéré une claire distinction entre les bonnes et les médiocres prestations.

Beaucoup de lacunes sont par ailleurs apparues au moment de l'entretien. Il est en effet peu admissible que les candidats ne connaissent pas certains fondamentaux : indicateurs démographiques et sociaux, mécanismes microéconomiques et macroéconomiques, représentations graphiques usuelles, grandeurs approximatives des agrégats. Ces échanges avec le jury permettent aussi de prendre la mesure de la maîtrise des connaissances théoriques auxquelles l'exposé a fait référence. Souvent trop superficielles, elles n'ont pas résisté à des demandes d'explications. On conseillera donc de ne pas évoquer au cours de l'exposé des noms d'auteurs ou de théories qui sont assez peu connus par les candidats, et on leur recommandera de bien maîtriser des compétences de bases, en microéconomie (certains candidats ne connaissent pas la notion de coût d'opportunité...), comme en macroéconomie (différence entre le multiplicateur fiscal et le multiplicateur d'investissement, définition des stabilisateurs automatiques...), ainsi qu'en sociologie (concepts et méthodes). On rappellera enfin que l'honnêteté intellectuelle est une qualité appréciée, et qu'il vaut mieux reconnaître une lacune plutôt que de vouloir avoir réponse à tout en essayant de masquer une ignorance par une rhétorique sans contenu.

Au total, le jury conseille aux candidats :

- de prendre une certaine distance, un recul critique par rapport aux textes proposés, qu'il faut impérativement mettre en perspective, en s'efforçant de bien comprendre le contexte dans lequel ils ont été produits, ainsi que la place qu'ils occupent dans les débats qui traversent les différents champs disciplinaires ;

- d'acquérir les compétences scientifiques nécessaires dans les différents champs disciplinaires, sans bien évidemment omettre l'histoire économique et sociale du XIX<sup>ème</sup> siècle à nos jours, pour pouvoir les mobiliser afin d'enrichir le contenu du dossier (référence à d'autres travaux sur le même thème, référence à l'histoire, etc.) ;
- d'accorder la plus grande importance aux questions posées pour tester la culture générale du candidat, ce qui nécessite de connaître le vocabulaire de base de l'économie, de la sociologie et de la science politique, d'en connaître les mécanismes et les raisonnements de base ainsi que les éléments essentiels de l'histoire économique et sociale ;
- de maîtriser les principales méthodes de recueil et de traitement de données utilisées par les sciences économiques et sociales, afin d'être capable d'en exposer l'intérêt, mais aussi les limites.

Enfin, le questionnement qui porte sur le métier d'enseignant peut concerner des domaines divers : droit et obligations des fonctionnaires, principes du service public, vie scolaire, vie pédagogique, évaluation... Il n'est pas attendu des candidats qu'ils aient une connaissance précise des différents textes réglementaires. En revanche, au-delà des connaissances institutionnelles minimum, ils doivent savoir rendre compte de façon pertinente des obligations des fonctionnaires et des valeurs fondatrices du service public d'éducation. On attend avant tout une réflexion sur l'état du système éducatif français et une attitude pragmatique face aux différentes situations professionnelles auxquelles un enseignant peut être confronté.

Exemples de questions posées aux candidats :

- A quelles conditions proposer un redoublement ?
- La neutralité de l'enseignant.
- Les enseignements d'exploration en classe de Seconde.
- L'exemplarité du professeur.
- L'accompagnement personnalisé au lycée.
- A quoi sert le conseil de classe ?
- Les épreuves de SES au baccalauréat.
- La diversité des élèves.
- Qu'est-ce que la liberté pédagogique ?

**Dossiers traités par les candidats :**

***Economie :***

- Coquet, Bruno, " Les allocations chômage devraient-elles être dégressives ? ", OFCE Sciences Po Working paper, janvier 2017.
- Constant Karine et Raffin, Natacha " Environnement, croissance et inégalités : le rôle particulier du canal de la santé ", Revue française d'économie, Vol. XXXI, p. 9-29, 2016. Et Francesco Vona, " La transition énergétique : contrainte ou opportunité pour la croissance et l'emploi ?, OFCE policy brief n°15, p. 1-8, 2017.
- Friedman, Benjamin " Crise financière : conséquences pour la politique monétaire et la pratique monétaire " Revue d'économie financière, N°374, p 59-78, 2015.
- Gaffard, Jean-Luc " L'industrie française entre déclin et renouveau " OFCE policy brief, n° 13, p1-14, 2017. Et Fontagné, Lionel, Mohnen, Pierre, Guntram Wolff, " Pas d'industrie, pas d'avenir ? " Note du CAE, p1-12, 2014.
- Lee, Ronald, Mason, Andrew, " Conséquences macroéconomiques du vieillissement de la population " Revue d'économie financière, N°122, p 83-102, 2016.
- " Rendre les finances publiques plus favorables à la croissance et à l'équité ", Etudes économiques de l'OCDE, p 53-81, 2016.

#### ***Sociologie :***

- Beauchez, Jérôme, “ La douce science des coups. La boxe comme paradigme d’une sociologie de la domination “ Revue française de sociologie, n°58, p 97-120, 2017.
- Bergström, Marie, “ (Se) correspondre en ligne. L’homogamie à l’épreuve des sites de rencontres. “ Sociétés contemporaines, n° 104, p 13-40, 2017.
- Coulondre, Alexandre, “ La création de profit par les promoteurs immobiliers”, Revue française de sociologie, p 41-69, 2017.
- Geay, Bertrand, Humeau Pierig “Devenir parents. Les appropriations différenciées de l’impératif de procréation”, Actes de la recherche en sciences sociales, n° 214, p 4-29, 2016.
- Hugrée, Cedric “ Les sciences sociales face à la mobilité sociale “, Politix, n° 144, p 47-72, 2016.
- Lambert, Anne “ Echapper à l’enfermement domestique. Travail des femmes et luttes de classement en lotissement pavillonnaire “, Actes de la recherche en sciences sociales, n° 215, p 56-71, 2016.
- Thibault, Martin “ Se voir avec les yeux des autres ”, Actes de la recherche en sciences sociales, n° 216, p 104-123, 2017.
- Vallot, Pauline “ Petits-enfants d’immigrés face aux études longues ”, Revue française de sociologie, n°57, p 241-268, 2016.

## VIII - Rapport sur l'épreuve orale de mathématiques et statistiques appliquées aux sciences sociales et économiques

**Jury :** CROGUENNEC Jacqueline, ERNOULT Alice, OUDOM Jean-Michel, PICCININI Laurent.

**Rapport :** PICCININI Laurent.

### 8.1. Nature et déroulement de l'épreuve

L'épreuve orale de mathématiques, affectée d'un coefficient 2 et d'une durée de 30 minutes est précédée d'une préparation de 1h30, sans consultation possible de documents.

Pour mettre tous les candidats sur un pied d'égalité, le jury a, comme les années précédentes, interdit l'usage d'une calculatrice personnelle. Des calculatrices (*Texas Instrument 84 Pocket.fr*, ou *Casio Graph 35+*, *TI-83 premium*) étaient à disposition des candidats ainsi que du papier millimétré et semi-log.

Le jury signale qu'à compter de la session 2018, les candidats auront à disposition des calculatrices (*Texas Instrument 84 Pocket.fr*, ou *Casio Graph 35+*) mais pourront aussi utiliser une calculatrice personnelle à condition qu'elle possède un mode examen qui ne pourra être activé que par le jury ou les surveillants. Tout candidat qui se présenterait avec une calculatrice sans mode examen ou avec un mode examen déjà activé se verra refuser l'utilisation de celle-ci.

Cette épreuve est articulée autour d'un triple objectif :

- s'assurer que le candidat maîtrise les concepts et les outils mathématiques utiles à un enseignant de sciences économiques et sociales de l'enseignement secondaire ou de classes préparatoires ;
- mesurer l'acquisition d'un bagage mathématique nécessaire à la maîtrise des analyses sociologiques et économiques ;
- mesurer les aptitudes à utiliser les outils mathématiques au service des sciences sociales.

Le sujet est composé d'une première partie intitulée « Question » portant sur une notion des programmes de mathématiques du secondaire et de deux exercices portant sur des domaines différents du programme du concours. La « Question » est courte et a pour objectif d'évaluer les connaissances des outils mathématiques élémentaires et fondamentaux.

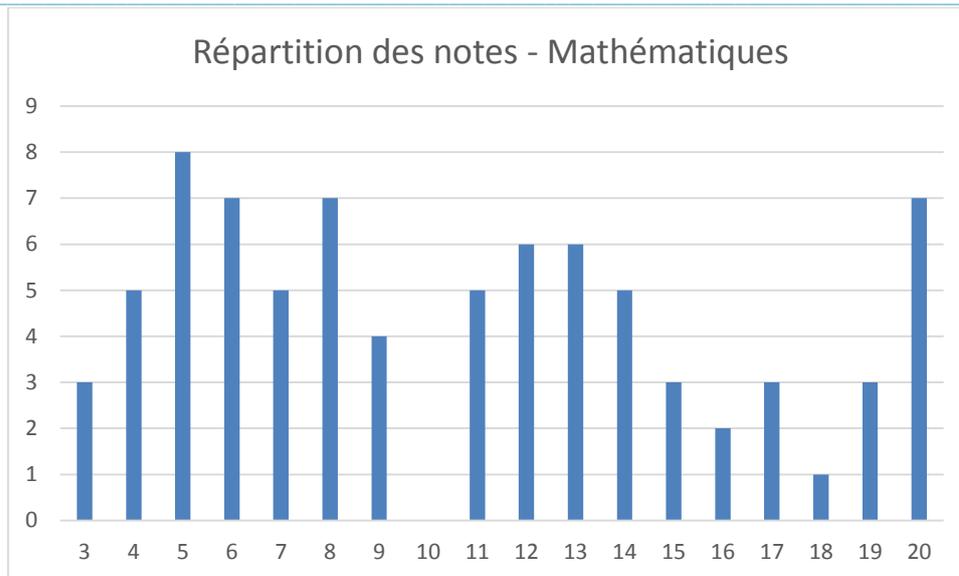
Le programme est à consulter sur [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr).

### 8.2. Les résultats : distribution des notes

80 présents.

La moyenne générale des notes s'établit à 10,7/20 (10,91 en 2016 ; 10,57 en 2015 ; 10,54 en 2014 ; 9,7 en 2013).

Les notes sont comprises entre 3 et 20.



### 8.3. Commentaires et recommandations

Le jury rappelle que toutes les notions des programmes de première et terminale ES en vigueur doivent être parfaitement connues (y compris les notions récemment introduites au lycée comme les intervalles de fluctuation, les intervalles de confiance, les graphes...). Mais évidemment, le programme de mathématiques de l'agrégation ne se résume pas aux seules connaissances de lycée. Il convient également d'avoir des notions d'algèbre linéaire, de calcul intégral, de probabilités discrètes et continues, de statistiques... (Cf. programme officiel du concours).

Le jury considère qu'un futur agrégé de sciences économiques et sociales doit impérativement avoir des connaissances mathématiques de base directement liées à l'économie (qu'il pourra être amené à enseigner) : coûts (total, marginal, moyen... dans le cas discret et dans le cas continu), indices (élémentaires et composés), élasticités (ponctuelle et arc, ainsi que le lien entre les deux), taux d'intérêts, actualisation... et, pour ces notions au moins, il doit être capable d'utiliser correctement les usages de notations mathématiques et économiques.

Le jury considère que connaître une « formule », même exacte, n'est pas suffisant ; il attend que le candidat l'ait comprise, puisse la commenter, l'expliquer, voire la démontrer dans certains cas simples. Le jury apprécie lorsque le candidat cite des domaines d'application des formules utilisées en économie ou en sociologie et valorise le candidat qui justifie et interprète autant que possible ses résultats (éventuellement en prenant appui sur un schéma, une courbe, un arbre de probabilités...). Lors de sa présentation, le candidat expose dans un premier temps l'ensemble de ce qu'il a préparé, puis le jury pose des questions portant sur les exercices. Le jury tient à préciser que, du fait de la nature orale de l'épreuve avec un temps d'exposition relativement réduit, il n'est pas question de présenter en détail tous les résultats obtenus en les écrivant intégralement au tableau, ni les calculs intermédiaires. Un bon équilibre entre commentaires oraux et résultats écrits est apprécié et facilite la bonne gestion du temps par le candidat. Cette bonne gestion est prise en compte dans l'évaluation.

Le candidat doit avoir en tête l'intégralité du sujet pour être capable de réagir rapidement aux indications du jury sur les parties non traitées en préparation. Sur ce point, le jury a apprécié

l'amélioration des présentations des candidats par rapport aux années précédentes. En effet, l'ensemble des candidats ont abordé la question et les deux exercices et ont su exposer leurs résultats en un temps adapté. D'une façon générale, la réactivité des candidats face aux remarques et aux indications du jury est valorisée. La diversité des thèmes abordés pendant l'entretien qui suit la présentation a pour seul but de valoriser au mieux les connaissances et compétences des candidats.

Certaines notes très convenables ont été attribuées à des candidats qui, après obtention de résultats erronés à l'issue de leur préparation, ont su les remettre en question, les corriger et mettre ainsi en évidence une réactivité et un esprit critique nécessaires à l'exercice de l'enseignement.

Le calcul de base « à la main » reste très important, par exemple : calculs élémentaires sur les fractions, les puissances entières, les puissances réelles, dérivées, primitives, logarithme, exponentielle. A cela s'ajoute certaines techniques classiques : étude d'un signe (d'un quotient, d'un produit, d'une fonction polynômiale ou autre), résolution d'un système d'équation linéaire, résolution d'une équation matricielle du type  $AX=B$ ...

Les candidats doivent également s'attacher à maîtriser l'utilisation d'une calculatrice pour effectuer des calculs fastidieux, pour émettre des conjectures ou bien vérifier des résultats. On utilisera systématiquement la calculatrice pour mener des calculs classiques, comme par exemple déterminer des paramètres statistiques en utilisant les listes de la calculatrice (moyenne, variance, droite de régression), pour déterminer l'inverse d'une matrice ou encore pour obtenir un tableau de valeur et le graphe d'une fonction dans une fenêtre adaptée. En accord avec les programmes de lycées, on privilégiera l'utilisation de la calculatrice pour les calculs de probabilité et la recherche de quantiles pour les lois usuelles (les tables seront encore à disposition des candidats).

Dans ce qui suit, le jury précise un certain nombre de conseils et relève des erreurs fréquentes observées en 2017 à éviter :

- **Statistiques descriptives :**

Les connaissances de base en statistiques doivent être maîtrisées.

Les candidats doivent être capables de décrire une situation statistique : taille de l'échantillon, individus, nature du caractère étudié (qualitatif, quantitatif discret, quantitatif continu).

Comme lors de la session précédente, le jury se félicite de ce que les candidats avaient cette année d'assez bonnes connaissances pour l'étude de la concentration (indice de Gini, courbe de Lorenz, médiale). En revanche, certaines notions telles que l'utilisation et les propriétés des indices (élémentaires et synthétiques), formules de décomposition de la moyenne et de la variance ne sont toujours pas suffisamment maîtrisées.

Malgré les précédentes recommandations du jury, les représentations d'un histogramme dans le cas de classes d'amplitudes inégales sont encore trop souvent erronées et peu ou mal interprétées. En particulier, la notion de densité de fréquence est trop souvent méconnue.

D'une manière plus générale, le jury constate et regrette que les candidats ne font que peu de lien entre les notions statistiques (caractère, fréquence, moyenne...) et probabilistes (variable aléatoire, probabilité, espérance...). Le jury signale que ce point de vue est pourtant celui adopté dans les programmes de lycée.

En ce qui concerne l'analyse en composantes principales, le jury constate que les candidats ont une assez bonne connaissance des principes d'utilisation, cependant, on serait en droit d'attendre une meilleure maîtrise de cette méthode d'analyse de données de la part de candidats à l'agrégation.

- Probabilités :

Les graphes probabilistes sont des attendus des programmes de lycée qu'il est maintenant important de connaître. Les candidats semblent effectivement familiers de cette notion, cependant le jury rappelle qu'il ne suffit pas de produire la matrice associée à un graphe : les candidats doivent pouvoir expliquer sa définition et savoir l'utiliser.

La notion de loi d'une variable aléatoire discrète doit être connue dans toute sa généralité : le jury attend des candidats qu'ils soient capables de déterminer la loi d'une variable aléatoire discrète à l'aide d'écriture d'événements et de calcul de probabilités ainsi que de calculer l'espérance et la variance d'une telle variable. Les lois usuelles (Bernoulli, binomiale, géométrique et Poisson) doivent être connues : il ne s'agit pas seulement de connaître les formules associées, mais aussi d'être capable de justifier leur utilisation. Le jury a trop souvent constaté que les candidats mobilisent sans justification la loi binomiale, ce qui devient très problématique quand cette loi n'est pas adaptée à la situation.

En ce qui concerne les lois continues, on attend des candidats qu'ils connaissent les densités et fonctions de répartition des lois « usuelles » (loi uniforme, lois normales, loi exponentielle) ainsi que le lien entre fonction de répartition et densité de probabilité et les propriétés de l'espérance et de la variance.

- Statistiques inférentielles :

La distinction entre intervalle de fluctuation centré sur la probabilité et intervalle de confiance centré sur la fréquence doit être maîtrisée.

On attend des candidats qu'ils sachent donner une interprétation du risque quadratique d'un estimateur. Le jury note une amélioration des connaissances des candidats sur ce point cette année.

Les tests d'hypothèse doivent être bien formulés : formulation des hypothèses  $H_0$  et  $H_1$ , notions de risques de première et de seconde espèce, de  $p$ -value ; application à la régression, tests d'indépendance du  $\chi^2$  ou d'ajustement à une loi. Le jury note que la prise de décision mène trop de candidats à « accepter  $H_0$  ».

- Fonctions numériques d'une ou plusieurs variables réelles :

Les compétences et savoir-faire dans ce domaine sont indispensables : fonction logarithme népérien, fonctions exponentielles, fonctions puissance réelle. Dérivation d'une fonction et applications. Sur ces points le niveau global des candidats s'est amélioré.

Les fonctions trigonométriques sont hors programme.

La convexité est une notion à bien connaître, en particulier pour les interprétations qu'elle permet dans des situations économiques (optimisation, préférence du consommateur, ...).

Le jury rappelle que le calcul de primitives n'est pas la seule technique d'intégration. Par ailleurs, les différentes interprétations de l'intégrale dans les domaines économiques ont été valorisées (surplus, valeur moyenne, Gini, ...).

Pour les fonctions de plusieurs variables, si les attendus du jury se limitent essentiellement au calcul des dérivées partielles et à l'optimisation notamment par la méthode du lagrangien, le lien entre conditions d'optimalité du second ordre et convexité (faisant écho aux conditions du second ordre pour les fonctions d'une variable) doit être connu.

- Suites réelles :

Les suites arithmétiques, géométriques, arithmético-géométriques sont des attendus incontournables du concours.

Les candidats doivent être capables de comprendre l'écriture indicielle utilisée pour les suites, de comprendre et d'utiliser une relation de récurrence simple au-delà du cadre des suites usuelles. Le principe de la démonstration par récurrence doit être connu et explicité précisément, avec ses étapes.

Le jury constate une amélioration de la maîtrise technique des notions ci-dessus, cependant il attend que les candidats soient capables de mettre en lien ces suites avec les situations qui y conduisent. Par exemple : taux, indices élémentaires, actualisation et capitalisation...

- **Matrices :**

Aucune théorie trop approfondie n'est exigible dans ce domaine, cependant le jury attend des candidats une vigilance minimale sur les règles du calcul matriciel.

Le calcul du déterminant à la main et du polynôme caractéristique n'est pas exigible au-delà des matrices carrées  $2 \times 2$ .

Pour le calcul du déterminant ou la détermination d'une matrice inverse, l'utilisation de la calculatrice est très attendue.

Le jury note une nette amélioration dans la connaissance du principe de la diagonalisation cependant il regrette que ce soit au détriment de la connaissance des définitions de valeurs propres et de vecteurs propres.

#### 8.4. Exemples de sujets proposés

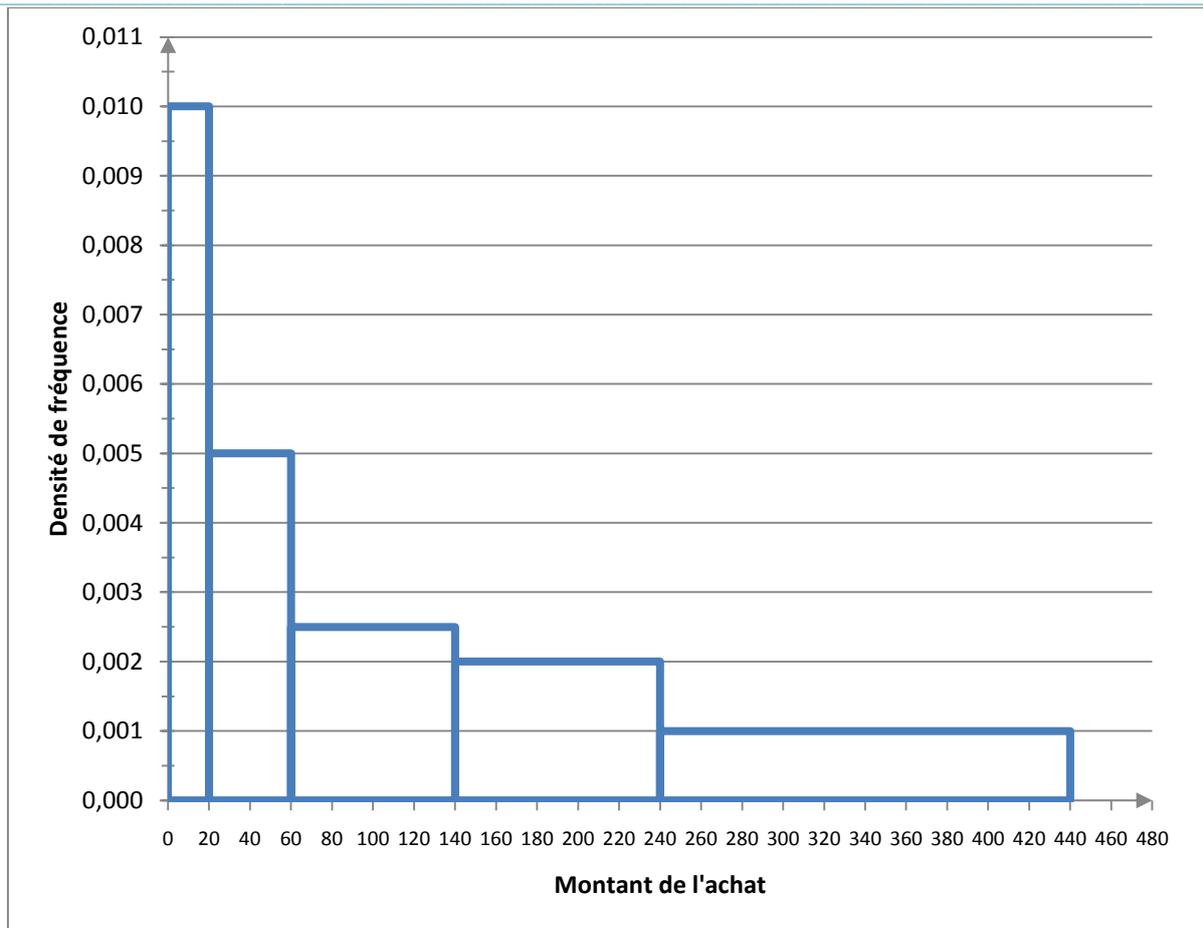
D'autres exemples d'exercices peuvent être consultés dans les rapports de jury des années précédentes.

##### **Premier exemple : Question**

- 1) Quel capital doit-on placer aujourd'hui à un taux d'intérêts composés annuel de 3 % pour disposer dans 19 années d'un capital de 6500 euros? On donnera ce capital actualisé arrondi à l'euro près.
- 2) Combien d'années doit-on laisser placé un capital de 3600 € à 5 % d'intérêts pour qu'il produise une somme égale à un capital de 5000 € placé à 4 % pendant 12 ans ?
- 3) A quel taux doit-on placer un capital pour qu'il double en 15 ans ?

##### **Deuxième exemple : Question**

L'histogramme ci-dessous représente le montant des achats en € effectués par les clients d'un magasin.



1. Calculer la fréquence des achats inférieurs à 20€.
2. Déterminer le quatrième décile.
3. Proposer une valeur approchée de la moyenne.

#### Troisième exemple : Question

Pour faire fonctionner ses ateliers, une entreprise a besoin d'acheter trois produits en quantité variable.

Le tableau suivant donne les prix et quantités des produits achetés par l'entreprise pour les années 2010 et 2015.

On prend comme année de base l'année 2010.

Produits	Prix unitaires en 2010 en euros	Quantités achetées en 2010	Prix unitaires en 2015 en euros	Quantités achetées en 2015
Produit 1	3	80	2,2	104
Produit 2	19	60	7,5	150
Produit 3	10	8	12	10

- 1) Calculer les trois indices élémentaires des prix unitaires des produits 1, 2 et 3. Interpréter.
- 2) Calculer les coefficients de pondération (budgétaires) relatifs à l'année 2010.

3) Calculer l'indice de Laspeyres des prix afférent à l'année 2015, base 100 en 2010. Quelle interprétation peut-on en faire ?

### Quatrième exemple : Exercice

Une association doit choisir entre deux modèles pour organiser les adhésions. Dans le premier modèle, l'adhésion est renouvelable chaque année alors que dans le second, l'adhésion (renouvelable) vaut pour deux ans.

La population susceptible d'adhérer à cette association est constituée de  $N$  individus, où  $N$  est un entier naturel non nul. L'objet de cet exercice est l'étude de l'évolution dans le temps du nombre d'adhérents pour chacun de ces modèles. Dans les parties I et II on étudie chacun de ces modèles indépendamment l'un de l'autre, puis dans la partie III on les compare.

#### I- Premier modèle : adhésion d'un an.

L'association propose à la population de  $N$  individus une adhésion, d'une durée de 1 an, renouvelable à la fin de chaque année. On note  $a_1$  le nombre d'adhérents la première année,  $a_2$  le nombre d'adhérents la deuxième année, etc. On pose  $a_0 = 0$ .

On suppose que, chaque année, 7 adhérents sur 10 renouvellent leur adhésion pour l'année suivante et que, parmi les non adhérents d'une année, 9 sur 10 adhèrent l'année suivante.

- 1) Montrer que :  $\forall n \in \mathbb{N}, a_{n+1} = -\frac{1}{5}a_n + \frac{9N}{10}$ .
- 2) Exprimer alors, pour tout entier naturel  $n$ , le nombre  $a_n$  d'adhérents la  $n^{\text{ième}}$  année en fonction de  $n$  et de  $N$ .
- 3) Quelle est la limite de la suite  $(a_n)$  ?

#### II- Second modèle : adhésion pour deux ans.

L'association propose à la population de  $N$  individus une adhésion, d'une durée de 2 ans, renouvelable.

Chaque année, les adhérents sont donc de deux sortes :

- ceux qui en sont à la première année de l'adhésion en cours et on note  $u_n$  leur nombre la  $n^{\text{ième}}$  année ;
- ceux qui en sont à la seconde année de l'adhésion en cours et on note  $v_n$  leur nombre la  $n^{\text{ième}}$  année.

On note  $w_n$  le nombre de personnes qui ne sont pas adhérents la  $n^{\text{ième}}$  année.

On pose  $u_0 = 0, v_0 = 0$  et  $w_0 = N$ .

On suppose que 8 adhérents sur 10 en fin de contrat renouvellent leur adhésion pour l'année suivante, que 8 non adhérents sur 10 d'une année adhèrent l'année suivante et qu'aucune personne ne résilie son adhésion en cours.

- 1) Soit  $n$  un entier naturel. Exprimer  $u_{n+1}, v_{n+1}$  puis  $w_{n+1}$  en fonction de  $u_n, v_n$  et  $w_n$ .

On note  $X_n$  la matrice-colonne  $\begin{pmatrix} u_n \\ v_n \\ w_n \end{pmatrix}$ , déterminer une matrice  $A$  telle que:  $X_{n+1} = AX_n$ .

- 2) Exprimer alors, pour  $n$  entier naturel,  $X_n$  en fonction de  $n, A$  et  $N$ .

- 3) (a) Calculer  $A \begin{pmatrix} 0 \\ -1 \\ 1 \end{pmatrix}$ ,  $A \begin{pmatrix} 4 \\ -5 \\ 1 \end{pmatrix}$  et  $A \begin{pmatrix} 4 \\ 4 \\ 1 \end{pmatrix}$ .
- (b) En déduire une matrice  $P$  inversible et une matrice  $D$  diagonale telles que  $A = PDP^{-1}$ .  
Donner les coefficients de la matrice  $D$ , puis ceux de  $D^n$ .
- (c) En déduire les expressions de  $u_n$ ,  $v_n$  et  $w_n$  en fonction de  $n$  pour  $n$  entier naturel non nul.
- (d) Que vaut la somme  $u_n + v_n + w_n$  ? Pouvait-on prévoir ce résultat ?
- (e) Déterminer les limites de chacune des trois suites  $(u_n)$ ,  $(v_n)$  et  $(w_n)$ .

### III- Comparaison des deux modèles.

Quel modèle d'adhésion conseilleriez-vous à cette association ? Ce choix dépend-il de la taille de la population concernée ?

#### Cinquième exemple : Exercice

Soucieux d'améliorer le flux de sa clientèle lors du passage en caisse, un gérant de magasin a réalisé une étude sur le mode de paiement en caisse.

On note  $M$  la variable aléatoire prenant la valeur 0 si le montant des achats est inférieur ou égal à 50 euros, prenant la valeur 1 sinon, et  $C$  la variable aléatoire prenant la valeur 0 si la somme est réglée par carte bancaire, prenant la valeur 1 sinon.

L'étude du mode de paiement en fonction du montant des achats a permis d'estimer les probabilités suivantes :

$$P((M, C) = (0,0)) = 0,4 ; P((M, C) = (0,1)) = 0,3$$

$$P((M, C) = (1,0)) = 0,2 ; P((M, C) = (1,1)) = 0,1$$

On estime que le temps d'attente à une caisse, exprimé en unités de temps, est une variable aléatoire  $T$  dont une densité de probabilité est donnée par la fonction  $f$  définie par

$$f(x) = \begin{cases} xe^{-x} & \text{si } x > 0 \\ 0 & \text{si } x \leq 0 \end{cases}$$

#### I. Mode de paiement de la clientèle.

- I.1. Déterminer les lois de  $M$  et  $C$  et vérifier que la probabilité que le client règle par carte bancaire est égale à  $p = \frac{3}{5}$ .
- I.2. Calculer l'espérance des variables  $M$  et  $C$ .
- I.3. Calculer la covariance du couple  $(M, C)$ . Les variables  $M$  et  $C$  sont-elles indépendantes ?
- I.4. Quelle est la probabilité que la somme réglée soit supérieure strictement à 50 euros sachant que le client utilise un autre moyen de paiement que la carte bancaire ?
- I.5. On suppose que les modes de règlement sont indépendants entre les individus. Une caissière reçoit  $n$  clients dans sa journée ( $n > 10$ ).

- I.5.a. On note  $C_n$  le nombre de clients qui paient par carte bancaire. Reconnaître la loi de  $C_n$  et en déduire le nombre moyen de clients qui paient par carte bancaire.
- I.5.b. On considère la variable aléatoire  $L_1$  égale au rang du 1<sup>er</sup> client utilisant la carte bancaire comme moyen de paiement s'il y en a au moins un, et à zéro sinon. Déterminer la probabilité que le premier client utilisant la carte bancaire soit le 5<sup>ème</sup> de la journée de la caissière.

## II. Etude du temps moyen de passage en caisse.

II.1. Vérifier que  $f$  est bien une densité de probabilité.

II.2. Quel est le temps moyen d'attente à une caisse ?

II.3. Montrer que la fonction de répartition de  $T$  est définie par :

$$F(x) = \begin{cases} 1 - (x + 1)e^{-x} & \text{si } x > 0 \\ 0 & \text{si } x \leq 0 \end{cases}$$

Calculer la probabilité que le temps d'attente à une caisse soit inférieur à deux unités (de temps) sachant qu'il est supérieur à une unité.

## Annexe : Exemples de bonnes copies

- En sciences économiques (la copie a été sélectionnée malgré des fautes d'orthographe trop nombreuses et une troisième partie un peu courte)
- En sociologie
- En histoire et géographie du monde contemporain
- En droit public et science politique

Concours

EAE

Section/Option

1100A

Epreuve

101

Matière

0445

Quelle place pour les marchés financiers internationaux dans le financement des économies nationales ?

" Mon véritable adversaire, il n'a pas de nom, pas de visage, (...) et pourtant il gouverne. (...) Mon véritable ennemi, c'est la finance." Ces propos du candidat F. Hollande en 2012 lors du discours du Budget désignaient explicitement les marchés financiers comme des structures dangereuses. La finance internationale serait alors destructrice, instable, et bien plus nuisible que bénéfique pour le financement de l'économie nationale.

Pourtant, les marchés financiers internationaux semblaient, à la fin du ~~XX~~<sup>XX</sup>ème siècle, avoir conquis les grâces des dirigeants politiques. Ils étaient alors perçus comme une condition du bon développement des économies nationales, des acteurs indispensables au financement des projets productifs. Les pays développés, sous l'impulsion de leaders libéraux comme M. Thatcher au Royaume-Uni ou R. Reagan aux Etats-Unis, ont alors entamé une phase de libéralisation de la finance nationale et internationale, contribuant à la dérégulation du secteur et à l'interconnexion croissante, à l'échelle internationale, des différents marchés nationaux et de leurs différents segments. Dans un même temps, le développement des marchés financiers et la participation à la finance internationale devenaient les piliers des politiques de développement portées par le "consensus de Washington" (défini par Williamson en 1989), illustrant

la foi portée en la capacité des marchés financiers internationaux à financer efficacement les économies nationales.

Au sens le plus large, on peut définir les marchés financiers internationaux comme le lieu, réel ou fictif, où se rencontrent une offre et une demande <sup>internationales</sup> de moyens de financement de capitaux ; cette offre et cette demande étant respectivement émises par des agents à capacité de financement et des agents à besoin de financement. Ces marchés financiers internationaux comprennent plusieurs segments : les bourses de valeurs mobilières, les marchés de gré à gré, le marché interbancaire, et le marché des changes notamment. Les transactions s'y effectuent soit directement d'offres à demandeurs, soit par l'intermédiaire d'autres acteurs, bancaires ou non bancaires (investisseurs institutionnels, fonds de pensions, fonds souverains...).

La place de ces marchés dans les différentes économies nationales varie selon leur degré d'ouverture financière et la structure des acteurs qui les composent. Les marchés financiers internationaux permettent de répartir les capitaux à l'échelle mondiale, et ainsi de financer les différents agents d'une économie nationale et leurs différents projets : les investissements des entreprises, la consommation des ménages, les politiques économiques de l'État et toutes les transactions avec le reste du monde. Ils occupent donc une place centrale dans le financement externe direct, voire intermédiaire lorsque les institutions bancaires s'y approvisionnent en liquidités.

La récente crise de la finance globalisée a cependant remis en question leur place et leur influence sur l'économie productive. Jugés d'une taille trop importante, déconnectés de l'économie réelle, les critiques d'une finance "au service de la finance" et non pas <sup>celui</sup> du financement de l'économie, se sont multipliées.

Une telle remise en cause a alors réouvert le débat sur la régulation de ces marchés, la question étant de savoir s'il fallait encadrer voire limiter leur place dans l'économie.

Les différentes positions autour de ce débat dépendent alors du caractère plus ou moins bénéfique pour le financement de l'économie nationale qu'on leur accorde et, dès lors, des hypothèses que l'on fait sur leur mode de

Fonctionnement. La théorie économique est alors partagée entre ceux qui postulent l'efficacité de ces marchés et donc leur rôle central dans le financement de l'économie (notamment E. Fama, "Efficient capital markets: a review of theory and empirical work", in Jarrel et Finance, 1970), et ceux qui postulent leur instabilité intrinsèque et donc leur caractère destabilisateur pour les économies nationales (notamment H. Minsky "The Financial instability hypothesis", 1982).

Il nous faut alors nous demander si les marchés financiers internationaux ont pu contribuer à rendre plus efficace l'allocation des ressources pour le financement des différentes économies nationales. Par quels mécanismes, dans quelles conditions et pour quelles économies nationales les marchés financiers internationaux occupent-ils une place bénéfique pour le financement de l'économie réelle ?

Si les marchés financiers internationaux peuvent occuper une place essentielle dans l'accroissement quantitatif et qualitatif des projets financés dans certaines économies nationales (I), ce propos est à nuancer dès lors qu'on observe la diversité des places occupées par ces marchés selon les contextes nationaux et institutionnels (II). Dès lors, la place des marchés financiers internationaux est avant tout celle que leur laisse les différentes législations et réglementations nationales et internationales (III).

x x x

x x x x

De par leurs caractéristiques et leurs fonctions, les marchés financiers internationaux peuvent occuper une place centrale dans le financement des économies nationales. Ils permettent une meilleure allocation des capitaux et le financement des projets les plus rentables pour les économies (A), tout en offrant aux différents agents la possibilité de diversifier leurs placements et ainsi d'accroître leur participation au financement (B). Enfin, l'État comme acteur particulier du financement de l'économie nationale peut également profiter de l'ouverture aux marchés financiers internationaux (C).

X

Selon la théorie de l'efficacité des marchés financiers, notamment développée par E. Fama (1970), les marchés financiers internationaux permettraient d'allouer les financements aux économies nationales et aux secteurs les plus efficaces, c'est-à-dire à ceux garantissant la meilleure rentabilité.

Cette efficacité allocative sous-tend également le théorème de convergence énoncé par R. Solow en 1956. Les marchés financiers internationaux offrent en effet la possibilité aux différents acteurs à capacité de financement d'arbitrer entre des titres aux rendements différents. Ces acteurs recherchant les rendements les plus élevés, ils devraient alors contribuer au financement des économies nationales les moins développées car les perspectives de croissance et donc de rendement y sont les plus élevées. Pour les différentes économies nationales, les marchés financiers internationaux sont alors l'occasion d'une déconnexion entre épargne nationale et investissement domestique.

Dès lors, la place des marchés financiers internationaux dans le financement des économies "en retard" est essentielle puisque ces marchés leur permettent, en théorie, de bénéficier des capitaux des pays les plus développés. L'accumulation d'une épargne domestique n'est alors plus une condition essentielle du développement car le financement de l'économie nationale peut se faire par recours aux capitaux étrangers. C'est notamment ce que souligne A. Gerstenkron dans son ouvrage Economic Backwardness in Historical Perspective (1962), en rappelant que la Russie a pu financer son économie à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle par l'émission d'obligations pour une valeur de 270 millions de roubles à destination de la France et de la Belgique.

Par ailleurs, comme le rappelle Levine dans son ouvrage Finance and Growth: Theory and Evidence (2005), l'une des fonctions essentielles des marchés financiers est la gestion et la distribution du risque. Tout financement, dès lors qu'il mobilise des ressources aujourd'hui pour en retirer un rendement dans le futur, est en effet risqué. Les marchés financiers internationaux contribuent

N°  
4.1.16

Concours

E A E

Section/Option

1100A

Epreuve

101

Matière

0945

alors à répartir le risque entre les différents acteurs et différentes économies à l'échelle internationale, et permet le financement d'activités qui auraient pu être jugées trop risquées pour un seul agent voire pour une seule économie nationale. La récente introduction de l'entreprise Snapchat à la bourse de New York, valorisée à plus de 35 milliards de dollars, illustre ainsi la possibilité pour la finance internationale de mobiliser des fonds particulièrement volumineux pour financer un secteur aux rendements encore incertains et par nature risqués.

De plus, les marchés financiers <sup>internationaux</sup> permettent de diversifier les sources de revenu des agents nationaux et leur permettent alors de stabiliser leurs sources de financement pour leurs différentes activités. En effet, comme le rappelle M. Aglietta dans Macroéconomie Financière (2005), l'accès aux marchés financiers internationaux permet aux agents économiques de diversifier le placement de leur épargne afin de mieux lisser leurs revenus dans le temps. Cette fonction des marchés financiers internationaux est notamment essentielle pour des économies qui ne disposeraient pas d'un système de sécurité sociale permettant aux individus de s'assurer contre le risque de fluctuation de leurs revenus. Dès lors, les marchés financiers internationaux permettent aux individus de stabiliser leurs revenus afin de financer leurs différents projets économiques.

C'est pour répondre à ce désir de diversification des revenus que se développent les investisseurs institutionnels. C'est du moins l'explication que donne L. Clerc pour analyser l'essor du shadow banking en Europe

(L. Clerc, "Le Shadow Banking en Europe", Revue d'économie Financière, 2013). L'essor de ces institutions non bancaires permet également au financement des économies nationales de s'affranchir des limites quantitatives et qualitatives imposées au secteur bancaire. N'étant pas soumis aux contraintes de fonds propres que connaissent les banques, les acteurs du shadow banking peuvent avoir recours à des effets de levier bien plus importants et ainsi accroître les volumes de financement des économies. Alors que l'endettement bancaire représente 60% du PIB américain en 2013, l'endettement non bancaire y est supérieur à 150% du PIB, ce qui illustre la place croissante du recours aux institutions financières non bancaires dans les économies anglo-saxonnes.

Enfin, les marchés financiers internationaux sont essentiels dans la diversification des activités financières dans une économie puisqu'ils sont indispensables au financement des transactions avec le reste du monde. En effet, comme le rappelle A. Bénassy-Quéré dans le premier chapitre de Économie Monétaire Internationale (2015), les marchés financiers internationaux permettent de s'affranchir de l'équilibre de la balance commerciale dès lors qu'un déséquilibre sur cette dernière peut être compensé par la balance des capitaux. Plus une économie dispose d'une ouverture commerciale importante, plus est grande la place des marchés financiers internationaux dans le financement de son économie.

En tant qu'acteurs particuliers de l'économie, les États voient également leurs modes de financement modifiés par l'ouverture aux marchés financiers internationaux. Les politiques économiques peuvent dès lors être financées par recours aux marchés financiers, par l'émission de bons du Trésor, dont les taux peuvent être particulièrement avantageux pour les pays bénéficiant de la confiance du marché. Ainsi, les taux négatifs sur ses créances de court terme dont a pu bénéficier l'État allemand fin 2016 illustre les potentiels de financement à bas coûts pour les États que peuvent générer les

Marchés financiers internationaux. Cela peut ainsi permettre à ces États de mener des politiques budgétaires expansionnistes sans pour autant générer une potentielle inflation due à l'emprunt bancaire et à la création monétaire. Par ailleurs, de par leur place dans le financement des États, les marchés financiers internationaux peuvent contribuer à les mettre en concurrence et ainsi à discipliner leurs politiques budgétaires. C'est notamment la thèse qu'avance H. Bourguinat dans La Tyrannie des Marchés (1987).

Le recours aux marchés financiers internationaux accroît ainsi la concurrence entre les agents à besoin de financement et peut modifier leurs comportements afin de répondre aux exigences de ces marchés.

Enfin, les États peuvent également profiter de l'accès aux marchés financiers internationaux afin de diversifier leurs sources de financement. En particulier, les États dont les ressources proviennent principalement de l'exploitation de matières premières peuvent avoir recours à des Fonds souverains afin de placer les excédents issus de cette exploitation et ainsi disposer de sources de revenus plus pérennes. La forte activité du Fonds souverain Qatar en Europe illustre ainsi la place des marchés financiers dans le financement de cet État pétrolier.

x

Les marchés financiers internationaux peuvent donc occuper une place particulièrement centrale dans le financement de certaines économies et contribuer à leur développement. Cependant, certaines économies semblent pouvoir tirer un meilleur avantage que d'autres de ces structures de financement internationales.

x

x

x

La place des marchés financiers internationaux doit être nuancée au vu de l'écart entre prescriptions théoriques et phénomènes réels, mais également au regard des fortes différences selon les cadres nationaux. Il est ainsi possible de souligner les différents paradoxes de la finance internationale (A) et de souligner le caractère

inégal de la contribution des marchés financiers internationaux au financement (B), voire de montrer que ces marchés peuvent avoir une place particulièrement déséquilibrante (C).

x

Alors que le rôle des marchés financiers internationaux dans le financement des économies nationales était en grande partie justifié par sa capacité <sup>historique</sup> à déconnecter l'épargne domestique des investissements nationaux, cette fonction est remise en cause par l'économie empirique. En effet, dans son article de 1980 intitulé "Domestic saving and international capital flow", Feldstein et Horioka démontrent que le niveau d'épargne nationale détermine encore majoritairement le niveau d'investissement au sein de l'économie nationale. Selon leurs estimations sur un panel de 24 pays observés par des données de 1960 à 1973, une variation de 1 point du stock d'épargne nationale engendrerait une variation de 0,9 points de l'investissement national. C'est donc un biais domestique particulièrement important que permettent de mettre en avant ces auteurs. Un tel biais permet dès lors de nuancer considérablement le rôle des marchés financiers internationaux dans le financement des économies nationales.

De plus, dans son article de 1990, "Why doesn't capital flow from rich to poor countries?" (American Economic Review), R. Lucas remet en cause le théorème de convergence énoncé par Solow en 1956. L'auteur observe en effet que les capitaux se déplacent principalement du Nord vers le Nord, voire du Sud vers le Nord, mais non pas du Nord vers le Sud comme le laissait présager l'hypothèse d'efficacité allocative des marchés financiers. Ce "paradoxe de Lucas" s'explique notamment par la faiblesse du cadre institutionnel pour les investisseurs désireux de placer leurs capitaux au sein de ces économies. Les risques d'expropriation ou l'instabilité politique peuvent alors réduire le rendement espéré de tels placements. Dès lors, le rôle des marchés financiers internationaux est mesuré pour ces pays "du Sud", au sein

N°  
8.116

Concours

E A E

Section/Option

1 1 0 0 A

Epreuve

1 0 1

Matière

0 4 4 5

institutionnel trop fragile pour espérer une amélioration de leur conditions de financement.

Enfin, à ces deux paradoxes, A. Bénassy-Quéré propose d'en ajouter un quatrième qu'elle nomme "paradoxe de la zone euro" (Economie monétaire internationale, 2015). La création de la zone euro devrait en effet permettre aux différentes économies des États membres de bénéficier d'un marché des capitaux encore plus intégré, et ainsi d'améliorer les conditions de financement pour les pays les moins développés de la zone. Or, si les capitaux se sont bien déplacés des pays les plus développés vers les moins développés, ils n'ont pas pour autant alimenté les secteurs les plus productifs, mais surtout les plus spéculatifs, contribuant notamment à l'émergence de bulles immobilières dans ces économies. Ces trois paradoxes soulignent ainsi que la place réelle des marchés financiers internationaux dans le financement des économies nationales est sensiblement différente de ce que ne postulaient les prévisions théoriques.

Ces paradoxes soulignent également la nécessité de lier la place des marchés financiers internationaux dans les économies nationales avec le cadre institutionnel de ces dernières. C'est notamment l'ambition de Kose, Prasad et Taylor, dans leur article de 2011 intitulé "Thresholds in the process of international financial integration" publié dans le Journal of International Money and Finance. À l'aide d'un échantillon de 84 pays de 1975 à 2004, les auteurs soulignent en effet l'existence d'effets de seuil dans le lien entre intégration financière et croissance. Selon leurs estimations, seuls 29% des pays émergents

se situeraient au-dessus de ce seuil, et 20% seulement des pays en voie de développement. Les auteurs montrent ainsi qu'en l'absence de structures institutionnelles adéquates, la contribution des marchés financiers internationaux au financement des économies nationales ne saurait rester que marginale. Ces résultats sont par ailleurs confortés par les travaux de Rancière et son article de 2004 : "Wealth, Financial intermediation and growth" dans lequel l'auteur souligne que le bénéfice de l'intégration financière est d'autant plus faible, voire négatif, que le pays concerné dispose d'un PIB/tête bas. Si la place des marchés financiers internationaux peut ainsi être importante pour les pays développés, celle-ci semble décroître avec le niveau de développement économique des économies nationales concernées.

La part relative des financements par recours aux marchés financiers internationaux dépend ainsi de la structure de l'économie concernée. Dans les économies structurées autour d'un réseau de PME comme la France, c'est principalement l'auto-financement et le financement bancaire qui restent dominants. Pour des économies anglo-saxonnes articulées autour de firmes multinationales comme les États-Unis, la place des marchés financiers est dès lors plus importante. L'existence de coûts d'entrées et de coûts de transaction propres aux marchés financiers en fait ainsi des structures adaptées à des économies particulières mais pas à d'autres fondées sur des réseaux de PME.

Enfin, les marchés financiers internationaux peuvent occuper une place centrale mais destabilisante pour le financement des économies nationales. L'observation de leur place dans l'événement et la répercussion des crises économiques permet de mettre en lumière ce phénomène. En particulier l'étude de la crise asiatique des années 1997/1998 permet d'illustrer la place de ces marchés dans la précarisation potentielle des structures de financement nationales. Dans leur article

consacré à l'étude de ce type de crise (de 3<sup>ème</sup> génération).  
Kaminsky et Reinhart mettent en lumière les liens entre  
financement bancaire et marchés des changes internationaux  
("The twin crises: the causes of banking and balance-of-payment  
problems", American Economic Review, 1999). Selon ces  
auteurs, les banques asiatiques fondées leur création monétaire  
à partir de capitaux étrangers. ~~qui consti~~ Dès lors que  
la monnaie nationale se déprécie, c'est alors le volume de  
liquidités qui diminue (currency mismatch), ce qui peut  
contribuer à générer une panique bancaire, une ruée sur  
les dépôts, qui ne fera alors qu'accentuer l'instabilité  
bancaire. Les liens entre crises bancaires et crises de  
change soulignent alors le caractère destabilisateur des  
marchés financiers internationaux pour le financement  
d'économies nationales qui repassent sur le secteur  
bancaire.

Plus globalement, de par leur interconnexion avec les réseaux  
bancaires, qui sont souvent le pilier du financement d'une  
économie, les marchés financiers internationaux peuvent  
contribuer à la contagion des crises et ainsi à la  
dégradation des conditions de financement d'une économie.  
Après la chute de Lehman Brothers en Septembre 2008, c'est  
tout le marché interbancaire européen qui s'est également  
retrouvé figé, obligeant la BCE à multiplier LTRO puis  
quantitative easing. Non seulement les banques peuvent  
s'approvisionner en liquidités sur les marchés financiers  
internationaux, mais elles peuvent également y placer une  
partie de leurs fonds dès lors que le cloisonnement entre  
activités de dépôts et activités d'affaire n'est pas assuré.  
Ainsi le vaste mouvement de désintermédiation, de cloisonnement  
et déréglementation des années 1970 à 1990, analysé  
par H. Bourguinat, a contribué à accroître le rôle  
des marchés financiers internationaux dans le financement  
des économies, même lorsque celles-ci sont marquées par  
un fort recours au financement bancaire puisque celui-ci  
s'appuie en grande partie sur ces marchés financiers.  
La multiplication du recours par les banques  
à la titrisation, leur permettant de se

séparer d'une partie de leurs créances via des Special Purpose Vehicles, n'a fait qu'accroître cette interdépendance croissante entre financement bancaire et financement par les marchés financiers internationaux.

x

La place des marchés financiers internationaux dans le financement des économies nationales est ainsi à nuancer tant leurs gains sont incertains et dépendent des contextes nationaux et tant ils peuvent fragiliser les structures de financement d'une économie. Il s'agit alors d'adapter le cadre institutionnel propice à la mise au service des marchés financiers au financement de l'économie réelle.

x

x

x

La place des marchés financiers internationaux dans le financement des économies nationales est déterminée par la régulation exercée sur ces marchés. Il s'agit alors non seulement de réguler le secteur bancaire et ses liens avec la finance internationale (A), mais également de favoriser les comportements d'entreprise au détriment des comportements de spéculation (B). Une telle régulation nécessite cependant la mise en place d'une gouvernance financière mondiale capable de contenir l'instabilité de la sphère financière (C).

x

Dès la crise de 1929, la nécessité d'êtayer les liens entre marchés financiers internationaux et structures de financement de l'économie nationale semblait s'être imposée. Le Glass Steagall Act de 1933, voté par le Congrès américain à l'initiative de président Roosevelt imposait ainsi une stricte séparation entre banques d'affaire et banques de dépôt tout en limitant la rémunération des dépôts. Si une telle mesure était tenable dans une économie à la mobilité des capitaux relativement faible, l'accroissement progressif de cette dernière a contribué à accroître la concurrence entre systèmes bancaires internationaux

N°  
221.16

Concours

EAE

Section/Option

1100A

Epreuve

103

Matière

0995

concurrence qui a offert des arguments de poids aux détracteurs de ce Glass Steagall Act, finalement aboli totalement en 1999. Les liens entre banques d'affaire et banques de dépôt sont ainsi au cœur de la relation entre marchés financiers internationaux et financement de l'économie, l'institution bancaire étant une interface possible entre ces deux structures.

Avant même l'abolition du Glass Steagall Act, le lien entre Financement <sup>bancaire</sup> et marchés financiers internationaux était renforcé par les innovations financières permettant l'essor de la titrisation. En transformant des créances illiquides en titres négociables, et en revendant ces titres sur les marchés internationaux, les banques pouvaient aisément contourner les ratios de fonds propres de Bâle I (Ratio Cook, 1988) et Bâle II (ratio McDonough, 2004). Dans cette configuration, les marchés financiers internationaux contribuaient à l'essor du crédit bancaire en épurant les bilans bancaires.

Une régulation efficace des liens entre banques et marchés financiers est donc nécessaire afin d'éviter que ces marchés ne contribuent au gonflement du endettement des agents, et au financement d'activités à fine non solvables comme se fut le cas avec l'essor des subprimes octroyés aux "No income no jobs no assets" agents. Cependant, comme le souligne J. Couppéy-Soubeyron dans sa contribution à l'ouvrage L'Économie Mondiale 2014 (CEPII, 2016), les accords de Bâle III signés en 2010, s'ils tentent de limiter l'effet de levier des institutions bancaires via l'établissement de ratios de liquidité, ne s'attaquent pas aux liens entre institutions bancaires et shadow banking.

N°

131.16

De plus, aucune mesure ne semble avoir été prise après crise pour limiter les phénomènes de spéculation sur les marchés financiers internationaux. Et <sup>ce sont</sup> ces phénomènes de spéculation qui contribuent à accroître l'instabilité financière globale sans avoir d'impact positif sur le financement des activités productives. Pour reprendre les termes de Keynes, il s'agirait alors de pouvoir favoriser sur ces marchés les "comportements d'entreprise" et de limiter les "comportements spéculatifs" (J.M. Keynes, Théorie Générale de l'Emploi, de l'Intérêt et de la Monnaie, 1935).

Or, d'après M. Minsky et son hypothèse d'instabilité financière (Minsky, 1982), ces derniers ont tendance à prendre le dessus sur les premiers. En effet, selon Minsky les marchés financiers seraient caractérisés par des cycles où s'alterneraient phases de "hedge finance" (caractérisée par un comportement d'entreprise), de "speculative finance" (caractérisée par un comportement spéculatif) et de "ponzi finance" (lorsque l'endettement devient insoutenable). Seul la phase de "hedge finance" établit un lien positif entre marchés financiers internationaux et financement des économies. Il s'agirait alors de lutter contre les phases spéculatives afin de mettre la finance internationale au service des financements productifs. C'est à cet effet que J. Tobin proposait en 1984 d'instaurer une taxe sur les transactions financières afin de réduire la gain espéré du spéculateur et ainsi réduire les phénomènes de spéculation. Cependant une telle taxe augmenterait également les coûts de financement pour les activités non spéculatives et pourrait contribuer à réduire la liquidité des marchés financiers et dès lors la propension des agents à y placer leur épargne.

La place ambiguë des marchés financiers internationaux dans le financement des ~~économies~~ économies nationales provient ainsi de cette impossibilité de distinguer en pratique les comportements spéculatifs et les comportements ~~différents~~ de placement.

Enfin, l'accroissement des liens positifs entre marchés financiers internationaux et financement des économies nationales nécessite une réelle coordination des politiques de régulation à l'échelle mondiale. En effet, la forte mobilité des capitaux caractéristique de notre économie globalisée conduit ces derniers à se déplacer vers les économies où les réglementations les contraignant sont les plus faibles. La concentration des capitaux en sein de paradis fiscaux comme les îles Kaiman ou le Luxembourg réduit ainsi les capacités de financement des autres économies nationales et conduit à une course au moins-disant fiscal qui réduit les sources de financement des États. Un tel constat amène à plaider, comme A. Bénassy-Quéré, pour une harmonisation des politiques fiscales, ne serait-ce qu'à l'échelle européenne, pour éviter que l'intégration aux marchés financiers internationaux ne se traduise par une incapacité des États à financer les structures nécessaires à leur économie (A. Bénassy-Quéré, "Le triangle des incompatibilités des politiques européennes", Revue de la Stabilité Financière, 2013). Sans une telle harmonisation, les capacités de financement des économies aux plus forts taux d'imposition seront nécessairement amoindries par la fuite de leurs capitaux sur les marchés financiers internationaux.

Outre l'échelle européenne, c'est également à l'échelle internationale qu'il faudrait accroître la gouvernance commune des marchés financiers, notamment par une réforme du FMI afin que celui puisse efficacement réguler les mouvements de capitaux. Un système monétaire financier et international plus stable permettrait alors d'assainir les liens entre ces marchés financiers et le financement des économies et de tirer aussi tous les bénéfices attendus de la mondialisation des capitaux.

x

x

x

x

x

x

N°  
25/16

Le rôle des marchés financiers internationaux dans le financement des économies est ainsi particulièrement ambiguë et tributaire du contexte institutionnel dans lequel on l'analyse.

De par leurs fonctions théoriques, ces marchés offrent des opportunités de développement importantes pour les structures de financement des économies nationales et ceux, par tous les acteurs. Cependant, lorsqu'ils sont livrés à eux-mêmes, ces marchés financiers peuvent s'émaner des structures réelles de l'économie et ne plus assurer leur fonction première de financement des secteurs productifs. Surtout, l'observation empirique conduit à souligner l'existence de rapports fortement différenciés selon les économies nationales entre marchés financiers internationaux et structures de financement.

On ne peut donc pas parler de la place des marchés financiers internationaux dans le financement des économies nationales, mais bien plus des places ou des rapports entre marchés financiers internationaux et financement des économies nationales.

La récente crise de la finance globalisée souligne alors la nécessité de mettre en place la régulation internationale adéquate pour que la finance internationale serve au mieux le financement de l'ensemble des économies nationales.

Nous tirons alors les mêmes conclusions que B. Bernanke, ancien gouverneur de la FED, qui déclarait en 2010 : " Les leçons que je tire de cette expérience, ce n'est pas que la réglementation et le contrôle des marchés financiers sont inefficaces pour contrôler ces marchés mais que leur application doit être plus sérieuse et réfléchie".

Concours

E A E

Section/Option

1 1 0 0 A

Epreuve

1 0 2

Matière

3 6 9 2

En 1876, Cesare Lombroso écrit L'homme criminel dans lequel il tente de mettre en avant des traits physiques permettant de caractériser à coup sûr la nature criminelle d'un individu. En plus de se fonder sur des critères uniquement physiques pour déterminer la déviance, cette analyse considère donc que les faits criminels peuvent être définits de façon matérielle. Avec l'avènement des sciences sociales, et plus spécifiquement de la sociologie à la fin des dix-neuvième siècle, ce type d'approche a été abandonnée pour privilégier une explicitation de la déviance comme un produit de la société.

La notion de déviance est étroitement liée à la notion de société et plus spécifiquement d'univers normatif. Contrairement aux crimes ou à la délinquance qui ont une définition juridique, la déviance a une définition avant tout sociale. Comme le souligne Durkheim dans Les règles de la méthode sociologique : "Il ne faut pas dire qu'un acte froisse la conscience commune parce qu'il est criminel, mais bien qu'il est criminel parce qu'il froisse la conscience commune". Ainsi la déviance se définit avant tout comme le non respect d'une norme sociale.

Dès lors, il semble que la déviance soit un phénomène normal de la société comprise comme un ensemble d'individus reliés entre eux par le partage de normes et de valeurs communes. En effet, c'est bien lorsque la "conscience commune" est "froissée" par un acte déviant que la norme de comportement qu'il aurait fallu suivre apparaît le plus clairement. En créant une catégorie d'individus qu'elle appelle "déviant", la société juge donc sa cohésion entre ceux qui respectent les normes.

De ce fait, il semble que la fonction de la société soit de créer des normes qui permettent la cohésion sociale, un ordre social qui intègre les individus. Peut-on ainsi imaginer que la société en arrivant à ne plus parvenir à remplir ses fonctions de cohésion et d'intégration et qu'elle soit dysfonctionnelle ?

Si la déviance n'est pas, en elle-même, un signe de dysfonctionnement puisqu'elle résulte inmanquablement de la violation de normes sociales, on peut cependant imaginer qu'elle puisse être en augmentation et arriver à un degré morbide ou pathologique où trop de gens ne respectent plus les normes, ce qui serait le signe que la société échoue à son rôle d'imposition de l'ordre social.

Cette thèse du déclin de l'ordre social est en réalité largement commentée en sociologie et ce depuis la naissance même de cette discipline parce qu'elle était déjà discutée en 1835 par Alexis de Tocqueville dans De la démocratie en Amérique. Il analyse que la montée des démocraties en occident s'accompagne d'une "passion pour l'égalité" qui met à mal les anciennes solidarités pour faire apparaître des individus individualistes détachés de leur semblables. Ce phénomène, également analysé par Durkheim, conduit un certain nombre de chercheurs à avancer la thèse selon laquelle la société contemporaine individualiste aurait perdu en puissance normative. C'est notamment ce qu'analyse François Dubet dans Le déclin de l'institution (2002) où il montre que l'affaiblissement des rôles sociaux conduit à la minimisation du rôle des institutions autrefois intégratrices et il souligne que ce phénomène a des répercussions sur la société dans son ensemble qui est passé selon lui d'une logique de "l'intégration" à une logique de la "cohésion sociale" ce qu'il analyse comme un échec du rôle intégrateur de la société (Dubet, Le travail des sociétés, 2003).

Si nous souscrivons à cette thèse, il semble donc que le dysfonctionnement de la société soit à chercher dans la perte de son caractère normatif et intégrateur. Partant de là, il s'agira donc de se demander si la déviance n'est que la conséquence du délitement du pouvoir intégrateur de la société.

Si la déviance peut effectivement se comprendre comme le résultat d'une société insuffisamment intégratrice (I) elle ne se réduit pas à cela et peut également être le signe d'un phénomène normal de reproduction des structures sociales (II) ce qui doit nous amener à réfléchir à la nature de l'ordre normatif de cette "société" qui désigne comme déviants certains individus (III).

\*

\*

\*

N°  
2/1...

La sociologie a rapidement tenté d'expliquer la déviance par la faiblesse des liens sociaux comme on le trouve chez Durkheim à travers la notion d'anomie (1) ou plus tard dans les travaux empirique de l'école de Chicago avec la thèse de la "désorganisation sociale" (2), mais des travaux plus récents ont également mis en évidence que même s'ils prennent place dans des univers normatifs forts, certains comportements déviant peuvent se comprendre comme une compensation de la faiblesse des liens sociaux (3).

C'est dans La division du travail social (1893) que Durkheim analyse que la société qui lui est contemporaine est plus individualiste puisqu'elle serait passée d'une solidarité mécanique (basée sur des rôles sociaux forts et prescriptifs) à une solidarité organique (où la cohésion sociale est à trouver dans l'interdépendance des individus). Cependant cette modernité se caractérise ainsi par un abaissement des rôles sociaux prescriptifs et une importance moindre accordée à la tradition et à la coutume. Cela conduit selon lui à un affaiblissement des liens sociaux intégrateurs qu'il analyse en 1897 quand il publie Le suicide. Si le suicide est pour lui un phénomène normal du fait de sa régularité statistique, il analyse cependant l'augmentation du taux de suicide à la fin du dix-neuvième siècle comme un fait pathologique qu'il nomme l'anomie. Selon lui c'est l'affaiblissement des liens sociaux prescriptifs (qu'il analyse par exemple avec l'augmentation du taux de divorce ou la baisse de la religiosité) qui produit la situation anémique de désaffiliation sociale qui conduit à l'anomie. Il convient donc d'après lui de créer une morale républicaine et de recréer du lien social (par la recréation des corporations par exemple) pour que la société parvienne à nouveau à remplir son rôle intégrateur.

Cette analyse a eu une grande postérité jusqu'au criminologue Travis Hirschi qui écrit en 1969 The causes of Delinquency. Il renverse l'analyse en se demandant non pas pourquoi dévient-on déviant, mais pourquoi ne le sommes-nous pas ? Selon lui l'homme est naturellement mauvais et égoïste et la déviance devrait donc être la norme. Il analyse donc que le respect des normes sociales repose principalement sur les liens sociaux que les individus entretiennent. Ainsi nous aurons d'autant moins de chances d'être déviant que nous appartenons à des communautés (de pairs ou familiales) dans lesquelles nous

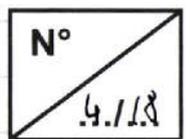
voulons garder une image de respectabilité. Il analyse ainsi que plus un individu est impliqué dans un grand nombre d'activités non déviantes, plus cela favorisera son intégration sociale, ce qui le gardera d'adopter des comportements déviant.

L'appartenance à une communauté semble donc primordial pour rester éloigné de la déviance. C'est ce que met en avant Braithwaite en 1983 dans son ouvrage Crime, Shame and Reintegration. Il développe que plus que la peine de prison, la façon réellement efficace de lutter contre la délinquance serait de faire honte au fautif. Selon lui l'indignité sociale que suppose la honte est bien plus efficace qu'un quelconque châtiment pour dissuader les individus. C'est ce que mettait déjà en évidence Durkheim en 1925 dans L'éducation morale quand il soulignait que "le châtiment perd, par le fait même de son application, une partie de son action [...] car son efficacité ne repose pas tant sur la douleur qu'il cause que sur le sentiment de honte que suppose le blâme qu'il exprime". Cependant nous voyons que pour générer cette "honte sociale" il faut que l'individu soit pris dans une communauté très normative, et si Braithwaite montre que ce mécanisme fonctionne bien dans les sociétés suisses ou japonaises, il n'explique pas comment le mettre en place pour des individus qui ont justement perdu une partie de leurs liens sociaux communautaires.

Ainsi l'anomie semble expliquer aussi bien le contexte dans lequel peut se développer la déviance que la raison pour laquelle les forces de rappel à la normalité ne fonctionnent pas pour des individus déviants. Mais il faut cependant voir que la déviance ne se développe pas partout de la même façon dans la société et certains milieux semblent plus propices à désagrégation des solidarités.

La première école de Chicago qui se développe au début du vingtième siècle utilise la ville comme un véritable laboratoire social, et développent la thèse de la "désorganisation sociale". Le travail seminal de cette école est celui de Park et Burgess qui publient La ville en 1925 et qui construisent une cartographie sociale de la ville où il mettent en évidence que la délinquance est de plus en plus forte au fur et à mesure que l'on s'éloigne du loop (le cœur de la ville).

A la suite de ces travaux, une analyse fine de ce contexte de "désorganisation sociale" sera publiée en 1942 par Shaw et McKay: Juvenile Delinquency and urban areas. En se basant sur 56 000 dossiers de jeunes délinquants, ils mettent en



Concours

E A E

Section/Option

1100A

Epreuve

102

Matière

3632

évidence que la plupart des criminels viennent tous de la même zone de la ville, et ils ne trouvent aucun effet lié à la culture d'origine des individus. Le fait que les individus cessent le plus souvent d'être déviants une fois qu'ils ont déménagé (comme le montre notamment Louis Wirth dans The Ghetto, 1930) les amène donc à penser que la déviance est simplement produite par le milieu (géographique et social) dans lequel les individus évoluent. Ils soulignent donc que "la délinquance ne se comprend pas au niveau individuel, c'est la réaction normale, faite par des individus normaux, à une situation anormale".

Ainsi, la "désorganisation sociale" à l'œuvre dans les zones périurbaines serait la cause de la déviance, résultant ainsi d'un effet bien trop faible des institutions normalisatrices. Le sociologue W. F. Whyte dans son ouvrage Street Corner Society (1943) viendra cependant nuancer grandement cette thèse de la désorganisation. En effet, d'après son observation, les bandes ayant des activités déviantes ne vivent pas sans le moindre contrôle social et recourent au contraire des normes fortement coercitives et hiérarchiques dans les interactions entre les individus. Si ce n'est pas une complète désorganisation, on peut donc comprendre la réaction de normes comme un moyen de compenser des institutions intégratrices défaillantes.

Dans L'intégration inégale, fragilité et faiblesse des liens sociaux (2014), Serge Paugam pointe quatre types de liens sociaux intégrateurs : la famille, les amis, le travail et la citoyenneté. Il montre que les individus qui possèdent les quatre types de liens sont les plus intégrés à la société (souvent issus des classes supérieures) tandis qu'à ce fur et à mesure que les individus perdent ces liens (en commençant souvent par le travail) ils passent d'une intégration fragilisée à une complète "exclusion sociale" qui les mène à adopter une vie sur le mode de la "survie" (Paugam, Des pauvres à la bibliothèque, 2010).

Dans ce cadre d'analyse, on peut donc comprendre certains comportements déviant comme une façon de recréer certains de ces liens fragilisés.

C'est notamment ce que développe M. Mohammed dans La formation des bandes (2009). Il met en évidence que le fait de rejoindre une bande de jeunesse (déviant) est corrélaté avant toute chose au décrochage scolaire, ce qui produit un éloignement de la famille, qui accente le plus souvent le décrochage scolaire. Il montre ainsi que 86% des membres de bande n'ont pas de diplôme et que pour 74% d'entre eux le décrochage scolaire s'est produit avant le CEA (c'est pourquoi il préfère parler de "non-accrochage scolaire"). D'une certaine façon la bande permet donc de remplir certaines dimensions qui leur font défaut : économique (car l'activité génère de l'argent), psychologique (estime de soi), identitaire ou politique. La bande a donc bien une fonction qui est de venir combler un manque d'intégration institutionnelle.

Dans une étude empirique peu commune qui l'a amené à intégrer lui-même trente-sept gangs à New York, Los Angeles et Boston, Martin Sanchez-Jankowski montre que les gangs peuvent se comprendre comme des organisations (Islands in the street, 1991). Il montre que, sur les gangs qu'il a étudiés, 27 sur 37 avaient des activités commerciales parfaitement légales (café, laverie etc.) et 31 sur 37 rendaient des services à la communauté pour pallier la faiblesse institutionnelle (notamment des prêts d'argent, ou des réparations). Loin de n'avoir une vision de la déviance que désorganisée, il est donc également important de voir que les comportements déviant peuvent aussi se comprendre dans une perspective organisationnelle comme un moyen de compenser les institutions insuffisantes de la société.

Cependant, une explication de la déviance en termes de faiblesse des liens sociaux et de faiblesse institutionnelle me semble pas satisfaisante car elle en vient à ramener la totalité des comportements déviants à une défaillance de la société. En imaginant les cas où les individus sont bien intégrés et inclus dans la société, il s'agit maintenant de voir qu'il existe aussi des formes de déviance qui peuvent se comprendre comme le fonctionnement normal des structures sociales en place.

Loin d'être le signe du caractère dysfonctionnel de la société, la déviance peut se comprendre comme un effet normal des structures et du contexte social (1) qui a principalement à voir avec le cycle de vie (2) et la reproduction de l'ordre social pré-existant (3).

Dans son célèbre article "Social structure and anomie" publié en 1938 dans l'American Sociological Review, Merton réactualise le concept d'anomie de Durkheim qu'il trouve peu opérationnel. Il montre que la déviance n'est pas à trouver du côté de l'anomie exclusivement mais qu'elle est un phénomène normal, résultant notamment de l'allocation différentielle des ressources critiques. Selon lui, la déviance peut se comprendre comme le résultat d'une disjonction entre les fins poursuivies par les individus et les moyens mis en œuvre pour les atteindre. Ainsi, ceux que l'on qualifie le plus souvent de déviants sont selon lui les "innovateurs", ce qui ont des aspirations conformes à l'ordre social mais qui ne disposent pas des moyens pour y parvenir et qui doivent donc adopter des comportements innovants (c'est-à-dire déviants) pour y parvenir. La seule réelle délinquance pour lui est l'évasion et provient de ceux qui n'ont ni les mêmes buts, ni les mêmes moyens que les autres. L'analyse de Merton montre donc que la déviance n'est absolument pas le signe d'une dysfonction sociale mais qu'elle résulte mécaniquement des structures sociales existantes.

Par ailleurs, nous pouvons également remarquer que certaines formes de déviance peuvent sembler parfaitement normales si l'on ne réfléchit pas en termes d'intégration sociale mais que l'on adopte un cadre d'analyse proche de celui de l'acteur rationnel. C'est ce que mettent en évidence Cohen et Felson dans leur analyse de la déviance comme d'une "activité routinière" (Cohen et Felson, 1979, "Crime and social change: a routine activity approach"). Ils montrent que loin de s'expliquer par l'intégration sociale, le crime s'explique avant toute chose par l'opportunité. Selon eux, s'il y a une abondance d'objets disponibles et peu de surveillance, il est rationnel de voler. Un exemple empirique de cette notion a été développé par François Bonnet dans son article "Le vol en entreprise comme activité routinière" (Revue française de sociologie, 2008).

Il montre que 84% du vol commis dans les entreprises qu'il a étudié est le fait d'employés de ces entreprises. Cela montre donc que la déviance n'est pas nécessairement un facteur d'indignité sociale mais peut s'inscrire comme une activité routinière dans le fonctionnement normal d'une institution.

La déviance peut donc être simplement le résultat d'une augmentation des opportunités. Comme le montre L. Mucchielli dans l'invention de la violence (2011), ce serait une erreur de considérer que l'augmentation des mesures de la délinquance résulte d'une augmentation de la déviance dans la société. Au contraire, il montre que pour ce qui est du crime son chiffre est en baisse et la société remplit bien son rôle de pacificateur car "nous ne nous sommes [jamais] aussi peu tués". L'augmentation des actes déviants mesurés est plus à chercher du côté des vols et cela s'explique très simplement par l'avènement de la société de consommation qui a multiplié les objets disponibles et donc les opportunités de commettre des actes déviants.

La déviance peut donc se comprendre à la fois par le prisme des opportunités et par le prisme des structures sociales qui produisent toutes deux des formes de déviations "normales" qui ont rien à voir avec d'éventuels dysfonctionnements de la société. Nous pouvons cependant voir que les actes déviants sont cependant commis par des individus qui possèdent le plus souvent les mêmes caractéristiques statistiques, ce qui nous mène à une autre définition normative de la déviance.

Comme le montrait déjà Quetelet en 1848 dans son étude statistique de la déviance, il existe de très grande régularité statistique chez les individus déviant et sur les crimes qu'ils commettent. Il affirmait ainsi que "le crime frappe avec plus de régularité que la mort dans Paris", en pointant notamment que la variable la plus significative pour être un criminel est l'âge avec un pic autour de 24. Ces faits stylisés se retrouvent encore aujourd'hui comme le montre L. Mucchielli dans son article "Origines sociales et démographiques des meurtriers et de leur victimes" (2006). Il montre ainsi qu'on retrouve toujours cet effet âge puisque le groupe des 15-24 ans est surreprésenté (36% de l'échantillon) et que les autres variables importantes sont le sexe (84% des meurtriers sont des hommes) et l'origine sociale (quatre meurtriers sur cinq sont d'origine populaire).

Concours

E A E

Section/Option

1 1 0 0 A

Epreuve

1 0 2

Matière

3 6 9 2

Ces faits stylisés concernent la meute donc il s'agit d'une forme de déviance éternelle, mais pour ce qui est des formes des formes de déviances plus habituelles ou acceptées socialement, on observe le caractère bien souvent juvénile et masculin des individus commettant des actes déviants, ce qui laisse à penser qu'il y aurait là une forme normale d'organisation du monde social. C'est ce que défendent Bloch et Niederhoffer dans leur ouvrage The gang: a study in adolescent behavior (1958). Ils montrent que selon eux le gang a surtout à voir avec le cycle de vie, c'est un rite de passage (masculin) à l'âge adulte qui permet d'affirmer son identité en s'éloignant de la sphère familiale. Si le gang suppose donc un éloignement de la famille, il n'est pas pour autant le résultat de la désintégration sociale. Au contraire, participer à un gang est selon eux le moyen de participer à un rite social et donc une marque de l'appartenance à la société, que l'on trouve d'ailleurs dans tous les milieux sociaux.

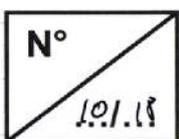
Cohen ira plus loin que la simple notion de rite de passage quand il écrit Delinquent Boy en 1955. Il retrouve les mêmes faits stylisés que ceux que nous venons d'évoquer mais adopte une vision en termes de "sous-culture". Selon lui les jeunes délinquants ne sont pas en dehors du monde social puisque leur culture spécifique est étroitement connectée à la norme dominante. De fait les sous-cultures déviantes partagent selon lui les mêmes valeurs que le cadre social sauf qu'il les rejettent. Dans une dimension revendicative d'opposition les sous-cultures déviantes participent donc à la culture dominante.

Cependant, si il est vrai qu'ils sont surtout le fait de jeunes hommes, les comportements déviants sont surtout le fait d'individus issus de classe populaire, ce qui peut nous permettre de comprendre la déviance comme le signe de la reproduction des hiérarchies sociales existantes.

Comme le montre P. Willis en 1973 dans l'école des ouvriers, comment les enfants d'ouvriers obtiennent un travail d'ouvrier, le destin social des classes populaires est bien souvent de rester en bas de l'échelle sociale. Il montre ainsi que la violence symbolique de l'institution scolaire pousse les enfants d'ouvriers à s'opposer d'eux-même à la culture scolaire et à développer d'autres formes de ressources éducatives comme le recours à violence et à la virilité. Or il se trouve que cette injonction à la virilité est congruente avec la "culture ouvrière" et pousse de ce fait les exclus de l'institution scolaire au travail ouvrier. C'est notamment un thèse soutenue par Gérard Mauger dans des bandes, le milieu et la bohème populaire (2005) à travers la notion de "capital agonistique" compris comme des capacités à la violence, à l'intimidation physique et à la puissance virile, fabriqué au sein des bandes déviantes, et transférables dans certains espaces bien déterminés comme c'est le cas de l'usine.

Loin de s'être arrangé, ce phénomène a cependant changé de nature après la massification scolaire. Comme le montre Stéphane Beaud dans 80% d'une classe d'âge au Bac... et après? (2002), les réformes de massification scolaire était initialement prévue comme un moyen de sortir de la condition ouvrière, mais ce qu'il appelle ces "lycéens de première génération" ne parviennent pas à réussir dans la sphère scolaire et ratent ainsi leur insertion sur le marché du travail. Beaud et Pialoux s'intéresse plus spécifiquement à cette insertion sur le mode du travail en 2003 dans Violence urbaines, violences sociales et ils montrent que les émeutes qui ont éclaté dans les banlieues sont principalement le fait de jeunes venus de milieu populaire qui ressentent la frustration de leur échec scolaire et n'arrivent pas à s'insérer sur un marché du travail marqué par l'intercisme et par une féminisation qui leur fait perdre la virilité comme ressource mobilisable. En particulier, ils mettent en avant que l'allongement du parcours scolaire de ces jeunes ont entraîné chez eux une "habitude de la soumission aux institutions" qui leur rend plus difficile de se révolter. Ainsi ce n'est pas tant la faiblesse institutionnelle que la faiblesse de la conscience de classe qui a amené ces jeunes à se révolter et leur déviance n'est pas à chercher dans un dysfonctionnement normal de la société.

Si la déviance peut donc être un phénomène normal qui tire son origine de la reproduction de l'ordre



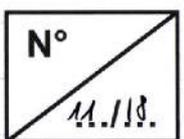
social, nous devons néanmoins remarquer que les actes ne sont pas toujours désignés de la même façon en fonction des individus. De fait puisque la déviance se définit par un écart à la norme, étudier la déviance ne peut pas se faire sans porter un intérêt particulier à la réaction sociale générée par cet écart car c'est par le biais de cette réaction qu'un acte sera qualifié de déviant.

\*

La déviance est avant tout une labellisation qui tire son origine de l'acte normatif (1) et qui oblige les individus déviants à réagir à un stigmatisé (2), ce qui peut nous faire envisager la déviance comme un acte négocié plus que véritablement normatif (3).

En étudiant la transformation de la peine, Foucault analyse la façon dont l'ordre social en cuivre a créé la catégorie de "déviants" (Foucault, Surveiller et punir, 1975). Il montre que le fait qu'on soit passé d'une peine sur le mode du supplice à une peine qui se purge en prison entraîne le passage d'une société qui se pense sur le mode du "carcéral". Sa méthode généalogique l'amène à considérer toutes les formes d'institutions normalisatrices (l'école, l'asile, l'armée) comme calquée sur le mode de la prison et découlant du carcéral. Ainsi en créant la prison plutôt que le supplice on crée ~~de~~ la récidive et on crée la catégorie du délinquant qu'il s'agit de "normaliser".

Le fait de placer son regard sur l'entité normalisatrice plutôt que sur l'individu avait déjà été fait par Edwin Lemert en 1951 dans Social Pathology puis d'une façon aujourd'hui plus connue par Howard Becker en 1963 dans Outsiders. Il montre dans cet ouvrage qu'un acte ne peut être considéré comme déviant par nature mais qu'il l'est toujours dans le cadre d'une interaction avec une entité normalisatrice. Il



Souligne également le rôle des entrepreneurs de morale qui font naître les normes visant à considérer un comportement comme déviant. De cette façon on peut voir l'évolution de la déviance non pas comme la véritable évolution des comportements mais plutôt comme le changement de ces comportements qui sont perçus. Comme le souligne L. Maccchielli dans L'invention de la violence (2011) l'élévation des sentiments d'insécurité est plus à chercher dans l'abaissement de notre tolérance à la violence que dans une réelle augmentation des comportements déviants.

Comme le montre A. Cicourel dans son ouvrage de 1968, la définition d'une "carrière déviante" (Becker, 1963) se fait surtout par la reconstitution d'un récit biographique de la part des autorités. Il étudie les dossiers judiciaires de jeunes délinquants et montre à quel point la vision des personnels de justice est performative de la façon de caractériser un comportement. Il prend ainsi l'exemple d'Éva une jeune mère de 15 ans violente mais qui ne colle pas au profil de la parfaite délinquante car elle est issue de la classe moyenne et sera alors réorientée vers un traitement psychiatrique.

La psychiatrie est également un lieu où l'action de caractérisation est très importante comme le fait remarquer Erving Goffman dans son ouvrage Asile (1961) qui suit son ouvrage Stigmatisé (1954). Il met en avant une façon de penser la déviance en terme de stigmatisé, le déviant étant celui qui porte un stigmate qui le sort de la normalité. Il montre dans Asile qu'il importe peu que le stigmatisé soit justifié ou non parce qu'une fois que les individus sont dans l'institution, la seule chance qu'ils ont de sortir et "d'embrasser leur stigmatisé" et de se plier aux règles de l'institution. Ainsi paradoxalement la meilleure façon de réintégrer la société est d'accepter sa caractérisation comme déviant.

Les stigmates sont cependant des éléments qui peuvent porter préjudice aux individus et freiner leur possibilité d'insertion dans la société. Dans "The mark of criminal record" (American Journal of Sociology 2011) David Pager analyse l'effet des stigmates que sont "le fait d'être noir" ou "le fait d'être allé en prison" sur l'employabilité en envoyant des CV correspondant à différents profils et en regardant

Concours

E A E

Section/Option

1 1 0 0 A

Epreuve

1 0 2

Matière

3 6 3 2

Ceux qui se faisaient rapeler. Elle remarque que les hommes blancs sont rappelés dans 33% des cas quand ils ont un casier vierge et dans 17% des cas quand ils ont fait de la prison. Ces chiffres sont respectivement de 16% et de 5% pour les hommes noirs. On remarque donc que si le casier judiciaire est effectivement un stigmate qui réduit l'employabilité, il n'est pas aussi fort sur l'origine ethnique car un homme noir non-déviant a moins de chance de se faire rapeler par un homme blanc déviant.

On voit donc qu'il peut exister une déviance sans crime, mais à l'inverse, il peut également exister un crime sans déviance. C'est ce que Sutherland a mis en évidence dans White Collar Crime (1967) à travers la notion de "crime en col blanc". Dans cette enquête sur les crimes commis par des grandes entreprises il montre que ces crimes ne sont presque jamais punis (et ne connaissent donc pas de réaction sociale) à la fois parce qu'ils sont souvent très techniques mais également parce que leurs auteurs sont des notables qui savent échapper au stigmate de l'indignité sociale. Pour ce qui est de l'appareil judiciaire, N. Hirschi note dans Justice sociale, deux poids deux mesures (1977) que les individus ne sont pas jugés pour les mêmes fautes en fonction de leur classe sociale et que, à crime égal, les individus issus des classes populaires sont plus souvent jugés plus sévèrement. Ainsi contrairement à Hirschi et Gottfredson qui estiment que les classes dominantes commettent moins de crime parce qu'elles ont plus d'auto-contrôle (General theory of crime, 1990), Lascoombe et Nagels que le crime des élites est généralisé, organisationnel et très fréquent, mais qu'il est simplement peu découvert où, le cas échéant, peu étiqueté comme déviant (Sociologie des élites délinquantes, 2016).

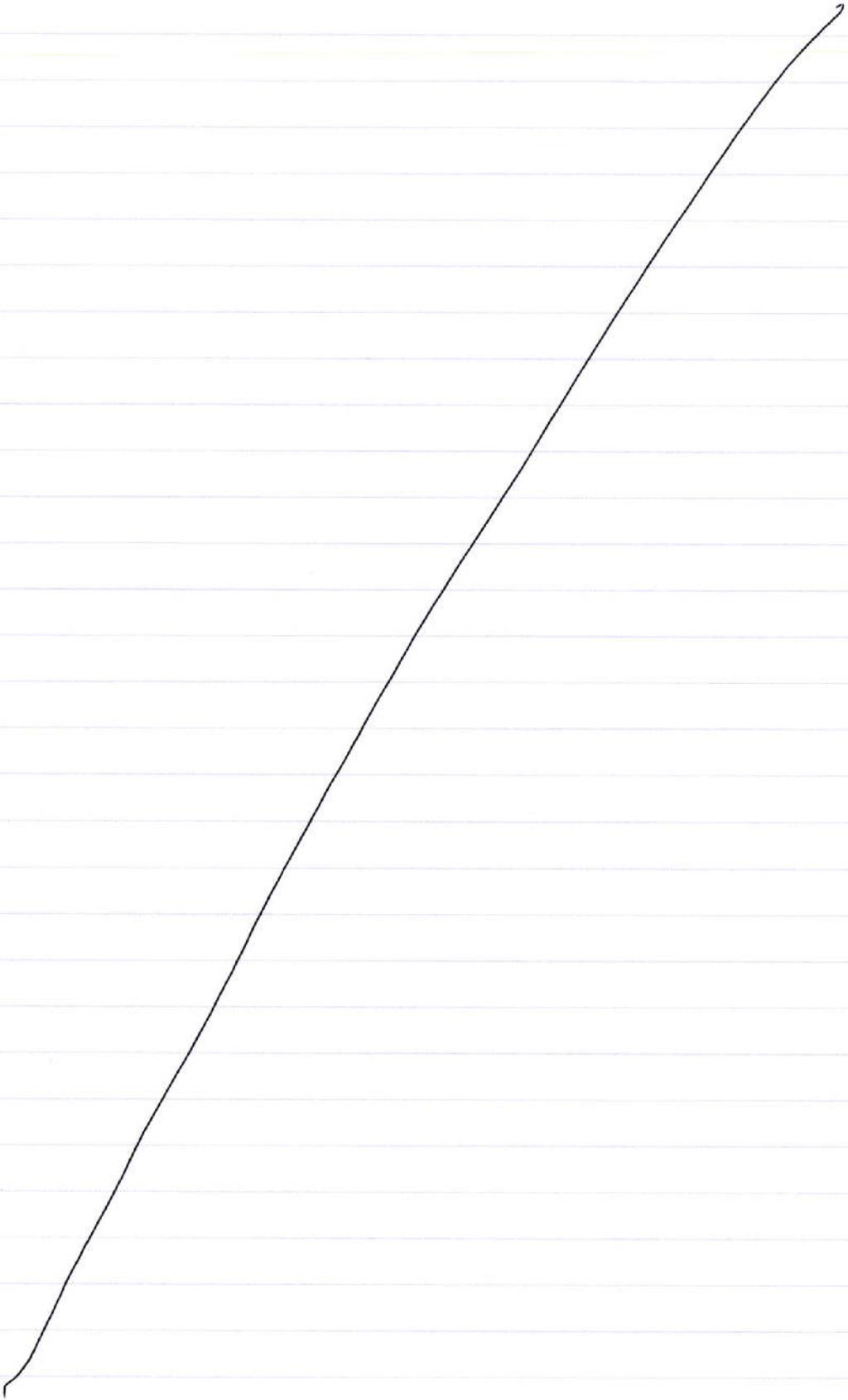
La déviance ne peut donc pas se définir en soi mais elle est le résultat de la réaction sociale adossée que la façon dont les individus œuvrent à jouer avec leur stigmatisé et le révéler ou en le cachant complètement.

C'est notamment ce que mettent en évidence Matza et Sykes dans Delinquency and Drift (1964). Ils utilisent le terme de "dérivage" (drift) pour qualifier les écarts que font les individus par rapport à l'ordre normatif. Selon eux les individus déviants ne sont pas victimes d'une "désintégration sociale" pas plus qu'il ne sont engagés dans une "carrière déviante" car ils trouvent le terme trop essentialisant. Les dérivages que commettent les délinquants ne sont pas des sujets complet de l'ordre social mais simplement des écarts plus ou moins deusables qui ne préjugent en rien d'un décrochage vis-à-vis de l'univers normatif. Dans leur article de 1957 "techniques of neutralization" ils mettent en avant les "techniques de neutralisation" mises en place par les individus ayant commis des actes déviants pour minimiser leur action. Ces techniques sont diverses (minimisation de l'acte commis, de la victime, appel à une solidarité plus forte que les règles légales) et le fait qu'ils y aient recours montre que ces individus partagent toujours les valeurs dominantes de l'ordre normatif. Plus qu'une simple caractérisation, il semble donc que la caractérisation d'un acte comme déviant émerge plutôt dans le cadre d'une négociation des individus avec leur identité sociale.

Un exemple empirique de ce type de négociation est avancé par Sophie Dévoz dans un article de 2006: "l'aventement, une déviance légale". Elle montre à travers l'étude d'interviews préalables à un avènement que même si cette pratique est désormais légale, elle est toujours vécue comme une forme de déviance par les acteurs qui utilisent les mêmes techniques de neutralisation de la faute que celles présentées par Matza et Sykes. Au-delà du fait que cet exemple montre la persistance de l'ordre normatif sur la légalité, il montre surtout que les individus peuvent jouer avec l'étiq.uetage pi leur est attribué et que la caractérisation d'un acte comme déviant peut émerger d'un ordre négocié.

Ainsi la déviance ne peut pas se comprendre uniquement comme un dysfonctionnement de la société puisque c'est le rôle de la société de produire des normes, et que ces dernières produisent par la suite la déviance correspondant à leur transgression.

\* \* \*



N°  
16118

Concours

E A E

Section/Option

1 1 0 0 A

Epreuve

1 0 2

Matière

3 6 9 2

En conclusion, une partie de la déviance peut effectivement s'analyser à travers le prisme de la désintégration sociale. Les comportements déviants prennent massivement place dans les lieux abandonnés par la puissance publique et le caractère faiblement intégrateur des institutions comme l'école ou la famille pousse les jeunes à trouver de nouvelles sources de liens sociaux en rejoignant des bandes ou en s'engageant dans une carrière déviante. Ce phénomène s'est en outre généralisé après les années 1970 en particulier pour les catégories ouvrières qui ont vu disparaître les solidarités de classe pour donner lieu à des "désaffiliés sociaux", pour reprendre le vocabulaire de Robert Castel (La montée des insérités, 2005). Cependant ils ne sont pas pour autant à l'extérieur de la société et si Castel préfère utiliser le vocabulaire de la "désaffiliation" c'est justement pour éviter les termes trop connotés de "désintégration sociale" pouvant faire penser à tort que les individus sont "exclus" de la société. Au contraire, force est de constater que les individus déviants font bien partie intégrante de la société et les sorties de déviance, aussi bien que les négociations vis-à-vis du stigmate, nous amènent à nous écarteler d'une définition de la déviance comme d'une désintégration sociale qui serait essentialisante. De fait, les actes déviants, pris dans leur ensemble, semblent être au contraire un phénomène normal de la société puisqu'il se retrouve à tous les niveaux, quel que soit le degré d'intégration ou la classe sociale des individus. La véritable différence entre ces divers types de déviance provient ainsi de la réaction sociale qui en découle et des capacités de négociation du stigmate que possèdent les individus. C'est donc bien sur le terrain des inégalités, tant sociales et symboliques qu'économique, que semble réellement se jouer la caractérisation de la déviance. Ainsi, même si les notions d'intégration sociale et d'inégalités peuvent être liées, il serait possible de

reformuler notre interrogation en nous redemandant si la divergence pouvait se comprendre comme un dysfonctionnement de la société, en analysant pas seulement la société comme une entité intégrative chargée de faire émerger des normes mais plutôt comme un dispositif visant à renforcer la cohésion sociale en réduisant les inégalités (à la fois économiques, sociales et symboliques) entre les membres d'une même société.





Concours

E A E

Section/Option

1 1 0 0 A

Epreuve

1 0 3

Matière

3 6 9 3

Territoire et industrie en France de 1815 à la fin des années 1880.

« Il ne faut pas désespérer Billancourt ». Au-delà de son caractère politique des mots de Jean-Paul Sartre, c'est l'identification entre une usine, celle de Renault, et un territoire, Billancourt, qui doit ici retenir notre attention. Pour Sartre et ses contemporains, cette identification semble couler de source : l'industrie fait corps avec le territoire sur lequel elle se trouve. Parler de Billancourt, c'est parler de Renault, et vice-versa. Peut-on identifier de telle sorte industrie et territoire ?

En France, il est sûr, comme de profonds bouleversements territoriaux entre 1815 et la fin des années 1880, période qui correspond à l'industrialisation du pays. Par territoire, nous entendons ici des espaces définis géographiquement et organisés socialement. En effet, un territoire peut être défini à la fois par des contraintes naturelles (localisation, conditions géoclimatiques, ressources naturelles, topologie...) mais va toujours de pair avec une organisation spécifique de la vie sociale, une structuration particulière des activités économiques et sociales. En 1815, la France est avant tout un territoire rural avec une façade nord-atlantique plus urbanisée (urbanisation notamment liée aux activités économiques liées au commerce transatlantique) et de centres urbains disséminés comme Paris ou Lyon. d'activités agricoles et artisanales même si il existe déjà des activités de production

manufacturière dans le Languedoc (Lyon), en Normandie ou dans les Andes par exemple. Mais même dans ces cas, le travail à la fabrique ne conjuguait souvent avec celui aux champs.

À partir de ce début du 19<sup>ème</sup> siècle, la France connaît un véritable processus d'industrialisation : la production manufacturière devient à la fois nouvelle (et ne plus artisanale), mécanisée et regroupée. Cette industrialisation, dans son développement par la suite à explicita les logiques, voit ainsi apparaître des industries, c'est-à-dire des usines qui concentrent de plus en plus de main d'œuvre, dans des territoires denses. Par industrialisation, on peut d'ailleurs également entendre le processus de formation d'une société industrielle, processus qui a une inscription territoriale.

À la fin des années 1880, les territoires en France ont considérablement été modifiés. La France est devenue une des premières puissances industrielles mondiales d'où l'essor de certains territoires. Si l'urbanisation a été lente en France relativement par exemple à l'Angleterre, elle est venue à ce moment-là. Les villes ont considérablement grossi et des industries urbaines se sont développées. Mais ces années sont également marquées par des phénomènes massifs de désindustrialisation, c'est-à-dire de disparition ou de déclin de l'activité manufacturière, qui marquent les territoires sur lesquels ils se produisent, par exemple dans le Nord et l'Est de la France.

On le voit : modifications de territoires et phénomènes d'industrialisation et de désindustrialisation vont de pair. Ce sont ces liens qui il s'agit d'explicita :

Peut-on trouver dans l'industrialisation et les désindustrialisations qui a connus la France de 1815 à la fin des années 1880 la cause de profonds bouleversements territoriaux qui ont eu lieu au cours de cette période ?

Nous venons dans un premier temps qui entre 1815 et les années 1870, c'est plutôt la structuration persistante des territoires qui a contraint l'industrialisation dans ses formes et ses logiques. (I). De la fin de ces années 1870 à la fin des années 1930, la seconde industrialisation ⇒ que connaît la France si innovatrice

de ces contraintes territoriales et façonne des territoires à son image. (2). Enfin, de la seconde guerre mondiale jusqu'à la fin des années 1980, il s'agit pour l'Etat de gérer les déséquilibres territoriaux engendrés par l'industrialisation et les phénomènes de désindustrialisation qui se développent. (3)

\*\*\*

Entre 1815 et la année 1870, la France connaît ce qui est appelé avec ce terme « industrialisation » : la production industrielle connaît un effet en essor considérable à travers notamment l'utilisation du charbon (le coke remplaçant de plus en plus le charbon de bois) et le développement d'activités sidérurgiques. Mais la forme de cette industrialisation est profondément liée à l'organisation préexistante de territoires ainsi qu'à leurs contraintes naturelles.

Tout d'abord, le développement d'industries en France à partir des 15<sup>ème</sup> années nées ne fait avant tout que se faire en mode proto-industriel qui s'inscrit dans les équilibres locaux et communicaux des territoires. En effet, ces dernières sont d'abord profondément isolées les uns des autres : les transports sont peu développés et l'existence d'un marché commun à l'échelle nationale par exemple n'existe. Cet isolement relatif des territoires offre à l'industrie des marchés nationaux, locaux et à forte incertitude. Il peut alors être national pour les premières industries de ne pas privilégier une immobilisation de capital fixe important et une production de masse. Ainsi, ces premières industries sont avant tout des négociants qui s'appuient massivement sur le travail domestique : ils ne supportent pas avec le coût lié à l'incertitude des débouchés puisqu'ils achètent leurs produits à la pièce. Les négociants organisent en fait un véritable tissu proto-industriel qui ne connaît pas toute la production en un seul endroit. L'exemple de l'écrasement de Nanterre à Sedan est parlant. Cette famille de négociants de textile regroupent essentiellement l'activité finale (notamment la teinturerie) dans une fabrique en ville : toutes les autres activités sont réalisées dans par des travailleuses autonomes dans la campagne avoisinante. Cela permet aux négociants de

N°  
3.1.13

Néglige, de connaître la production finale pour de leurs marchés et de bénéficiaires, pour les tâches à avant, d'une main d'œuvre plus flexible et souvent moins chère (d'autant plus que ce travailleur domestique dépendent souvent des commandes d'un seul négociant). Cet exemple montre que cette proto-industrialisation n'appuie sur le territoire existant : elle trouve dans les villes des débouchés locaux adaptés à la faible intégration de marché national et dans les campagnes une main d'œuvre domestique flexible. Ce faible développement de schémas a également pour conséquence que l'industrie ne soit pas l'épicentre de la vie économique d'un territoire : plusieurs travailleurs conjugent ainsi travail au champ et travail à la fabrique : celle-ci est une source de ressources parmi d'autres.

des contraintes territoriales liées à cette première industrialisation sont également, et peut-être avant tout, d'ordre naturel : la présence de sources énergétiques et de matières premières va en effet être déterminante dans l'installation des activités métallurgiques et sidérurgiques notamment. En effet, dans la mesure où les voies de transport sont peu développées (ce qui entraîne un coût de transport important), les industries doivent s'installer dans des territoires riches en matières premières et en ressources énergétiques. Cela est également lié au type d'énergie alors utilisée. Si le charbon est de plus en plus utilisé, le bois et l'eau, ressources territorialement situées, sont encore prépondérants. La présence d'un cours d'eau est particulièrement déterminante tant pour ses fonctions industrielles que de transport par voie fluviale. C'est également la présence ou non de gisements de minerais de fer qui va entraîner la localisation de ces premières « industries lourdes ». Celles-ci s'installent ainsi dans les régions particulières de France : cette période entre 1815 et 1870 voit ainsi le développement industriel de la région de Saint-Étienne, du Nord de la France et de l'Est de la France. L'emplacement même de l'usine va être lié à la topologie du territoire. Ainsi, les frères Schneider construisent l'usine métallurgique de Leusot en 1836 : ils

Concours

Section/Option

Epreuve

Matière

E A E

1 1 0 0 A

1 0 3

3 6 5 3

disposent cet emplacement avec soin : l'univers est situé près d'un cours d'eau et à proximité des mines de charbon. Les territoires contraignent donc l'emplacement géographique de ces industries de la « première industrialisation » en termes d'approvisionnement en matières premières.

Si cette industrialisation est fortement contrainte territorialement, elle va en retour contribuer de cette période à modifier l'organisation des territoires et leur dynamisme respectif. En raison de l'industrialisation, des territoires gagnent un pôle de l'attractivité, notamment en termes de population et d'activité économique. À l'échelle de la France, les territoires qui ne connaissent pas à cette période de phénomène d'industrialisation se retrouvent à difficulté : c'est le cas du Languedoc, dont l'activité manufacturière dans le lanage tend à disparaître, ou encore de la Basse-Normandie. Au contraire, des régions comme le Nord ou l'Est gagnent en attractivité. On peut ainsi considérer que si la France du 18<sup>ème</sup> siècle est tournée vers sa façade atlantique, celle du 19<sup>ème</sup> siècle regarde au contraire vers l'Est. De plus, pour les centres urbains, le fait d'avoir puis ou pas le « tournant industriel » va être crucial. Dauvin, dans son livre paru en 2009, prend par exemple le cas de l'industrie lainière. Si, à Tourcoing <sup>et Roubaix</sup>, cette industrie prospère en raison d'un réinvestissement permettant des bénéfices dans la modernisation des usines, à Elbeuf, au contraire, elle se meurt car les entrepreneurs n'ont fait que de même car tournés vers un enrichissement immédiat. Or, cela va fortement contribuer au développement de Tourcoing ou Roubaix et au déclin économique et social d'Elbeuf. Enfin, cette période voit également le premier développement de véritables

N°

5/13

« villes usines » comme celle de Creusot en 1836 : des villes ne croissent ainsi tout autour d'une usine, la majorité de sa population travaillant dans celle-ci. Ainsi, l'industrie construit de « nouveaux » territoires et agit de plus en plus au centre de la vie économique et sociale.

\*

Mais l'ère mis à valeur : cette « première industrialisation » est fortement contrainte territorialement même si elle contribue dès le premier moitié des 19<sup>ème</sup> siècle à modifier en retour ces territoires. Mais au fur à mesure que les voies de transport se développent et que la production industrielle devient de plus en plus massive, la logique semble s'inverser : la seconde vague d'industrialisation que connaît la France à partir des années 1880 et 1890 va profondément bouleverser les territoires en France.

\*

Cette seconde industrialisation se marque en effet par un allègement des contraintes territoriales. Tout d'abord, le développement des voies de transport permet un déplacement plus rapide et à moindre coût de matières premières mais surtout de produits, d'utilisation de nouvelles énergies comme l'électricité ou le pétrole tend également à réduire la « contrainte énergétique » dans la mesure où leur transport est plus aisé. Des marchés ont de plus en plus intégré au réseau national et des débouchés internationaux s'ouvrent également (notamment dans les colonies) d'où une moindre contrainte aux marchés situés à proximité de l'industrie sur un territoire. Cette « seconde industrialisation » passe également par une domestication accrue de la main d'œuvre ouvrière et le développement fort du salariat. Cela entraîne une diminution de la contrainte territoriale pour l'industrie dans la mesure où elle structure elle-même sa main d'œuvre et ne doit pas composer avec le tissu économique préexistant. Dans la mesure où l'industrie devient une des activités économiques centrales et que la rémunération du travail agricole tend à diminuer, l'industrie entraîne une véritable « éviction » de la société paysanne.

Ainsi, cette recrudescence industrialisation <sup>est marquée</sup> s'accompagne de deux contraintes territoriales. L'implantation de Michelin à Clermont-Ferrand en est un exemple, ce territoire n'ayant pas de caractéristique propre à l'industrie en question.

Cette recrudescence industrialisation va entraîner une restructuration massive et l'apparition de véritables villes et banlieues industrielles. Les entreprises, notamment dans les secteurs de l'aéronautique, de l'automobile ou de la chimie qui se développent de manière rapide - Renault passe de 500 salariés à plus de 20 000 entre 1900 et 1920 par exemple - vont en effet entraîner un développement massif d'agglomérations comme celles de Paris ou de Lyon. Cela est d'abord un phénomène quantitativement : des villes comme Bobigny ou Vincennes apparaissent et se développent en lien avec l'implantation d'industries sur ces territoires. Par exemple, plus d'un tiers de la population de Vincennes dans l'entre-deux guerres travaille à l'usine Berlioz. Notons toutefois que la structuration de ces nouvelles banlieues urbaines ne subit pas totalement d'écarts de contraintes géographiques. Ainsi, les banlieues parisiennes se structurent de manière similaire tout autour de Paris : les industries s'installent près des cours d'eau, par exemple à Orléans, et les villes se développent sur les hauteurs autour de ces cours d'eau. Cette restructuration est profondément liée au développement du salariat industriel dont l'implantation sur un territoire va profondément modifier le physionomie sociale et politique de ce dernier. Ainsi, la crise 1920 marquant le développement des « banlieues rouges », ce terme faisant référence à la multiplication de maisons communistes dans les villes où l'industrie est prépondérante. Cette structuration politique de la classe ouvrière, liée au développement de l'industrie, va ainsi organiser le vie sociale d'un territoire autour de possibilités ouvrières. L'usine est ici au cœur de la ville : elle façonne cette dernière par le bruit, l'odeur ou la pollution engendrée mais surtout et avant tout par l'organisation de la vie sociale autour d'elle. On peut ainsi considérer que ce développement de véritables villes industrielles : le territoire fait corps avec son industrie.

En dehors de ces grands centres urbains, se développent de véritables bassins industriels dont le fonctionnement est souvent similaire : une usine centrale entraîne le développement de nouvelles activités économiques autour d'elle ainsi qu'un développement de l'habitat ouvrier. Le territoire s'organise ainsi véritablement autour de l'usine. Un exemple de ce type, déjà évoqué, est à ce titre parlant : la fin de 4<sup>ème</sup> siècle voit se développer encore plus l'usine des frères Schneider autour de l'activité métallurgique. Or, tout le territoire est organisé autour de l'usine centrale : les logements ouvriers, construits par Schneider, se développent en cercles concentriques autour de cette usine. Cela va de pair avec la mise en place d'un véritable paternalisme patronal comme le relate Jean-Baptiste Demay, un ouvrier de Creusot qui deviendra maître de celui-ci au cours du bouleversement de l'année 1870 et de la chute de l'Empire, dans ses mémoires. Il montre par exemple que l'école était véritablement liée à l'usine : le recrutement pour cette dernière se faisait directement en classe, le paternalisme passait également par une surveillance permanente des ouvriers, Schneider gérait l'ensemble de la vie sociale (école, hôpitaux, etc...) du territoire. Les ouvriers ne recrutaient souvent via le cadre familial d'où l'apparition de véritables « dynasties » d'ouvriers de père en fils (le travail industriel féminin étant dans plus rare). Comme le raconte Jean-Baptiste Demay, un enfant de Creusot ; au cours du 15<sup>ème</sup> siècle, avait pour débouché automatique ou presque l'embauche à l'usine Schneider. Cet exemple filé permet de faire sentir le poids que peut représenter une industrie sur un territoire : pourvoyeuse principale de travail, elle s'intègre de plus dans l'ensemble de la vie de ses ouvriers et de leurs familles.

Notons enfin que cette industrialisation modifie également les territoires de ces bassins industriels en ayant un recours massif à l'immigration et ce dès le second moitié du 19<sup>ème</sup> siècle. Cette immigration est un effet fonctionnel industrielle avec la mise en place de véritables filières de recrutement local (par exemple en Algérie). Cela entraîne une modification des populations de territoires et parfois des

Concours

E A E

Section/Option

1 1 0 0 A

Epreuve

1 6 3

Matière

3 6 9 3

Ensuite comme dans le cas par exemple de massues d'Argues Monte (où de nombreux italiens sont tués par la population locale).

\*

Cette recrudescence vague d'industrialisation a aussi profondément modifié les territoires en France. À l'instar de la recrudescence guerre mondiale, celle-ci est devenue une puissance industrielle : sa vie économique et sociale est dans profondément organisée par l'industrie, autour de développement de bassins industriels et de agglomérations urbaines. Mais cette industrialisation n'a pas été sans provoquer de profonds déséquilibres territoriaux qui ont fait de plus en plus interventionniste un rôle de l'Etat, avec en outre questions sociales, notamment en ce qui concerne les problèmes de désindustrialisation qui prennent place.

\*

L'Etat, par son intervention dans l'économie, va tout d'abord chercher à résorber les déséquilibres créés par l'industrialisation en cherchant à imposer la logique de cette dernière. Il s'agit ici de rappeler le contexte de l'après-guerre : des villes entières ont détruites et la production industrielle a été profondément réduite en raison de désorganisations et des bombardements pendant la guerre. Cette période est également marquée par un contexte politique particulière : le patronat est peu adroitement totalement disséminé par sa collaboration économique pendant la guerre et la classe ouvrière n'a pu être, sans être aussi forte politiquement. La situation est ainsi quasi-révolutionnaire, du genre de soviets naissant même dans les usines de Berlin. Dans ce contexte, l'Etat français est fortement interventionniste afin à la fois de faire redynamiser la production

industrielle tout en évitant une révolution ouvrière. Cet interventionnisme (déjà présent au cours de deux guerres mondiales) passe notamment par deux vagues de nationalisation, notamment dans le transport et l'énergie, ainsi que par la mise en place de commissariats généraux au plan en 1946. Or, cette politique, une fois le redémarrage de l'économie française assurée, va notamment consister à infléchir les logiques territoriales des dynamiques industrielles. En effet, l'industrialisation a été un véritable déséquilibre entre en Sud-Est Ouest laissent à l'écart de cette dynamique et en Nord-Est font de véritables îlots industrialisés. L'Etat cherche ainsi à résoudre cette « fracture » territoriale créée par l'industrialisation. Cet objectif est par exemple au cœur des missions de la DATAR qui, notamment par des incitations fiscales, cherche à permettre le développement régional économique de l'industrie non la tertiaire. Le succès de cette politique peut être questionné. En effet, on note un effet de nouvelles implantations industrielles dans les territoires jusqu'à présent peu industrialisés. Renault installe une usine près de Blois et Peugeot à Rennes. Mais la loi de cause à effet est tenue entre la politique étatique et ces nouvelles implantations. Pour en effet en compte l'augmentation du prix de foncier en ville et les difficultés de transport, ce qui pousse certaines entreprises à délocaliser leurs usines de production en dehors des grands centres urbains.

La deuxième volet de cette politique « interventionniste » de l'Etat pour résoudre les déséquilibres territoriaux concerne le domaine de l'habitat. La croissance rapide d'industries comme celle de l'automobile a eu effet entraîné le développement de logements insalubres à proximité des usines, à l'instar des bidonvilles de Nantes. L'Etat se lance ainsi dans la construction de grands ensembles qui vont considérablement modifier la géographie des territoires afin de pouvoir loger dans de meilleures conditions cette main d'œuvre avant tout industrielle.

Enfin, l'Etat cherche également à accompagner ce que l'on a pu appeler une « troisième révolution industrielle » qui est notamment passée par la mise en place de pôles industriels regroupant recherche publique et production privée sur les

Existent, comme cela a pu être le cas à Sophia - Antipolis.

Mais cette intervention de l'Etat trouve surtout ses limites dans le traitement des phénomènes de désindustrialisation qui traversent la France à partir de années 1970. En effet, cette période voit l'entrée en crise de marchés industriels tels l'usine de Caucot - Leina - qui perd de dizaines de millions de salaires en deux dizaine d'années - ou la sidérurgie lorraine. L'industrie textile, touchée précédemment, tend également à disparaître. Les phénomènes de désindustrialisation entraînent avec eux comment l'industrie a fortement structuré les territoires où elle s'est installée. Lorsqu'une usine ferme, c'est en effet tout l'écosystème social et économique d'un territoire qui se retrouve menacé : beaucoup d'activités commerciales et d'institutions (écoles, hôpitaux) dépendent en effet de la main d'œuvre de ces usines. Cette inscription territoriale des usines se voit d'ailleurs à travers le développement dans les années 1970 de luttes qui associent ouvriers et population locale. C'est notamment le cas de l'usine Lipp à Besançon et de la sidérurgie à Bourgoin. La lutte pour le maintien de l'emploi à l'usine engage l'ensemble du territoire. Les désindustrialisations ont ainsi profondément des phénomènes territoriaux dans la mesure où ces territoires se sont structurés dans leur géographie et leur fonctionnement autour de l'activité industrielle. Des politiques étatiques ont pu chercher à contrebalancer ces dynamiques = subventions versées aux industriels, prime aux salariés licenciés, tentatives d'accompagnement de la transformation de l'industrie (l'Etat cherche ainsi à mettre en route de la sidérurgie au jûble à Fos - sur - Mer mais les chocs pétroliers vont considérablement nuire au projet) voire réindustrialiser. Mais ces politiques s'entraînent par la logique forte de la désindustrialisation de ces territoires. Le parti industriel marque alors toujours ceux-ci, à travers notamment l'attribution des subsides et l'apposition de fonds industriels mais aucune autre logique territoriale aussi structurante que l'industrialisation n'a pu se placer.

La manière dont l'industrialisation a façonné des territoires se révèle ainsi dans toute son ampleur au moment précisement

où certains territoires voient l'indicateur disparaître.

\* \* \*  
(conclusion: page suivante)

Concours

E A E

Section/Option

1 1 0 0 A

Epreuve

1 0 3

Matière

3 6 9 3

En matière de conclusion, nous avons vu que l'industrialisation qui a connu la France à partir de 1845 avait eu des logiques territoriales fortement marquées : tant la localisation géographique que la présence de motivations premières et la structuration pré-existante d'un tissu proto-industriel vont émaner de logiques particulières à cette première industrialisation. Le lien de cause à effet semble alors se renverser avec la « seconde industrialisation » : celle-ci, notamment libérée de contraintes territoriales par la mise en place d'un réseau de transports adéquat et l'utilisation de sources d'énergie plus transportables (l'électricité et le pétrole), va organiser les territoires à son image. Se développent alors des villes et des bassins que l'on peut appeler industriels. Mais cette industrialisation, accompagnée d'une urbanisation continue, crée également de profonds déséquilibres. Un Etat plus interventionniste cherche à résoudre ces déséquilibres territoriaux mais se confronte à de phénomènes de désindustrialisation massive. C'est alors peut-être lorsqu'ils disparaissent qu'on voit le <sup>mieux le</sup> lien intrinsèque qui n'est forgé entre industries et territoires : ceux-ci sont en effet considérablement touchés par cette désindustrialisation. Les effets sociaux et économiques sur les territoires de cette dernière ne perdurent jusqu'à aujourd'hui. On peut ainsi se demander comment les territoires au passé industriel sont parvenus à évoluer au-delà de l'industrie sans forcément se transformer en musée de patrimoine industriel comme au Grand Est (musée de patrimoine industriel qui, de par leur existence même, montrent à quel point l'industrie a façonné la géographie et l'histoire de ces territoires).







Concours

E A E

Section/Option

1 1 0 0 A

Epreuve

1 0 3

Matière

0 6 2 5

## Immigration et politiques d'intégration dans les démocraties contemporaines

Pour qui ne serait pas familier avec les enjeux des politiques migratoires contemporaines, la rencontre informelle des chefs d'Etat européens à Malte le 3 février 2017 pourrait sembler incompréhensible. En effet, la première partie de cette journée fut consacrée à des discussions relatives aux accords avec la Lybie permettant de fermer les voies migratoires du sud de l'Europe. Quant à la seconde partie de la journée, elle résulta en une condamnation unanime du récent décret de D. Trump, fermant les frontières des Etats-Unis aux ressortissants de plusieurs pays du Moyen-Orient.

On peut voir dans cette rencontre une illustration du paradoxe d'Hollifield (Immigration, Markets and States, 1992) : malgré un discours public libéral inspiré des droits de l'homme, les Etats tendent à mener des politiques migratoires de plus en plus restrictives. Ce paradoxe se répercute sur la question de l'intégration : malgré un discours, notamment européen, d'égalité et d'intégration des immigrés, force est de constater dans les Etats non seulement une persistance des discriminations mais une certaine montée du rejet de l'altérité.

Les démocraties contemporaines du Nord sont pratiquement toutes devenues, à la fin du ~~X~~<sup>XX</sup> siècle, des pays d'immigration. Ce fait rend alors incontournable la question du rapport entre le national et l'étranger. La pensée de ces rapports se concrétise entre autres

par des politiques d'intégration des immigrants, mais aussi de leurs enfants qui peuvent être citoyens nationaux. Ces politiques peuvent recouvrir la question des droits des immigrants (citoyenneté, droits sociaux et l'épineuse question de leur corrélation), mais également une dimension plus culturelle. En effet, les États peuvent avoir plus ou moins d'exigence quant aux comportements des immigrants et de leurs descendants qui conditionnent l'obtention de ces droits.

Dès lors, sans parler encore de modèles, force est de constater que des conceptions différentes peuvent être identifiées quant à ce que représente "être intégré". Schématiquement, on peut opposer un schéma libéral-républicain fondé sur l'universalisme, et un schéma "communautarien" fondé sur le multiculturalisme. Selon les conceptions qui prévalent, les politiques d'intégration peuvent être fort différentes ; il importe donc de penser la relation entre "intégrer" et "exiger l'intégration". Toujours est-il que ces différentes conceptions renvoient à une tension entre l'idée nationale et la citoyenneté d'une part, et "l'étranger" de l'autre.

Dès lors, dans quelle mesure les modèles d'État-nation des démocraties contemporaines sont-ils compatibles avec l'intégration des immigrants et de leurs descendants ?

Il semble que l'on puisse analyser les politiques d'intégration comme le reflet d'un rapport entre l'État-nation et l'étranger (I) ; pourtant, on peut assister récemment à un phénomène de convergence entre les "modèles" d'intégration, favorable à une conception plus inclusive de l'intégration et de la citoyenneté (II). Toutefois, les politiques d'intégration restent profondément marquées par le fait national dans un contexte de montée des nationalismes (III).

Depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle, le modèle national est prépondérant dans les démocraties ; il implique une pensée du citoyen et de la frontière, qui définit en miroir un étranger dont les droits ne peuvent être égaux à ceux du national (A). Dès lors, les politiques d'intégration dépendent largement de la trajectoire des États et des intérêts nationaux (B).

En effet le XIX<sup>ème</sup> a vu l'avènement de l'État-nation et la construction de la figure de l'étranger. Pour G. Noiriel (La tyrannie du national, 1991) cette évolution se caractérise par le transfert du contrôle des migrations internes vers les migrations externes, mais aussi et surtout par la définition d'un statut de l'immigré opposé au statut du national. Cette distinction juridique est concomitante d'une importance accrue des frontières, qui représentent à la fois l'inclusion du national et l'altérité, sinon l'exclusion, de l'étranger. Il apparaît donc que politiques migratoires et politiques d'intégration sont en interrelation. La distinction du national et de l'étranger s'est appuyée selon Noiriel sur la construction "d'identités de papier" à la fin du XIX<sup>ème</sup> desquelles dépendent les droits des individus : l'intégration conçue comme la définition des droits de l'immigré s'appuie donc sur un système d'identification de plus en plus formalisé. C'est aussi une monopolisation par l'État de la politique d'hospitalité, auparavant éclatée entre plusieurs acteurs (religieux par exemple). Toutefois, il semble que cette "tyrannie du national" est a priori peu favorable à l'intégration des immigrés. Pour A. Sayad ("Immigration et pensée d'État", 1999), l'immigration est profondément subversive en ce qu'elle dénature l'État-nation. Dès lors, les immigrés sont tenus à

une "hypercorrection sociale" et à un soupçon permanent de subversion qui ne facilite pas leur intégration. De fait, les immigrants deviennent des minorités par rapport à la population "indigène", et leurs tentatives de s'affirmer, notamment politiquement, sont renvoyées à un "communautarisme" (E. Benbassa, Minorités visibles en politique, 2011). De même, les mouvements politiques d'immigrés sont particulièrement réprimés par les autorités nationales (Hmed, "Les mouvements d'immigrés", 2006). On observe ainsi, au fondement des politiques d'intégration, un principe de "vision et division", pour reprendre le mot de Bourdieu, entre le national et l'étranger, qui construit ce dernier comme une minorité disposant de droits inégaux.

Toutefois, il importe de s'intéresser aux variations synchroniques (entre les Etats) et diachronique (dans le temps) des politiques d'intégration. A l'aune des considérations générales précédentes, nous pouvons faire l'hypothèse que la cause de ces variations est d'abord à rechercher dans les trajectoires nationales des Etats et les intérêts nationaux historiquement situés.

Ainsi, en ce qui concerne la dimension diachronique, il semble que la situation économique ait un certain effet sur les politiques migratoires, et en particulier sur les politiques d'intégration. Ainsi, selon A. Spire (Etrangers à la carte, 2005) la forte croissance lors des Trente Glorieuses et l'important besoin de main-d'oeuvre ont amené l'Etat français à considérer les immigrants avant tout comme des travailleurs. Leur intégration fut dès lors pensée en conséquence, avec relativement peu d'attention portée à leur origine ethnique.

Dans un contexte plus large de développement de la société salariale, certains des droits

Concours

E A E

Section/Option

1 1 0 0 A

Epreuve

1 0 3

Matière

0 6 2 5

sociaux afférents au salariat étaient accessibles aux immigrés. Notons toutefois que certaines structures d'intégration, par exemple la SONALOTRA pour le logement des travailleurs algériens, étaient spécifiques aux immigrés. De façon opposée, dans un contexte de récession et de fermeture des frontières (1974 en France), la politique d'intégration fut repensée comme cohérente avec une immigration de peuplement et plus seulement de travail (même si la question se posait déjà précédemment). La prise de conscience que les immigrés étaient destinés à s'installer et avoir des enfants invita alors à une réflexion davantage portée sur la compatibilité de la "culture" de ces populations avec la culture nationale, et donc leur nécessaire "intégration" à cette dernière.

Quant aux variations entre les Etats, elles peuvent dans une certaine mesure s'expliquer par des "modèles" nationaux dépendants de la trajectoire historique des Etats. Ainsi, A. Favell dans Philosophies et intégration (2001) distingue les modèles français (concernant l'intégration comme une nécessaire assimilation à la culture nationale) et anglo-saxon (davantage favorable à une spécificité culturelle des immigrés). Il rapporte cette différence à l'histoire coloniale des Etats, la France ayant davantage exporté son modèle républicain dans ses colonies africaines.

De façon similaire, R. Brubaker (Citoyenneté et nationalité en France et en Allemagne, 1997) distingue un modèle français d'acquisition de la nation-

-lité' fondée sur le "droit du sol", et un modèle allemand fondé sur le "droit du sang". Ce dernier s'expliquerait notamment par la volonté des petits territoires allemands au XIX<sup>ème</sup> de limiter le partage des droits et donc des ressources dans un contexte d'affirmation de l'identité nationale allemande.

Ainsi, la forme de l'Etat-nation instaure une distinction juridique et politique entre national et étranger, et les évolutions des politiques d'intégration dépendent en grande partie des évolutions de ces Etats et de leurs intérêts.

Il convient toutefois de nuancer l'idée de "modèle national". en effet, ils sont en partie des constructions intellectuelles et sont en réalité traversés de contradictions. Mais surtout, on peut aujourd'hui observer une certaine convergence entre ces modèles, notamment dans le cadre de l'europanisation, qui pourrait amener à une conception plus inclusive de l'intégration (A). On assisterait même dans une certaine mesure à l'émergence d'une citoyenneté post-nationale qui transcenderait les modèles d'intégration, même si cette idée doit être fortement relativisée (B).

En effet, selon C. Hamidi et N. Fischer (Les politiques migratoires, 2016), l'idée de "modèle d'intégration" tel que développée par Brubaker serait à relativiser en raison de la convergence des modèles nationaux. De fait, force est de constater qu'en Europe, des pays plutôt situés dans la tradition du droit du sang comme l'Allemagne s'ouvrent sous certaines conditions au droit du sol depuis le début des années 2000, et même récemment à la double-nationalité. Parallèlement, des pays plu-

tot favorables au droit du sol comme la France tendent à durcir ses conditions. On assisterait donc à une convergence des différents Etats vers un modèle "européen", relativement inclusif en termes d'acquisition de la citoyenneté.

De même, en ce qui concerne les droits sociaux, la tendance serait à davantage d'inclusivité.

PA Rosenthal ("Immigration, minorités et droits sociaux," 2011) rappelle en particulier qu'au contraire de la vision trop négative de Noiriel par exemple, la constitution des frontières nationales se serait accompagnée d'une certaine extension des droits sociaux à la faveur d'accords bilatéraux (par exemple entre la France et l'Italie). De nos jours, cette égalisation des droits prendrait, au niveau européen, la forme d'un certain consensus autour de l'importance de l'accès effectif aux droits, et donc de la lutte contre les discriminations. En particulier, la directive européenne "race" (2001) symboliserait cette tendance en reconnaissant juridiquement les discriminations, y compris indirectes.

Il est vrai que dans de nombreux pays, cette question a été récemment mise à l'agenda politique : on peut citer en France la création de la HALDE au milieu des années 2000, fusionnée depuis avec le Défenseur des droits en 2011. Nous aurons néanmoins l'occasion ci-après de nuancer cette apparente inclusivité croissante, mais force est de constater une relative convergence des modèles d'intégration autour de la lutte contre les discriminations en Europe.

Toutefois cette convergence peut également être considérée de façon moins positive. Ainsi, selon P. Bourdieu et L. Wacquant ("Sur les ruses de l'impérialisme", 1998) on assisterait à la propagation de catégories de pensée proprement américaines telles que la "race" ou le concept d'"underclass" qui ne seraient pas nécessairement adaptées à la situation européenne. On aurait donc une américa-

-nisation du paradigme d'intégration en Europe, avec un accent mis en particulier sur la participation politique des immigrants, qui détournerait l'attention des conflits liés à la sphère socio-économique (L. Arnaud, Les minorités ethniques en Europe, 2005).

Cet élément mis à part, on peut également considérer que cette tendance globalement plus inclusive débouche sur un modèle de droits et de citoyenneté s'affranchissant en partie de l'idée nationale. La possibilité de recours à la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) pour les questions de discriminations en est un exemple.

Les politiques d'intégration, conçues comme la définition des droits politiques et sociaux, seraient donc en partie devenues dépendantes de niveaux supranationaux de définition de ces droits.

Parallèlement, à la faveur de la construction européenne, la question de la citoyenneté au sein de l'espace Schengen (en vigueur depuis 1995) tend à se brouiller. En effet, A. Favell dans son article "Migrations, Immigration et libre-circulation dans la construction européenne" (2010) décrit une catégorie d'immigrants qualifiés de "libre-circulants" dont la condition se rapprocherait plus de celle de citoyens européens que de citoyens nationaux. Il nuance cependant cette observation, en précisant qu'elle ne s'applique pas aux immigrants extra-communautaires et mal aux immigrants en provenance de l'Est de l'Europe.

D'autre part, on peut évoquer l'existence de modèles d'intégration multiculturels, caractérisés par une reconnaissance culturelle des immigrants et de leurs descendants, et des politiques spécifiques afin de leur permettre de vivre cette culture avec la même liberté que les "indigènes": enseignement des langues d'origine à l'école,

Concours

E A E

Section/Option

1 1 0 0 A

Epreuve

1 0 3

Matière

6 6 2 5

financement des écoles privées confessionnelles, construction de lieux de culte... Toutefois ce modèle n'est pas généralisé. W. Kymlicka (La citoyenneté multiculturelle, 2001) désigne, sur la base de nombreux critères, le Canada ou les Pays-Bas comme des modèles de multiculturalisme, quand la France resterait relativement attachée à un modèle républicain universaliste. Cette remarque nous permet de constater que les Etats ont encore la main sur les politiques d'intégration, et que celles-ci restent marquées par le fait national.

En effet, la convergence des modèles d'intégration est loin d'être totale, et on peut observer en parallèle de la dynamique européenne une remise en cause de l'inclusivité de l'intégration. De fait, il apparaît que les Etats européens disposent d'une grande latitude dans l'application des directives européennes (A). D'autre part, les politiques migratoires restent largement instrumentalisées par les Etats, dans le sens d'un regain du nationalisme (B).

La convergence évoquée ci-dessus est en effet loin d'être parfaite, et la traduction des directives européennes est largement idiosyncratique en fonction des caractéristiques nationales.

Ainsi, V.-A. Chappe dans son article "Le cadrage juridique, une ressource politique ?" (2011)

s'intéresse à la constitution de la HALDE en France (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et l'Exclusion). Il montre que le cadrage de l'action de celle-ci a été exclusivement juridique (la discrimination étant comprise comme la prise en compte d'un critère "interdit" comme l'origine ethnique, le genre, le handicap...). Cette décision a amené, selon VA Chappé, à une euphémisation de la dimension politique et militante des discriminations conçues comme un phénomène systémique. Ainsi, la France est réticente à mettre en place, à la manière du Royaume-Uni, des systèmes de monitoring contraignants pouvant déboucher sur des sanctions (Calvès, "Sanctionner ou réguler", 2008). Cette réticence est à lier avec le refus français de statistiques fondées sur des catégorisations ethniques, contre lesquelles la France a fait pression au niveau européen. On constate donc que les modalités des politiques d'intégration se fondent encore largement sur des visions spécifiquement nationales (ici républicaine) de la citoyenneté.

Ainsi, la France favorise plutôt des mécanismes de soft law ; récemment, le thème de la "diversité", comprise notamment comme une initiative des entreprises, est venue concurrencer la problématique de la lutte contre les discriminations. En outre, la question spécifique des discriminations ethno-raciales est diluée dans la pluralité des problématiques (de genre, d'apparence, de handicap...) considérées comme relativement interchangeables (D. Fassin, "L'invention française des discriminations", 2009).

On constate donc que les spécificités nationales subsistent dans les politiques d'intégration, à travers l'exemple des luttes contre les discriminations, et qu'elles peuvent tendre à euphémiser les objectifs d'intégration.

De plus, l'intégration reste fortement conditionnée à une assimilation préalable, les critères

de celle-ci étant particulièrement marquée par l'universalisme républicain. En effet, Hajjat ("Port du hijab et « défaut d'assimilation »", 2011) montre que le fait pour les femmes musulmanes, en particulier jeunes, de porter le hijab, était perçu par les agents administratifs comme un "défaut d'assimilation" lors des procédures d'obtention de la nationalité. Même lorsque la nationalité est obtenue, la cérémonie qui clôture le processus est en outre caractérisée par un fort accent mis sur le privilège accordé par l'Etat au demandeur (Fassin et Mazouz, "Qu'est-ce que devenir français ?" 2007).

Enfin, force est de constater que l'on assiste à une certaine montée du nationalisme dans les démocraties contemporaines qui tend à limiter l'importance d'une intégration des immigrés. En effet, il semble que les politiques migratoires répressives mises en place de façon croissante correspondent à un bénéfice idéologique pour les acteurs politiques qui les portent, en jouant sur un sentiment de rejet de l'étranger par la population dans un contexte de panne de la croissance économique (C. Rodier, Xénophobie business, 2012). Il apparaît donc que le climat est particulièrement peu propice à une extension des droits des immigrés. En effet Givens et Luethke ("European Immigration Policies in Comparative Perspective", 2005) observent que les avancées dans l'inclusion des immigrés sont surtout obtenues quand ce sujet n'est pas à l'agenda médiatique. Or, avec la montée des forces politiques nationalistes et/ou d'extrême-droite dans le monde occidental (en Europe comme aux Etats-Unis) l'inclusivité des politiques d'intégration semble menacée. En outre, l'état des politiques migratoires n'est pas sans effet sur les conditions d'inclusion des immigrés. En effet, comme le fait remarquer E. Terray ("Le travail des étrangers

en situation irrégulière ou la délocalisation sur place", 1999), il semble que l'objectif du contrôle répressif des sans-papiers ne soit pas tant de les expulser que de les maintenir dans une situation précaire, permettant à des entreprises ne pouvant délocaliser leur activité (restauration, bâtiments) de disposer de travailleurs illégaux mais peu chers et dociles. Dans son article "L'Etat vu par les sans-papiers" (2009), Terray ajoute que cette dynamique se combine avec une précarisation des immigrés légaux en France, ce qui limiterait certes "l'avantage compétitif" des travailleurs sans-papiers, mais au prix d'un nouvel "apartheid".

Il apparaît donc globalement que les politiques d'intégration restent, malgré une certaine convergence européenne, largement du ressort des Etats. En tant que telles, elles sont marquées par le fait national, et si certaines sociétés se dirigent vers le multiculturalisme, la "tyrannie du national" renforce aujourd'hui son principe de division du national et de l'étranger. La dynamique répressive n'est certes pas aussi forte dans le domaine de l'intégration que dans le contrôle des flux migratoires, mais on peut observer en France une injonction croissante à "l'intégration", (comprise comme une assimilation) plutôt que des politiques d'intégration. L'intégration devient un devoir des immigrés plutôt que de la société. Cette tendance peut être rapprochée d'une individualisation croissante de la justice sociale dans les démocraties contemporaines : à la différence d'un modèle d'Etat-social fondé sur l'intégration par le travail, dans le cadre d'une logique d'égalité des chances l'intégration est une responsabilité individuelle, dont on doit porter la responsabilité en cas d'échec. Dans le cas des immigrés, au poids de la responsabilité s'ajoute celui de l'accusation de communautarisme.